



# CONSEIL MUNICIPAL



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2004**

PROCES-VERBAL

---

DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL

---

du 25 MARS 2004

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**JEUDI 25 MARS 2004**

-----

**ORDRE DU JOUR**

-----

- 1° - Ajustement du Plan Quinquennal 2002-2006.
- 2° - Budget Primitif 2004.
- 3° - Implantation de sanitaires automatiques publics.
- 4° - Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière - Programme 2004.
- 5° - Gros entretien de la voirie - Programme 2004.
- 6° - Programme d'éclairage public 2004.
- 7° - Restauration des ouvrages d'art, murs de quais et remparts médiévaux - Programme 2004.
- 8° - Travaux d'aménagement et de rénovation dans les espaces verts - Programme 2004.
- 9° - Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin - Programme 2004.
- 10° - Immeubles Municipaux - Travaux d'Investissement 2004.
- 11° - Acquisitions de terrains (4 cas).
- 12° - Programme d'investissement 2004 - Travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs et socio-éducatifs .
- 13° - Transformation de terrains stabilisés en synthétique aux stades de l'Avenue de Lyon à Bellecroix et de la rue Lothaire au Sablon.
- 14° - Travaux de rénovation intérieure du COSEC des Déportés, rue PETITMANGE des Déportés et du Gymnase Malraux, avenue André Malraux ( Queuleu et Sablon ).
- 15° - Programme 2004 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service et cours d'écoles.
- 16° - Participation financière aux classes à Projet Artistique et Culturel (classes à PAC).
- 17° - Versement de diverses subventions à des associations culturelles.
- 18° - Réalisation de travaux dans les édifices cultuels et culturels municipaux et versement de subventions d'équipement à des Conseils de Fabrique - Programme 2004.
- 19° - Braderie 2004.

- 20° - Promotion de la Foire de Mai.
- 21° - Avenant n° 3 à la convention du 29 Décembre 2000 (Café - Théâtre - Place de Chambre).
- 22° - Désignations diverses.
- 23° - Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.
- 24° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 25° - Questions orales.
- 1) - Question de Madame Véronique ROEDERER-THEIS, Conseiller Municipal, concernant les conditions d'hébergement sur les aires de stationnement pour les gens du voyage.
- 2) - Question de Monsieur Dominique GROS, Conseiller Municipal, concernant la mise à disposition de salles pour les réunions organisées par les élus.

-----

**Etaient présents :**

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

**Les Adjointes :**

M. NAZEYROLLAS

M. JACQUAT (sort de 18 H 04 au point 1 à 18 H 06 au point 1) (sort de 18 H 40 au point 2 à 18 H 53 au point 2)

Mme GRIESBECK

M. THIL

Mme GENET (sort de 19 H 53 au point 17)

M. KASTENDEUCH (sort de 19 H 32 au point 3 à 19 H 37 au point 6)

N. Mme THULL

M. TRITSCHLER

M. SCHAEFER

Mme STEMART

M. GREGOIRE (sort de 19 H 42 au point 9)

- M. DAMIEN (sort de 19 H 08 au point 2 à 19 H 13 au point 2)  
 Mme APAYDIN-SAPCI  
 M. MULLER (sort de 19 H 02 au point 2 à 19 H 07 au point 2) (sort de 19 H 30 au point 3 à 19 H 32 au point 3)

**Les Conseillers Municipaux :**

- M. ALIN (sort de 19 H 32 au point 3 à 19 H 36 au point 5)  
 M. APELLE (sort de 19 H 14 au point 2 à 19 H 19 au point 2)  
 Mme BECKER  
 M. BERTINOTTI  
 Mme BORI  
 Mme COLIN-OESTERLE (sort de 19 H 58 au point 19 à 20 H 03 au point 23)  
 M. DAP  
 M. DARBOIS (sort de 19 H 38 au point 6 à 19 H 40 au point 8)  
 M. FOUCAULT (sort de 19 H 34 au point 4 à 19 H 38 au point 6)  
 Mme FROHMAN  
 M. GRETHEN (excusé en début de séance, arrive au point 1 à 18 H 10)  
 M. GROS  
 Mme HELLENBRAND-GIRARD (sort de 19 H 57 au point 18 à 20 H 03 au point 23)  
 Mme ISLER-BEGUIN  
 Mme JACOB  
 M. JEAN (arrive au point 1 à 18 H 17)  
 M. KHALIFE  
 M. LAFRAD (arrive au point 1 à 18 H 24)  
 Mme LEMOINE  
 Mme MARTIN (arrive au point 3 à 18 H 07)  
 M. MASIUS (excusé en début de séance, arrive au point 2 à 18 H 55)  
 Mme MASSON-FRANZIL (sort de 20 H 12 au point 25)  
 Mme OLESINSKI (sort de 19 H 41 au point 9 à 19 H 43 au point 9)  
 Mme PAULY (sort de 19 H 26 au point 2 à 19 H 38 au point 6)  
 M. PLANCHETTE  
 Mme RAFFIN  
 Mme ROEDERER-THEIS (sort de 19 H 18 au point 2 à 19 H 21 au point 2)  
 M. SAPAC  
 Mme SPAGGIARI-MAHOU  
 M. TIERCELIN (arrive au point 1 à 18 H 22)  
 Mme VERT (sort de 19 H 26 au point 2 à 19 H 32 au point 3)

M. VETTER  
Mme VIALLAT (sort de 19 H 44 au point 11)  
Mme WAGNER-PETITDEMANGE  
Mme WOLFF (arrive au point 1 à 18 H 05)  
Mme WORMS (sort de 19 H 52 au point 17 à 19 H 56 au point 18)

**Etaient excusés :**

**Adjoint au Maire :**

M. MARTIN (procuration à M. TRISCHLER)

**Les Conseillers Municipaux :**

Mme LUX (procuration à Mme WORMS)  
Mme THILL (procuration à Mme MARTIN)

**Y assistaient également :**

Mme CLAUDEL, Inspecteur Général  
M. JOUAVILLE, Directeur Général des Services  
Mme WAGNER-LALLEMENT, Directeur de Cabinet  
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint  
Mme COTORNINI, Directeur Général Adjoint  
M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint  
M. GENDRON, Directeur des Services Opérationnels  
M. RITT, Directeur de Service des Finances  
Mme EWIG, Chef de Service de l'Administration Générale  
Mlle CHEVALIER, Chef du Service Protocole

-----

La séance est ouverte à 18 Heures 02 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

**- M. le Maire présente les excuses -**

**M. le Maire** - Le Point n° 1, c'est moi qui le présente.

**POINT 1 - Ajustement du Plan Quinquennal 2002-2006.**

**Rapporteur : M. le Maire**

-----

## **AJUSTEMENT**

### **PLAN QUINQUENNAL 2002 - 2006**

Le Plan Quinquennal 2002-2006 a été présenté au Conseil Municipal le 28 Février 2002.

Ce travail de programmation pluriannuelle et de prospective à moyen terme revêt une importance toute particulière pour la qualité de gestion financière prévisionnelle de notre collectivité.

Il permet d'appréhender globalement des investissements qui doivent être réalisés pendant cette période, dans tous les secteurs d'activités pour permettre à METZ de poursuivre son développement, au profit :

- de son dynamisme économique équilibré et de son activité touristique,
- du développement équilibré et solidaire de ses quartiers,
- de son cadre de vie et de son ouverture à la vie culturelle et sportive.

2004, troisième année de la mise en œuvre du plan, est une année charnière, et il convient d'examiner ce qui reste à accomplir.

Ce travail prospectif doit être mis en perspective avec les changements importants intervenus depuis 2002, tant en ce qui concerne le contexte institutionnel et fiscal que les nouvelles opérations qu'exige le développement de METZ, afin que l'édifice du plan quinquennal continue de reposer sur une assise financière solide.

## **I. MODIFICATIONS INSTITUTIONNELLES ET FISCALES**

### **Partenaires institutionnels**

L'émergence de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> Janvier 2002, la redistribution de nombreuses compétences entre les communes et cet établissement public nouveau, puis le transfert de nouvelles compétences en 2003, a des incidences financières sur le plan quinquennal initial, qui conduisent à réviser certaines prévisions.

En effet, certains projets initiaux relatifs à l'attractivité économique du territoire, au volet universitaire du Contrat de Plan et au développement de zones d'attractivités porteuses d'emplois directs et indirects, ainsi que la poursuite des programmes de développement culturel sont désormais assumés par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Les décisions du Conseil Municipal, modifiant l'orientation initiale, sont notamment :

- la délibération du 28.02.02, qui transfère le service des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, opération neutre sur le plan budgétaire puisque la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avait progressivement été majorée afin de couvrir 100 % du service au moment du transfert ;
- la délibération du 28.11.2002, qui transfère les zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire en déclinaison du transfert de la compétence économique et de la vie étudiante ;
- s'y ajoute la délibération de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole du 28.04.2003, qui prend la compétence des cinq équipements culturels à la Communauté d'Agglomération :

. l'Ecole Supérieure d'Art	: en 2004
. le Conservatoire National de Région	: en 2004
. l'Opéra-Théâtre	: en 2004
. les Musées	: en 2004
. l'Arsenal	: en 2005

Des modifications sont intervenues également concernant la renégociation du contenu de la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (P.D.A.U.) avec le Conseil Général, pour lequel va intervenir la signature d'un avenant n° 3 mais qui porte sur une aide annuelle moyenne de 1 700 000 euros.

Enfin, le transfert de la compétence du contrat de Ville Etat Région, à la Communauté d'Agglomération, contribue à diminuer la marge de manœuvre de la Ville, en faisant perdre, sur la durée du plan quinquennal, une recette globale de 4 500 000 euros.

### **Fiscalité**

Compte tenu désormais de l'instauration par la C.A.2.M. de la Taxe Professionnelle Unique, les communes ne bénéficient plus d'aucune recette ayant une évolution favorable, comme c'est le cas de la taxe professionnelle sur le territoire messin (le total de base brute de la taxe professionnelle est de 399 680 932 euros en 2002, contre 377 235 801 euros en 2001, soit + 5,95 %), les communes bénéficiant toutefois encore d'un retour de taxe professionnelle à travers la Dotation de Solidarité Communautaire mais de façon dégressive.

Par ailleurs, les diverses dispositions des Lois de Finances successives et la réforme des dotations versées par l'Etat réduisent l'autonomie fiscale de la Ville.



Pour le budget de la Ville, la diminution des recettes globales et des dépenses globales contribue à diminuer la marge de manœuvre financière, alors que la Ville doit toujours faire face aux indispensables programmes d'entretien et d'amélioration du patrimoine et à son rôle de locomotive du développement local.

## **II. REVISION DU PLAN QUINQUENNAL 2002 - 2006**

Tenant compte de l'impact de ces nouveaux éléments, tant sur les dépenses que sur les recettes initialement prévues, il est donc nécessaire de réviser le plan quinquennal de la façon suivante.

Le plan quinquennal initial portait sur un montant global :

- de dépenses de 182,3 millions d'euros et
- de recettes de 28,2 millions d'euros,
- soit une impasse de 154,1 millions d'euros

1 - Crédits ouverts aux budgets des années 2002 et 2003 : 57,5 millions d'euros

2 - Prévisions nouvelles pour 2004 à 2006 : 117,4 millions d'euros.

Les orientations du projet du Plan Quinquennal, pour les années restantes de 2004 à 2006, tiennent compte des crédits déjà ouverts en 2002 et en 2003, des crédits annulés en raison des services transférés à la Communauté d'Agglomération et des crédits relatifs aux opérations nouvelles, dont :

- l'aménagement d'un site de plein-air au Parc des Expositions destiné à l'accueil de manifestations à caractère festif ;
- la construction d'une salle de répétitions pour l'Orchestre National de Lorraine ;
- les acquisitions foncières, en contractualisation avec l'E.P.F.L., notamment pour l'attractivité du Quartier de l'Amphithéâtre, qui va entrer dans une phase opérationnelle en accompagnement de l'arrivée du T.G.V. en 2007 et du Centre Pompidou.

Telles sont, à ce jour, les orientations du projet révisé du Plan Quinquennal.

Le Plan Quinquennal 2002-2006 révisé s'établit donc à un total général prévisionnel de dépenses de 174,9 millions d'euros, et de recettes de 30,7 millions d'euros, soit une impasse de 144,2 millions d'euros.

Cet ajustement n'entraîne aucun bouleversement dans les attributions données aux services tant en matière de gestion patrimoniale, chacun pour ce qui le concerne, qu'en matière d'animations culturelles, sportives et scolaires.

**M. le Maire - M. GROS - M. BERTINOTTI - M. DARBOIS.**

**M. le Maire - M. GROS.**

**M. GROS - M. le Maire**, Chers Collègues, en ces périodes électorales, l'on entend souvent les oreilles siffler et il m'a été rapporté que l'on reprochait souvent à l'opposition, mais cela a déjà été dit ici, de voter un certain nombre de décisions quand elles passent sous forme de points au Conseil Municipal et de ne pas voter le budget et d'en déduire qu'il y avait une contradiction à vouloir, d'une part accepter telle ou telle dépense et de ne pas avoir voté le budget.

Alors je voudrais vous dire que, quelques exemples vont me permettre de montrer que l'opposition fait son travail et qu'un certain nombre de décisions pourraient être ; soit reportées, soit même annulées, ou en tout cas, décidées dans une autre priorité.

Et je vais prendre aujourd'hui, pour ce Plan Quinquennal, quelques exemples de choses que nous aurions faites, quitte à en déplacer d'autres.

Alors je voudrais commencer par un exemple très intéressant et très important, dont j'ai très souvent entendu parler ces derniers temps, c'est par exemple le Poste de Police de la Patrotte.

La fermeture qui a été décidée par le Préfet au 1er février, au grand mécontentement de la population, n'a pas été seulement une volonté du Préfet de faire plaisir à M. GROSDIDIER, pour garnir le Poste de Police ou même le bunker qui a été fait à Saint Eloy, mais c'est aussi parce que, m'a-t-on expliqué au niveau des plus hautes autorités de la police, la Ville de Metz n'a pas mis à la disposition de la police les aménagements convenables permettant aux policiers de fonctionner - je voulais simplement le dire.

Ils ont fonctionné c'est vrai, à la Patrotte pendant longtemps, dans des conditions qui étaient déplorables, ils avaient de grosses difficultés ...

**- plusieurs personnes parlent en même temps -**

**M. JACQUAT** - ... menteur ...

**M. GROS** - Quand la police urbaine de proximité ...

**M. le Maire** - Il est en période électorale, laissez-le faire son dernier numéro de période électorale, je vous en prie !

**M.** ... D'accord, on vous écoute !

**M. GROS** - M. le Maire, les périodes électorales, ce sont des périodes démocratiques et personne n'est au-dessus du suffrage universel.

Je reprends :

Les policiers donc, à la Patrotte, quand ils étaient dans la tour de la Patrotte, étaient extrêmement mal logés, dans des conditions indécentes, et j'ai même eu l'occasion d'écrire des lettres. Et il est vrai que nous aurions pu faire un effort pour garder ce poste de police en le mettant au Plan Quinquennal.

Voici un exemple de ce que l'opposition aurait pu inscrire au budget.

Autre exemple - les pistes cyclables. Il existait du temps de votre Adjoint "bleu-vert", Jean-François SECONDE, un plan pluriannuel qui n'a jamais été respecté, il était "vert" en tout cas, c'était l'écologie "bleue", là il était "bleu" alors... alors il n'a jamais été "vert" c'est vrai ! Il était Génération Écologie !

Toujours est-il qu'il nous avait mis, et nous avons voté - je me souviens - un plan pluriannuel de pistes cyclables, qui a complètement disparu dans les sables et, effectivement, l'opposition, ici, représentée, aurait mis des pistes cyclables régulièrement pour rattraper le retard que nous avons et boucher les trous dans les pointillés de l'actuel réseau insuffisant de Metz.

Troisième exemple, je ne vais pas en prendre trop, la salle pour les jeunes !

Dieu sait si on a parlé de la salle de musique pour les jeunes. On en a parlé tout le temps, on en a parlé aux dernières Municipales et, au bout du compte, on arrive à quoi ? On arrive à ce qu'au Plan Quinquennal, cette salle disparaisse, il n'y en a pas !

Et la Ville de Metz, avec ses 125 000 habitants, est l'unique ville de France à ne pas avoir de salle de musique pour les jeunes.

On a beaucoup d'autres choses qui sont passées en priorité, mais nous n'avons pas de salle de musique pour les jeunes.

Voilà un troisième exemple - très concret, de ce que l'opposition aurait mis dans son projet en organisant autrement les priorités.

Je vais maintenant, dans un autre domaine, expliquer que certaines choses qui sont demandées par l'opposition finissent pas aboutir, puisqu'il faut faire de la pédagogie pour expliquer à quoi cela sert l'opposition dans une démocratie !

Je lis dans ce projet de Plan Quinquennal des sujets sur lesquels je suis revenu, mais d'autres aussi, à de nombreuses reprises.

Je veux parler par exemple des études d'urbanisme pour l'aménagement et la restructuration du Pontiffroy.

Eh bien, je dis "très bien", parce que cela fait bien quinze ans que j'en parle et mon ami Bernard FONTAINE, autant que moi, voir plus que moi, quand il était ici.

Le Pontiffroy n'est pas terminé, et nous voyons dans ce projet de budget que des demandes qui ont été faites et refaites, d'une façon récurrente, aboutissent avec une inscription significative.

C'est une bonne nouvelle !

J'en vois une autre ; 100 000 euros d'études primaires sur le quartier de Devant-les-Ponts, pour le développement des zones d'urbanisation future !

Eh bien, effectivement, aussi bien Daniel PLANCHETTE que moi-même, on a souvent parlé de cela ! On voit apparaître, ici, sans doute un début, mais vous savez que sans schéma directeur", on ne peut pas aménager un quartier et on fait du coup par coup dans ce secteur-là depuis trop longtemps !

**M. le Maire** - M. GROS, excusez-moi de vous interrompre, une seconde juste !

Est-ce que pour vous, ce soir, officiellement, la Ville de Metz est limitée au premier canton ? C'est tout ce que je voudrais savoir !

**M. GROS** - M. le Maire, je viens de vous parler de la salle de musique, je n'ai pas entendu dire qu'il soit question de la faire dans le premier canton.

J'en aurai terminé ! Le premier canton est aussi important que les autres et les électeurs vous diront M. le Maire, puisque vous m'en parlez, qu'ils se sentent oubliés et ils l'ont déjà manifesté dans les urnes au premier tour !

Alors je vous prie de me laisser terminer mon propos !

J'en viens maintenant à un autre secteur qui n'est pas du premier canton !

Je me félicite de voir arriver un mur antibruit dans le contournement Sud-Est de Metz

Je voudrais rappeler et là, c'est le 1er canton ; que là, il est coupé en deux par l'A31 et que cela fait longtemps que je parle du bruit insupportable que des milliers de personnes subissent sur l'A31, et j'étais tout seul, au moment des débats sur les Contrats de Plan à revendiquer que l'on s'occupe de la lutte contre le bruit dans ce secteur-là, pour les habitants de Devant-les-Ponts, du Fort-Moselle, du Chemin de la Moselle et de Metz-Nord.

J'en aurai terminé, pour dire que certaines dépenses peuvent être reportées, d'autres sont prioritaires et pour expliquer à des personnes qui ne comprennent pas à quoi sert l'opposition, que même si, objectivement, nous ne sommes pas contre telles ou telles dépenses, et nous la votons le jour où on nous la présente, nous pouvons avoir le sentiment que d'autres priorités auraient été mises en place.

Et j'en terminerai en vous disant que ce budget d'investissement, tout intéressant qu'il soit sur de nombreux sujets, n'est pas le nôtre, parce que l'organisation des priorités ne serait pas la même.

Je vous remercie.

**M. le Maire - M. BERTINOTTI.**

**M. BERTINOTTI - M. le Maire, Chers Collègues,** comme je l'avais déjà dit en Commission des Finances, je regrette que ce plan d'investissement, qui recense les éléments physiques des investissements de la ville ne soit pas accompagné d'un plan de financement prévisionnel.

Je rappelle que l'investissement est financé par les recettes qui nous restent, une fois payées les dépenses de fonctionnement ou par l'emprunt, et je crois qu'il aurait été intéressant à l'horizon 2006, de nous dire quelle est la part de l'investissement que nous avons-là, - a peu près donc 35 millions d'euros par an. - Donc quelle est la part de l'investissement qui sera autofinancé, c'est-à-dire par nos propres recettes ?

Alors si je pose cette question, ce n'est pas simplement pour l'esthétique et pour le plaisir d'avoir une maquette financière qui accompagne une maquette physique du plan d'investissement, mais c'est parce que, comme le dit d'ailleurs très bien le rapport, nous avons un soucis sur nos recettes fiscales.

Nous savons bien que depuis la création de la CA2M, la taxe professionnelle est maintenant du ressort de la CA2M et que c'est la seule ressource fiscale dynamique. Et ce qui nous reste eh bien, ce sont ce qu'on appelle les impôts "ménage", taxe d'habitation, taxe foncière, dont on connaît l'évolution qui est en général plus faible que la taxe professionnelle.

Et l'autre ressource dont nous disposons, ce sont les dotations de l'Etat et celles-là, il n'y a pas besoin d'en faire de dessin, on sait qu'elles sont au mieux stagnantes, quand elles ne baissent pas en pouvoir d'achat.

Autrement dit, et je reviens à cette question de l'autofinancement, c'est-à-dire la part du financement que nous allons financer sur nos ressources, eh bien, la probabilité la plus forte, c'est que si on veut avoir une part d'autofinancement importante, on devra comprimer nos dépenses de fonctionnement.

Alors on va en reparler dans quelques instants à propos du budget, mais je crois que là, il s'agit d'un choix politique, ce n'est pas simplement le plaisir d'avoir un plan de financement prévisionnel.

Qu'est-ce qu'on finance par l'emprunt ? Qu'est-ce qu'on finance par l'impôt ? Qu'est-ce qu'on finance par des économies sur les dépenses de fonctionnement ?

Et je crois que si l'on voulait un véritable débat démocratique sur l'ajustement de ce Plan Quinquennal, eh bien, il faudrait que l'on puisse également débattre des éléments de financement de ce plan.

Je crois également qu'il aurait été bon, d'ajouter quand même une vision d'ensemble de nos dépenses, pas seulement les dépenses d'investissement que l'on nous présente, mais également les dépenses de fonctionnement et l'ensemble des moyens de financement, c'est-à-dire l'impôt et les emprunts.

Je rappelle, qu'il y a là des arbitrages à faire entre le fonctionnement et l'investissement, entre l'emprunt et l'impôt, et que pour faire des arbitrages, eh bien, encore faut-il que nous ayons des informations.

Alors je crois que l'ensemble de ces informations nous aurait permis de porter un véritable jugement sur ce plan. Les choix qui sont faits, Dominique GROS vient de le rappeler, ne sont pas les nôtres sur un certain nombre de domaines, mais je rajouterai qu'en plus, il ne nous permet pas - le plan - tel qui nous est présenté, d'apprécier les marges de manœuvre de la Ville.

Je vous remercie.

**M. le Maire - M. DARBOIS.**

**M. DARBOIS -** Merci M. le Maire.

Le Plan Quinquennal, c'est bien, c'est la lisibilité de la Ville à moyen terme.

Il y a deux ans, nous tentions de comprendre ce que vous vouliez réellement pour la Ville de Metz.

Nous regrettons à l'époque le manque de débat et nous vous proposons même d'y consacrer une soirée complète, parce que c'est ça la démocratie !

En deux ans, rien n'a changé et ce n'est pas étonnant ! C'est dommage, c'est dommage pour la Ville de Metz !

Alors si je dis cela, c'est pour vous aider M. le Maire, très sincèrement, c'est pour vous aider, vous aider à réfléchir sur la méthode, sur la méthode d'élaboration des projets et à vous inciter à plus, à beaucoup plus de démocratie.

Metz y serait gagnante !

Plus de démocratie, excusez-moi de vous le dire comme cela, cela veut dire qu'il faut que vous mettiez d'abord vos Conseillers au travail, le boulot du Conseiller Municipal, ce n'est pas d'assister de temps en temps aux "pincés-fesses" que l'on organise ici, ce n'est pas cela le boulot !

Le boulot, le boulot du Conseiller Municipal ...

**M. le Maire -** Vous vous êtes fait pincer les fesses !

**- rires, exclamations -**

**Mme ...** Pas suffisamment.

**M. DARBOIS** - Le boulot du Conseiller Municipal, M. le Maire, c'est de porter la parole des Messins - chacun - c'est de porter la parole des Messins, chacun avec sa sensibilité propre, c'est cela notre boulot !

Et puis, M. le Maire, plus de démocratie participative avec les habitants des quartiers en suscitant et en donnant les moyens de vrais Comités de Quartiers, ce qui n'est toujours pas le cas.

Et je vous assure qu'au moment où l'on est en campagne électorale, où l'on a l'occasion de rencontrer les gens, c'est quelque chose qui revient, qui revient sans cesse, sans cesse !

C'est cela qui devrait être la méthode d'élaboration d'un projet global pour notre ville !

Sur le fond, M. le Maire, posons-nous cette question toute simple que voulons-nous faire de cette ville, quel avenir ?

Bien sûr que tout le monde veut bien que Metz soit attractive, prestigieuse, etc ... - cela sont des mots ; on n'arrête pas d'entendre cela, mais une fois encore, occupons-nous prioritairement du quotidien de tous les Messins !

Des écoles primaires, qui manquent encore trop de matériel dignes du XXIème siècle, du périscolaire, car l'emploi des parents est de plus en plus éloigné des bases familiales, résultat d'ailleurs du libéralisme.

Des pollutions provoquées par des activités humaines, de plus en plus d'urbanisme et d'architecture, économes d'énergie, des lieux de culture accessibles à tout le monde, de la diversité culturelle bien sûr, de la réduction des bruits en ville !

La liste serait longue de ce qui n'est pas suffisamment pris en compte. Par exemple, que faisons-nous pour réduire l'effet de serre, pour tendre à éviter de contribuer au réchauffement de la planète ? Voilà par exemple un sujet que nous, Ecologistes, entendons de plus en plus évoqué par la population ici à Metz et auquel vous ne répondez pas !

C'est un sujet communal qui touche toute la planète, et il faut commencer à en parler ici !

D'ailleurs le point suivant - le budget - devrait être l'occasion d'en parler encore !



Plan Quinquennal ; votre majorité vous fait, je pense ... encore confiance, enfin j'espère !

En tous les cas, nous, M. le Maire, comme en 2002, nous n'approuvons toujours pas ce Plan Quinquennal, avec ou sans ajustements, Plan Quinquennal qui ne prépare pas la ville que nous voulons pour le XXIème siècle.

Je vous remercie.

**M. le Maire** - Bien ! Je repars à l'envers, et je vais reprendre vers la fin !

M. DARBOIS, moi je m'interrogerais plutôt sur moi-même que vous vous interrogez sur les "pincettes" dont je ne sais pas ce que cela veut dire ... à moins que vous soupçonniez votre voisine de gauche d'avoir des gestes qui ne sont pas convenables, parce que je ne vous ai jamais vu assis nulle part ailleurs ici !

Mais ceci étant, moi, je m'interrogerais plutôt réellement sur la satisfaction des gens à Metz et je me rends compte que c'est au moins le cinquième ou sixième Plan Quinquennal et que, généralement, ils sont bien acceptés et que le résultat en a été, depuis une vingtaine d'années, une très profonde, une très importante, une très séduisante, une très remarquée transformation de cette ville, tout cela pour le plus grand bien de ses habitants !

Oh je suis bien d'accord, M. DARBOIS, que cela n'est pas approuvé dans les scrutins avec 80 % d'électeurs comme dans certains pays communistes ou autres !

Non, cela l'a été dans les ..... ?

C'est approuvé par une majorité qui est contente, qui est fière de sa ville et qui n'a pas envie qu'on l'embête avec des tas de problèmes, mais qui a envie que ça marche !

Où que je me déplace en ce moment - et je suis obligé de me déplacer pas mal en ce moment - tout le monde me parle de l'extraordinaire transformation de Metz à travers ses Plans Quinquennaux, à travers ce qui y a été réalisé et tout le monde dit son admiration pour l'évolution de cette ville et la satisfaction pour ceux qui y sont d'y habiter.

Alors pour moi, excusez-moi du peu, c'est la meilleure réponse que je peux faire à toutes ces histoires que vous me racontez, sur des insatisfactions qui vont de soi, qui sont normales mais pour lesquelles vous êtes obligé de vous torturer l'esprit afin de justifier votre qualité

d'opposant.

Je voudrais dire à M. BERTINOTTI, qui le sait bien ; qu'il sait que depuis 1984, à part les quelques pourcentages que l'on avait augmenté la pression fiscale après l'incendie du Palais des Sports on n'a pas touché aux taux des impôts, ni aux impôts d'ailleurs qui sont maintenant CA2M tels que la taxe professionnelle, ni aux impôts des ménages.

Que tous nos Plans Quinquennaux ont toujours été financés et que depuis cette époque, notre dette a régressé.

Eh bien, il y a deux moyens de regarder ce problème, il y a le problème de le regarder en contrôleur financier et vous irez expliquer cela dans les salles de réunion aux Messins, mais je ne sais pas si ce langage leur dira quelque chose !

Mais ce qu'ils voient eux, c'est qu'ils payent moins d'impôts que d'autres !

Que la ville est une des moins imposée de France !

Que la ville est une des moins endettée de France !

Et que la dette diminue chaque année !

Eh bien, à moins que cela soit un miracle du Saint Esprit, je suppose que cela vient quand même de l'augmentation ou du maintien à une juste base de l'autofinancement.

Et en Commission des Finances, vous m'aviez taquiné, vous m'aviez posé une question semblable et je vous ai répondu d'une manière très claire qu'avec la projection qui est devant moi et que je connais, je peux vous dire que l'on est "bordé" jusqu'en l'an 2007.

Alors si vous souhaitez discuter pour l'après 2007, moi pour ma part, je suis preneur parce que j'espère bien pouvoir dire que je n'ai pas encore dit mon dernier mot dans cela, et si je l'avais dit, ce dernier mot, eh bien, je changerais de stratégie peut-être et je vous dirais Messieurs, vous demandez la lune ! "eh bien, on va vous la donner", comme cela, au moment où je partirai, les caisses seront vides et ceux qui me succéderont seront obligés de lever des impôts.

Mais ce n'est pas ma manière de faire, ni ma manière de voir !

Alors faites-moi confiance ! Cela a marché jusqu'à présent et cela continuera à marcher sur des équilibres financiers que d'aucuns et voire beaucoup nous envient.

Dominique GROS, pour une fois je ne lui répondrai pas parce que je lui fais deux reproches. Il a voulu prolonger sa "Campagne électorale" ce soir dans cette salle pour que demain matin, on puisse encore lire qu'il s'est occupé de son quartier, et deuxièmement, il a proposé un certain nombre de réalisations supplémentaires mais sans nous indiquer lesquelles il supprimerait.

Dont acte !

Ceci-dit, je mets aux voix !

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, le rapport est adopté !

Le rapport n° 2, est le Budget Primitif.

-----

## **POINT 2 - BUDGET PRIMITIF 2004**

**Rapporteur : M. le Maire**

-----

Rapport de Présentation en annexe

### **Motion 1**

**BUDGET PRIMITIF 2004 - RECETTES.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction comptable M 14,  
 Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,  
 Vu le Débat d'Orientation budgétaire du 29 Janvier 2004,  
 Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2004,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2004 en recettes comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>- Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	25 216 878,00
. Mouvements d'ordre	18 522 636,00
	-----
. Mouvements budgétaires	43 739 514,00
 <u>- Budget Annexe Service des Eaux</u>	
. Mouvements réels	696 800,00
. Mouvements d'ordre	1 389 658,00
	-----
. Mouvements budgétaires	2 086 458,00
 <u>- Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	-
. Mouvements d'ordre	7 850,00
	-----
. Mouvements budgétaires	7 850,00
 <u>- Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	213 070,00
. Mouvements d'ordre	-
	-----
. Mouvements budgétaires	213 070,00
 <b><u>TOTAL</u></b>	 <b>46 046 892,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>- Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	134 206 952,00
. Mouvements d'ordre	1 134 188,00
	-----
. Mouvements budgétaires	135 341 140,00

<u>- Budget Annexe Service des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 753 428,00
. Mouvements d'ordre	6 636,00
	-----
. Mouvements budgétaires	1 760 064,00
<u>- Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	129 000,00
. Mouvements d'ordre	-
	-----
. Mouvements budgétaires	129 000,00
<u>- Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	735 589,00
. Mouvements d'ordre	-
	-----
. Mouvements budgétaires	735 589,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>137 965 793,00</b>

**TOTAL GENERAL DU BUDGET      184 012 685,00**

DECIDE pour 2004 de fixer les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 17,06 % pour la Taxe d'Habitation
- 15,62 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

représentant un produit global de 39 750 124 Euros

## **Motion 2**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2004 - DEPENSES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction comptable M 14,  
 Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,  
 Vu le Débat d'Orientation budgétaire du 29 Janvier 2004,  
 Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2004,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2004 en dépenses comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>- Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	42 605 326,00
. Mouvements d'ordre	1 134 188,00
	-----
. Mouvements budgétaires	43 739 514,00
<u>- Budget Annexe Service des Eaux</u>	
. Mouvements réels	2 079 822,00
. Mouvements d'ordre	6 636,00
	-----
. Mouvements budgétaires	2 086 458,00
<u>- Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	7 850,00
. Mouvements d'ordre	-
	-----
. Mouvements budgétaires	7 850,00
<u>- Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	213 070,00
. Mouvements d'ordre	-
	-----
. Mouvements budgétaires	213 070,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>46 046 892,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>- Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	116 818 504,00
. Mouvements d'ordre	18 522 636,00
	-----
. Mouvements budgétaires	135 341 140,00
<u>- Budget Annexe Service des Eaux</u>	
. Mouvements réels	370 406,00
. Mouvements d'ordre	1 389 658,00
	-----
. Mouvements budgétaires	1 760 064,00
<u>- Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	121 150,00
. Mouvements d'ordre	7 850,00
	-----
. Mouvements budgétaires	129 000,00
<u>- Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	735 589,00
. Mouvements d'ordre	-
	-----
. Mouvements budgétaires	735 589,00
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>137 965 793,00</b>
<b><u>TOTAL GENERAL DU BUDGET</u></b>	<b>184 012 685,00</b>

**Motion 3****OBJET : ETAT N° 1 DE REGULARISATION DES DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal,

**Vu le projet de l'état n° 1 de régularisation des décisions modificatives du Budget Principal, présenté par le Maire pour l'exercice 2004,**

ADOpte ET VOTE ledit état n° 1 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	10 000,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	10 000,00
	-----	-----
<u>TOTAUX</u>	10 000,00	10 000,00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	46 580,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-56 580,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	10 000,00	0,00
	-----	-----
<u>TOTAUX</u>	0,00	0,00
<u>TOTAUX GENERAUX</u>	10 000,00	10 000,00

**M. le Maire** - Alors j'ouvre à nouveau le débat !

Attendez, je reprends mon papier ...

M. PLANCHETTE, M. GROS, M. BERTINOTTI, Mme BORI, Mme ISLER-BEGUIN, Mme GENET, M. THIL.

**M. le Maire** - M. PLANCHETTE.

**M. PLANCHETTE** - M. le Maire, Chers Collègues.

Je n'interviendrai que sur deux points très brièvement et je laisserai le soin à mes amis d'intervenir sur les autres points de ce budget parce qu'ils sont assez nombreux.

Ce budget, de prime abord, peut paraître comme un bon budget sur le plan comptable et le plan gestionnaire.

En y regardant de plus près, moi, il m'apparaît comme un budget non satisfaisant en raison du déficit, d'un gros déficit dans les interventions sociales. Pour moi, c'est vraiment là-dessus que je suis un petit peu gêné, même beaucoup.

Je pense qu'on pourrait faire à Metz comme on fait dans la plupart des grandes villes françaises, on pourrait mettre 10 % du budget pour le social au lieu de 8 %. Alors je pourrais vous expliquer comment je verrais la chose, parce que vous dites toujours "vous proposez des solutions, vous ne nous donnez jamais les recettes".

Je crois que l'on pourrait peut-être un peu diminuer la part de l'autofinancement dans les investissements et faire une part un peu plus importante pour le social, quitte à s'endetter un tout petit peu.

**M. le Maire** ...(Inaudible)

**M. le Maire** - Je veux bien, mais si vous étiez un jour à gérer une collectivité territoriale quelle qu'elle soit, vous seriez très vite en faillite avec cette idée-là !

Parce qu'en diminuant l'autofinancement, vous ne pouvez à ce moment-là plus emprunter, puis vous avez des dépenses de fonctionnement de plus en plus élevées et vous vous cassez poliment la figure.

**M. PLANCHETTE** – Non... mais M. le Maire, dans des proportions raisonnables ...

**M. le Maire** - Alors dans l'armée, on pouvait peut-être faire cela ! Oui... en construisant des porte-avions ...

**M. PLANCHETTE** - M. le Maire, dans l'Armée, sur les questions de budget, on est sérieux, aussi sérieux que vous l'êtes sur le plan de la Municipalité.

Je dis en diminuant ...



M. ... Ah, très bien !

- quelques applaudissements -

**M. PLANCHETTE** - On n'a rien à envier là-dessus !

Je veux dire qu'en diminuant un petit peu l'autofinancement, pas beaucoup, en allant chercher un petit peu d'emprunts, pas beaucoup sur des réalisations qui sont des réalisations de prestige, que je ne discute pas !

Ces réalisations de prestige, elles sont très belles, elles laisseront sans doute votre marque à la postérité, mais il ne faut pas oublier la vie de tous les jours !

La vie de tous les jours, c'est quand même beaucoup le social !

Alors là où c'est vraiment désagréable sur le social, c'est dans le domaine du périscolaire, dans le domaine du périscolaire, je pense ... - et je reviens sur mon sujet - je pense que dans le domaine du périscolaire, on pourrait faire quand même beaucoup mieux !

Il suffirait, les études montrent qu'il suffirait, pour faire un véritable périscolaire à Metz, de mettre à peu près 15 euros par élève, par enfant. Et cela permettrait surtout de s'occuper des jeunes dans la tranche d'âge de 12 à 16 ans parce que c'est surtout cette tranche-là qui pose des problèmes.

C'est là que l'on trouve le "terreau" de la délinquance. La réponse répressive et policière est certes une réponse, mais elle n'est pas suffisante ; il faudrait s'attaquer aux causes du mal.

Donc, moi, je pense que ces jeunes qui sont désœuvrés, qui traînent dans les rues, ces jeunes qui ont entre 12 et 16 ans, si l'on arrivait à les occuper, on ferait quand même baisser la délinquance.

Là, je pense qu'il y aurait, un effort considérable à faire et je crois que cet effort, il est tout à fait dans les possibilités d'une ville comme Metz ; quand on veut trouver des subventions, eh bien, on en trouve ...

La C.A.F. apporterait 60 %, et je crois que cela permettrait de faire quelque chose de très bien.

Mon deuxième point, où je serai très bref, sur lequel je voudrais intervenir parce qu'il me tient beaucoup à cœur, aussi je suis intervenu plusieurs fois là-dessus, cela concerne l'urbanisme !

Alors vous nous annoncez que vous allez lancer une étude primaire à Devant-les-Ponts !

Très bien, c'est bien, ! Je suis tout à fait d'accord !

Mais je pense que l'on ne peut pas dissocier ce quartier de Devant-les-Ponts de l'ensemble de Metz-Nord et qu'il y a une erreur de méthode.

Il faudrait lancer une vaste étude sur tout l'ensemble de Metz-Nord, commencer par le bon bout, c'est-à-dire, commencer par savoir ce que l'on va faire des voies de communication. Il faut commencer par là !

Avant de parler du développement de l'urbanisme dans des zones, eh bien, je pense qu'il faut déjà commencer à penser le problème des voies de communication et des transports.

Donc je pense qu'il faudrait lancer une vaste étude, bien plus vaste que celle que vous allez entreprendre, qui concernerait tout le secteur de Metz-Nord et à partir de là, progressivement, on pourrait faire mieux.

Alors je voudrais profiter de l'occasion pour poser une autre question.

Si j'ai bonne mémoire, vous nous avez fait voter, lors d'un précédent Conseil Municipal, une étude - un début d'étude primaire - comme vous dites « d'urbanisme » qui devait partir de la route de Thionville, passer par le chemin de la Moselle et aller avenue de Blida, si j'ai bonne mémoire, et l'on devait nous donner les résultats de cette étude en 2003.

Je n'ai rien vu venir, alors je voudrais vous demander où en est cette affaire-là ?

Est-ce que cette affaire-là est encore en cours ? Est-ce qu'il y a du retard ? Est-ce que vous allez l'inscrire dans un plus vaste ensemble - comme j'y reviens - qui est un vaste projet, avec des grandes idées directrices. Quand les Allemands ont construit le quartier de la gare, ils avaient sans

doute des visions militaires, mais ils avaient une grande idée directrice, ils avaient un schéma, ils savaient où ils allaient !

Quand vous avez construit le Technopole, que vous êtes en train d'achever, vous aviez, M. le Maire, sans doute une grande idée directrice !

Pourquoi dans les quartiers de Metz-Nord, nous n'aurions pas aussi droit à un véritable projet avec une grande idée directrice ? A moins que vous soyez en train de céder une partie de l'urbanisme de Metz-Nord aux bonnes intentions de M. le Maire de Woippy ?

Je vous remercie.

**M. le Maire - M. GROS.**

**M. le Maire -** Qu'est-ce qu'il a dit ?

**M. ...** Céder l'urbanisme au Maire de WOIPPY.

**M. GROS -** D'abord, en matière de technique budgétaire, je voudrais faire une petite mise au point.

Je sais très bien la différence entre un investissement et du fonctionnement, mais vous nous dites M. le Maire que, le niveau d'endettement de la Ville de Metz est bas, c'est bien, mais ce n'est pas en soi une vertu.

L'important, c'est de savoir qu'est-ce qu'on a financé avec l'emprunt et qu'est-ce qu'on a financé sur les impôts qui sont en cours.

Pour prendre l'exemple que j'ai pris tout à l'heure, de la salle de musique, cette salle de musique, elle durera longtemps. Comme un père de famille qui va acheter sa maison ou son appartement on peut très bien emprunter pour un objet qui va durer longtemps, de façon à ce que les générations qui s'en serviront, participent au financement.

C'est comme cela que ça marche ! Il ne faut pas nous faire la leçon sur "vous - vous savez gérer - les autres ne savent pas gérer."

On a bien vu ces derniers temps qu'il y a des gouvernements qui sont de très bons gestionnaires et qui nous mettent complètement à la cave.

Alors pas de leçon à avoir là-dessus !

Ce que je veux dire, c'est qu'actuellement, je verrais bien la Ville s'endetter un petit peu, pour mettre en place par exemple une salle de musique et j'y reviens, ce ne serait pas du tout déshonorant pour nos finances publiques de prendre en considération ce besoin.

Maintenant pour parler du fonctionnement, moi, j'ai un seul point à mettre en avant, c'est celui du socioculturel.

Les structures associatives vers lesquelles nous, Ville de Metz - nous déléguons les Services Publics, un certain nombre de Services Publics qui sont liés à la Jeunesse, qui sont liés au Socioculturel, qui sont liés au Sport, eh bien, ces structures associatives ont de plus en plus de mal, à tel point qu'un grand nombre d'entre-elles, et pas seulement dans le canton 1, c'est partout, je vous rassure c'est partout, ces associations sont en train de couler. Certaines d'entre elles sont à la limite du dépôt de bilan et se demandent comment elles feront leurs salaires à la fin du mois, en ce moment.

On a eu la suppression des Emplois Jeunes, on a eu la suppression des Emplois Aidés, en tout cas, il y en a moins, et je ne dis pas que la Ville de Metz est responsable de ces suppressions, c'est le Gouvernement.

Il n'empêche qu'actuellement, la situation est grave et je pense, en ce qui me concerne, que nous devrions avoir un jour des états généraux relatifs à la vie socioculturelle, culturelle et sportive qui passent à travers la vie associative, parce que dans peu de temps, si nous continuons, nous allons nous retrouver avec des responsables associatifs qui s'en iront sur la pointe des pieds, en évitant d'être portés responsables des difficultés financières.

Je rappelle qu'en droit local, ici, en Moselle, un Président d'association qui est en difficulté, eh bien, il est en difficulté sur ses propres biens.

Donc je voudrais simplement dire, que nous avons en ce moment quelque chose de très difficile à vivre et nous devons aider la vie associative, sinon ce qui a été plutôt un bon point dans l'histoire de Metz - je le dis à travers le conventionnement qui est une bonne méthode - actuellement, ne suffit plus pour que ces associations puissent faire face.

Je parle bien là du fonctionnement et uniquement du fonctionnement : pour l'investissement, on peut toujours discuter et l'on peut toujours étaler dans le temps les choses qui sont nécessaires.

C'est la raison pour laquelle, dans ce domaine-là, je ne suis pas satisfait du budget, parce que nous ne prenons pas en compte une situation nouvelle qui était l'arrivée du nouveau Gouvernement, qui a complètement asséché les associations de toutes possibilités d'employer du monde, dans des situations convenables.

Je vous remercie.

**M. le Maire - M. BERTINOTTI.**

**M. BERTINOTTI - M. le Maire, Chers Collègues.**

Le projet de budget 2004 que vous nous présentez ce soir, M. le Maire, n'est pas le nôtre. Il est extraordinairement rigoureux et ce n'est plus de la bonne gestion, c'est de l'intégrisme budgétaire et comptable.

A quoi cela sert-t-il - on vient de l'évoquer et vous l'avez évoqué vous-même, M. le Maire - à quoi cela sert-il d'avoir une dette par habitant parmi les plus faibles de France, qui baisse même encore de 18 % par rapport à 2003, si la cohésion sociale de la cité n'est plus assurée ?

A quoi cela sert-il d'investir dans des équipements culturels de prestige comme le Centre Pompidou, alors que les conditions de vie d'un certain nombre de nos concitoyens ne cessent de se dégrader.

Je l'ai dit, votre budget est extraordinairement rigoureux, il ne progresse, à structures constantes, c'est-à-dire hors transfert à la CA2M, que de 0,55 %, c'est-à-dire un demi-point que l'on peut comparer aux deux points, aux 2 % d'inflation. C'est donc bien encore du pouvoir d'achat de la dépense publique à Metz qui est perdu.

Nous pensons que c'est une triple erreur, c'est d'abord une erreur sur le plan économique parce qu'on sait bien qu'en période de faible croissance, les dépenses publiques doivent être soutenues pour pallier la carence de la demande des autres agents économiques.

C'est une erreur sur le plan social : il est faux de dire que les besoins sociaux sont correctement couverts dans notre ville. Il y a des manques criants en matière de logements sociaux, d'animation des quartiers, de services aux familles - on vient de parler du périscolaire - et bien entendu en matière d'emplois.

Pour la deuxième année consécutive, vous avez bloqué le compteur des aides aux associations à 1 % d'augmentation alors que, comme vient de le dire M. Dominique GROS, le Gouvernement a supprimé les Emplois Jeunes et un certain nombre d'Emplois Aidés.

C'est donc bien l'existence de certaines associations qui est aujourd'hui en cause et pour le moins, un certain nombre d'entre elles vont devoir réduire leurs activités.

C'est donc bien du lien social en moins et c'est pour cela que ce projet de budget est une erreur sur le plan social.

Enfin, c'est une erreur sur le plan politique. Votre projet de budget entretient la sinistrose et la morosité ambiante.

Tout le monde s'est réjoui dimanche dernier de la hausse de la participation, mais dans notre ville, nous avons encore eu aux élections régionales 51 % d'abstention, c'est-à-dire, comme en 1998, 13 points au-dessus de la moyenne nationale.

Alors sans parler bien-sûr de l'extrême droite maintenant banalisée, on en parle plus, mais enfin, c'est quand même 17 % dans notre ville ; elle s'incruste durablement dans le paysage.

Et il est clair que ce genre de budget contribue, je dirai, à la morosité et contribue à l'abstention et aux votes d'extrême droite.

Alors il est clair, M. le Maire, que nous ne partageons pas la même vision des choses !

Pour nous, c'est bien le progrès social qui est le moteur du développement économique et non l'inverse !

L'attractivité d'une ville, aujourd'hui, se mesure plus par la qualité de vie de ses habitants que par la qualité de quelques équipements prestigieux.

Nous n'attirerons pas de nouveaux investisseurs si la cohésion sociale n'est pas assurée.

Je pense que cela est un point important et c'est un point de divergence entre nous.

Je crois que c'est vrai qu'il faut développer la ville, qu'il faut qu'il y ait davantage d'investisseurs et des gens qui viennent s'implanter à Metz, mais ils ne viendront pas s'implanter si la cohésion sociale n'est pas assurée, et ce budget ne permet pas de l'assurer.

Alors quand même, M. le Maire, un dernier point que je voudrais souligner.

Il y a un poste qui augmente - un poste budgétaire qui augmente de manière significative - c'est celui du produit des amendes de police. Il augmente de 38,2 % pour atteindre un total de 2,2 millions d'euros.

Alors je ne peux m'empêcher de mettre en parallèle ce taux de croissance de 38,2 % avec celui de 1% des aides aux associations.

Pensez-vous, M. le Maire, que c'est uniquement par la répression que nous allons résoudre les problèmes sociaux et améliorer le civisme de nos concitoyens ?

Au total, M. le Maire, votre budget ne nous apparaît pas en phase avec les besoins de la population ; il ne tient pas compte suffisamment de la précarité et de la pauvreté croissante ; il n'est pas suffisamment réactif à la conjoncture et n'apporte pas de réponse à la première des préoccupations de nos concitoyens, à savoir l'emploi.

Je vous remercie.

**M. le Maire - Mme BORI.**

**Mme BORI - M. le Maire,** si les années passent et ne se ressemblent pas il n'en va pas de même pour vos budgets qui, eux, passent et se ressemblent.

Cette année encore, on pourrait titrer : "Tout pour les manèges de luxe bien sûr, très peu pour les vendeurs de tickets".

Comme beaucoup d'économistes, d'analystes politiques et d'hommes politiques, vous magnifiez la rigueur économique qui consiste à dire que l'investissement, c'est bien, et que le fonctionnement, c'est mauvais, que l'impôt, c'est la malédiction ainsi que les charges, sans parler de la dépense sociale qui, elle, est à bannir.

Or, que constatons-nous ?

Depuis deux ans, cette politique conduit au fiasco : le bon élève de la classe Europe sous la Gauche devient aujourd'hui le cancre.

Nous assistons à une augmentation sensible des déficits publics, une chute de la croissance, une reprise de l'inflation - plus 0,5 % en février - une augmentation catastrophique de la dette publique, avec des conséquences dramatiques pour nos concitoyens.

Le chômage remonte en flèche, la précarité s'accroît avec son lot de misère.

Dix pour cent de plus pour les restos du cœur en fréquentation, le nombre d'expulsions explose, à Metz 112 l'année passée, beaucoup plus cette année, on ne connaît pas encore les chiffres. Des enfants se retrouvent à la rue, quatre millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Dans le même temps, on développe une société de plus en plus intolérante, de moins en moins solidaire, on préfère mener une politique ultra sécuritaire, allant jusqu'à la délation pour les travailleurs sociaux, une société où la caméra fait fonction de lien social.

M. le Maire, cette situation n'épargne pas Metz ! La misère existe aussi chez nous.

Si vous ne la voyez pas, sachez que moi, je la rencontre tous les jours dans ma vie professionnelle et militante !

Or, à travers ce budget, vous faites comme si tous les Messins étaient riches et bien portants et cela même à travers le budget d'investissement que vous chérissez tant !

En effet, les investissements que vous préconisez apparaissent plus utiles à flatter votre ego que comme capables de répondre aux besoins élémentaires d'une grande partie de nos concitoyens.

Je parlerai plus particulièrement du logement social qui ne figure pas comme prioritaire dans vos choix.

Alors que dans le cadre du G.P.V., nous assistons à une grande opération de démolition et donc une perte importante de logements, nous ne voyons rien poindre dans ce budget en matière de reconstruction ou tout simplement de construction.



Or, il existe une véritable crise du logement pour les plus démunis, mais également pour d'autres catégories de salariés.

M. le Maire, la situation en matière de logements est explosive.

Les récents rassemblements d'associations de locataires et autres - d'ailleurs pas que de locataires, mais d'autres associations - contre les expulsions en témoignent, comme en témoigne l'appel de l'Abbé Pierre qui préférerait, j'en suis sûre, être suivi dans son action plutôt que d'être côtoyé pour une photo souvenir pouvant figurer sur un tract électoral.

Certes, la question du logement ne relève pas uniquement de la compétence de la Ville., cependant, je pense que c'est à elle d'afficher cette volonté.

En attendant M. le Maire, je vous demande de vous opposer comme l'ont fait d'autres Maires, dans d'autres villes, à toutes les expulsions prévues à Metz après la trêve hivernale.

La même logique guide votre action dans d'autres domaines.

Alors que vous consacrez 3 500 000 euros à la voirie, à la circulation, vous estimez que 11 euros par an et par élève dans le cadre du fonctionnement des écoles élémentaires, cela suffirait à couvrir un grand nombre de besoins et 23 euros par enfant dans le cadre du périscolaire, c'est le chiffre qui nous a été annoncé, serait excessif.

S'agissant des cantines, vous ne souhaitez pas que la Collectivité se substitue aux parents dans leurs obligations, même si, en pratiquant le tarif unique, vous pénalisez les enfants des familles modestes qui ne peuvent accéder à ce service.

Mais vous n'êtes pas choqué de financer les places de l'Arsenal et du Théâtre à hauteur de 50 % !

Dans ce contexte, on est en droit de se demander au détriment de quoi et de qui se fera le financement du fonctionnement de Beaubourg et enfin à qui et à quoi servira-t-il ?

De toute évidence, nous divergeons sur notre conception de la bonne gestion dont vous vous prévalez.

Pour moi, une politique économique n'a de sens que si elle est au service du progrès social.

Vous ne serez donc pas étonné, M. le Maire, que je vote contre votre budget qui ressemble étrangement à la politique menée au niveau national et régional à laquelle je m'oppose.

Mais il m'a semblé comprendre, que s'agissant du niveau régional vous faisiez presque le même choix que moi, comme quoi tout peut arriver !

Je n'accepterai jamais qu'une société qui ne cesse de s'enrichir, produise toujours plus de précarité, de chômage et de misère !

M. le Maire, il y a 60 ans, dans un contexte autrement plus dramatique, la Société française s'est redressée grâce à un projet, mais un projet axé sur des valeurs de solidarité, de justice et de progrès social.

Je vous remercie.

**M. le Maire - Mme ISLER-BEGUIN.**

**Mme ISLER-BEGUIN - M. le Maire, Chers Collègues.**

En préambule du budget, je voudrais quand même vous dire que la démocratie, c'est le moins mauvais des systèmes politiques qui existent actuellement. Alors bon, c'est vrai que nous allons jouer comme d'habitude le rôle de l'opposition, mais M. le Maire, sachez que pour nous, ce n'est pas un jeu !

Nous ne sommes pas dans un rôle, nous ne sommes pas dans un jeu de rôle, nous assumons totalement les suffrages pour lesquels nous avons sollicité nos concitoyens et nous avons nos convictions sur un projet de Société.

Vous avez le vôtre, les uns et les autres sont respectables, et nous ne sommes pas d'accord. Et c'est pour cela, nous le disons ici, Conseil après Conseil, ce projet qui est un projet libéral de Société n'est pas le nôtre !

Nous sommes pour un projet qui axe la vie sur un développement durable qui prend en compte les aspects sociaux, les aspects environnementaux, à côté des aspects strictement financiers et économiques.

Et je voudrais aussi vous dire M. le Maire, que c'est vrai que la Ville de Metz a changé en 33 ans, mais je pense que toutes les villes de France et que tous les villages de France ont changé en 33 ans !

Je suis née à Boulay, mais, dans un petit village, j'ai vécu dans un petit village qui était considéré comme sans doute un des plus laids, il y a 30 ans de Lorraine ou de Moselle.

Et aujourd'hui je crois que ce village comme d'autres, peuvent s'enorgueillir d'être coquets, mignons, agréables à vivre, avec des municipalités qui ont changé, qui ne sont pas restées les mêmes !

Donc c'est vrai que vous avez eu de la chance et je crois que vous nous le dites assez souvent, que vous avez eu de la chance en politique.

Bon, vous tenez .. vous allez encore tenir peut-être un mandat de plus, on vous le souhaite !

**- exclamations -**

**Mme ISLER-BEGUIN** - Si vous le souhaitez ?

C'est ce que vous souhaitez ?

Mais je vous dis ... vous avez ...

**M. le Maire** - Je savais que je pouvais compter sur vous !

**- rires -**

**Mme ISLER-BEGUIN** - Vous avez eu de la chance, vous savez, l'avenir nous le dira !

Vous avez eu de la chance, et vous savez très bien que si vous avez la possibilité de faire des choses intéressantes, intelligentes et sans endetter les citoyens, c'est bien parce qu'il y a des

avantages à la Ville de Metz qu'il n'y a pas ailleurs, et nous le savons très bien, quelles sont les rentrées de l'U.E.M. pour justement soutenir les politiques qui sont mises en place.

Alors vous avez raison de dire que la pression fiscale, je ne vais pas reprendre ce qu'ont dit mes Collègues, est faible, cela rassure les citoyens !

Mais est-ce qu'aujourd'hui cela rassure vraiment les citoyens ?

Quelle est la demande citoyenne ?

Est-ce que nous répondons véritablement à toute la demande de nos citoyens ?

Je ne lis pas dans une boule de cristal et je n'ai pas rencontré tous les Messins, je l'avoue mais c'est vrai que la question aujourd'hui se pose !

Est-ce que l'on est en phase avec les demandes qui sont contradictoires, on le sait très bien !

Lorsque l'on va dans la rue, on peut entendre tout et non contraire.

Elles sont contradictoires, mais quand même, les demandes essentielles au niveau social, au niveau du bien-être, est-ce que justement on les assume ?

Et ce sont ces questions-là que l'on se pose jour après jour.

Et c'est vrai que lorsque l'on voit le budget, on n'est pas surpris cette fois-ci, puisqu'en fin de compte, comme vous le dites, vous êtes satisfait de votre politique. Donc, ça ronronne, ça vient au fil des Conseils, et là, vous avez une nouvelle opportunité, une nouvelle chance, dont le Beaubourg lorrain !

Tant mieux pour la Lorraine, tant mieux pour les Messins, tant mieux pour nous !

Mais il ne faudrait pas que cela apparaisse comme une "cerise sur le gâteau" de cette fin de mandat !

Non, cet exercice nous demande de la réflexion pour savoir si, effectivement, les bons choix ont été faits à tous les niveaux et c'est vrai - je voudrais le rappeler aussi - cet exercice budgétaire nous demande une gymnastique supplémentaire puisqu'il y a la CA2M qui vient s'imbriquer là-

dedans, et là, c'est vrai qu'il faut l'avouer, pour vous, en tant que Maire, et pour vous, en tant que Président de la CA2M, c'est quand même une excellente opération puisque vous êtes gagnant sur tous les tableaux.

A la CA2M, il n'y a pas d'opposition puisque le système fait que ... c'est le consensus et c'est tant mieux !

Parce que si c'est pour le bien des habitants, c'est tant mieux !

Et au Conseil Municipal, nous étions pour la création de la CA2M, donc gagnant sur tous les tableaux et vous êtes le seul maître à bord.

Donc la seule question peut-être qui vous hante, c'est vraiment de savoir jusqu'à quand vous allez pouvoir mener cette politique personnelle ?

Pour combien de temps cela va-t-il durer ?

Et là, c'est ce que nous avons pu comprendre, comme question la dernière fois à la Commission des Finances, et c'est vrai que c'est à vous le seul d'en décider, même si, vous permettez par les temps qui courent, on ne sait pas très bien si vous prenez les bonnes solutions.

Mais c'est vrai que c'est une autre histoire.

J'aimerais quand même vous rappeler, qu'un jour ici, vous nous aviez dit aussi, alors que nous avions pris un revers "Qui sème le vent récolte la tempête !"

Alors là aussi, permettez-moi de me dire que l'histoire "repasse les plats" de temps en temps.

Et c'est vrai, que vous nous aviez assuré que vous aviez bordé le budget jusqu'en 2007 - alors, là encore tant mieux - et vous nous avez laissé croire que ... ou fait croire que, si cela vous prenait, si cela vous piquait, vous pourriez également laisser une dette. Mais je ne crois pas que vous feriez cela M. le Maire, parce que vous êtes trop rigoureux, et on est là pour l'avenir des Messins, et on n'est pas là pour faire des jeux politiques qui pèsent et qui pèseront sur les finances et sur l'avenir de la ville.

Alors permettez-moi aussi de rappeler à un moment donné vos inquiétudes, vos propres inquiétudes lors de précédents débats. Lorsque nous avons discuté des inquiétudes que nous avons

par rapport aux finances, vous nous avez dit un moment donné : "Oui mais, attention, on est jamais sûr que l'État va suivre !"

Là encore, on vous demande quelles sont les garanties que l'État va suivre sur justement, des réalisations qui sont des chefs-d'œuvre, des œuvres d'art ? Alors est-ce que nous avons des garanties ?

Est-ce que les habitants ont les garanties que ces travaux vont être menés à terme ? Parce que là encore, et je suis tout à fait d'accord avec M. Dominique GROS, on le sait aujourd'hui, l'État ne tient pas ses engagements !

Dans le monde associatif, qui y a des engagements avec l'Union Européenne écrits, des engagements financiers - eh bien, il ne les tient pas - si bien qu'il y a des emplois aujourd'hui qui sont en jeu, il y a des structures qui doivent débaucher parce que l'État ne suit pas ses engagements !

Alors c'est vrai que nous souhaitons tout à fait qu'il n'y ait pas d'ambiguïté à ce niveau-là.

Nous souhaitons la construction du Centre Beaubourg, mais nous voulons également "border" l'avenir, M. le Maire, parce que nous sommes sur deux institutions, la CA2M et la Mairie, et l'on peut se poser cette interrogation :

Est-ce que la CA2M sera toujours .... par ces projets ?

Est-ce que la Communauté, les Communautaires à un moment donné ne vont pas demander de changer de cap ? Demander, de répondre à d'autres exigences de la part des responsables et des élus ?

Alors voilà ! Ce sont ces interrogations-là, qui nous laissent un peu pantois en regardant les différentes propositions que vous faites !

Alors c'est vrai qu'il y a d'autres choses qui ne sont pas dans ce budget et je pense notamment au T.G.V. Vous y faites référence sur deux lignes lorsque vous dites : « qu'il y aura la réalisation liée par des voies ferrées » alors que l'on apprend par voie de presse aujourd'hui par exemple, qu'une rame, des rames de T.G.V. arriveraient en 2005.

Donc est-ce que cela signifie qu'il y aura des dépenses supplémentaires pour cette arrivée des rames ?

Je ne sais pas ! On n'arrive pas très bien à le lire dans votre budget et puis je vois que l'on hoche la tête de ce côté-là !

C'est vrai qu'il y a certaines personnes qui étaient ... - toujours en lisant le journal, parce que c'est vrai que l'on est bien informé dans ce journal - donc on peut lire qu'il y avait deux représentants de la Ville qui étaient à cette réunion, sur cet exposé sur le T.G.V. et qu'effectivement, c'est bien qu'ils aient été là, ces heureux élus, mais c'est vrai que l'on pourrait aussi, peut-être reprocher à certaines, de ne pas continuer le travail entamé lors d'une campagne électorale pour aller défendre ce dossier à la Région.

Mais enfin, pour revenir au budget proprement dit et les questions que nous souhaiterions vous poser ; c'est vrai que le transfert de la CA2M a été plutôt favorable - les grosses dépenses sont mutualisées, les recettes aussi, donc comme je le disais tout à l'heure c'est du gagnant-gagnant.

Mais je voudrais quand même relever quelques points, parce qu'ils n'ont pas été relevés par mes amis et là-encore, M. le Maire, de grâce ne nous reprochez pas pour la énième fois de parler de ce que nous connaissons, c'est-à-dire, l'écologie et que vous n'avez rien à apprendre à ce niveau-là.

Bien sûr, on sait très bien que dans les années 1970, le concept de l'écologie urbaine a été initié ici, on le sait !

Mais entre le concept et l'intégration aujourd'hui de la donnée de l'écologie il y a vraiment un monde ! Un monde total !

Et je crois qu'ici, sur Metz, on n'est pas encore arrivé à la transformation totale et à l'intégration de l'écologie dans les politiques et c'est cela que l'on appelle les développements durables.

Alors je parlerai de la pollution de l'air, lorsqu'à un certain moment de la journée, on traverse certaines rues étroites, eh bien, je pense que l'on peut parler de pollution.

Alors que faisons-nous ?

Qu'est-ce qui est mis en œuvre pour régler ce problème ? Mystère !

Le bruit, c'est pareil, on en a déjà parlé, le bruit est une nuisance considérable pour nos concitoyens !

M. le Maire, il y en a même qui ne le savent pas !

Or, nous le savons, nous sommes élus, nous devons anticiper et nous devons faire quelque chose pour régler le bruit.

Alors je ne ferai pas - rassurez-vous - un catalogue de tout ce qui nous a déçu, mais quand même, je voudrais dire qu'en lisant le programme d'investissement, on pourrait être bluffé par certaines lignes budgétaires et lorsqu'on regarde par exemple la maîtrise de l'énergie, on se dit, c'est bien, c'est drôlement bien, il commence à intégrer la maîtrise de l'énergie !

Mais lorsque vous regardez dans le détail, qu'est-ce qu'on s'aperçoit ?

Eh bien, on s'aperçoit uniquement que c'est de la maintenance - on change une chaudière - pour moi, cela n'est pas de la maîtrise de l'énergie !

La maîtrise de l'énergie c'est vraiment ... c'est autre chose ... c'est essayer de faire prendre conscience qu'il faut faire des économies d'énergie - et je vous donnerai juste un exemple de la Mairie - j'ai l'impression que parfois, c'est comme dans les pays de l'Est que l'on visite parfois ; lorsqu'il fait trop chaud le radiateur ne fonctionne pas alors on ouvre la fenêtre, mais ici je crois que les fenêtres sont un peu vieilles et donc on pourrait peut-être les remplacer.

C'est dans ce sens-là, que je vous dis qu'il y vraiment des choses très concrètes à faire et en plus qui donnent des emplois à nos entreprises.

Donc c'est créateur d'emplois que d'investir dans les économies d'énergie et nous n'arrêterons pas de le répéter et visiblement, cela ne rentre pas vraiment encore aujourd'hui dans les politiques.

C'est pareil M. le Maire, pour l'environnement.

Alors là, c'est bien ! Un formidable bond en avant avec le mur antibruit ; les citoyens l'ont demandé, mais est-ce qu'il faut chaque fois attendre qu'il y ait des manifestations citoyennes pour investir ?



Donc là, on investit parce que les gens ont manifesté leurs besoins, leurs soucis par rapport au bruit, - et toutes les autres personnes qui subissent le bruit, qu'est-ce que l'on fait pour elles ? Donc la question que l'on se pose, qu'est-ce que l'on fait pour toutes ces personnes-là ?

L'autre point important sur l'environnement, c'est la véloroute.

Moi, je suis désolée M. le Maire, mais pour moi, la véloroute cela ne concerne pas l'environnement.

Pour moi, la véloroute c'est une infrastructure et je pense que Pierre vous serez d'accord pour dire que ... bon, l'environnement à la limite on peut tout y mettre, mais une véloroute fait partie des infrastructures. Alors moi, je ne la mettrais pas dans l'environnement.

Et lorsque l'on réduit tout cela, on s'aperçoit que ça reste encore toujours très faible, alors que l'on a l'impression que c'est un budget qui est formidable.

Donc je voudrais vous dire, par exemple, pour la communication, vous avez été le Promoteur, la Ville de Metz est située dans les premières au niveau de l'intégration de la communication de pointe.

Mais là encore, la question que je me pose, nos enfants à nous, ils pianotent sur internet, ils ont cela maintenant, c'est leur travail quotidien ; alors qu'est-ce que l'on fait ?

Qu'est-ce que la Ville fait par exemple pour aider les enfants dès le plus jeune âge, dès le primaire, les écoles primaires pour qu'ils soient adaptés, pour qu'ils puissent s'intégrer ?

Je ne sais pas combien il y a d'ordinateurs, par exemple dans les écoles de Metz ou même par classe ?

Ce serait vraiment intéressant, ça, ce serait vraiment investir pour nos gamins, pour les préparer à leur avenir !

Alors c'est pour cela, je crois, que lorsque l'on entame quelque chose, il faut vraiment continuer sur la lancée.

Par contre, il y a une toute dernière interrogation si vous permettez ? Mais je n'ai peut-être pas très bien compris, parce que c'est quand même assez compliqué pour des gens qui ne sont pas

complètement spécialistes ; dans le cadre du fonctionnement, il y a deux colonnes : postes créés et postes pourvus !

Alors j'ai fait le calcul, il y a une différence grosso modo de 500 postes !

Alors la question, est-ce qu'ils ont glissé à la CA2M ou alors, est-ce que ce sont des postes qui ne sont pas pourvus ?

Auquel cas - c'est vrai c'est ... je ne sais pas, je demande une réponse - auquel cas il faudrait enlever "postes créés", parce que cette différence de 500 postes interpelle surtout au moment où on connaît des chômages et où on a tellement de personnes qui viennent nous demander si l'on n'aurait pas ... si on ne saurait pas s'il y a un emploi à la Mairie ou à la CA2M ?

Parce que nos jeunes ont des compétences !

Alors voilà M. le Maire, c'est un petit tableau rapidement dressé pour vous dire qu'effectivement, nous avons envie d'un agenda 2000, d'un agenda du développement durable sur la Ville de Metz.

Mais nous sommes persuadés qu'un jour ou l'autre, on y viendra, parce que les enjeux globaux vont se cristalliser sur les enjeux locaux et, effectivement, et malheureusement, M. le Maire, Chers Collègues, pour cette fois-ci, le compte n'y est toujours pas.

Je vous remercie.

**M. le Maire** - Mme GENET.

**Mme GENET** - Comme on l'a compris, nos camarades socialistes s'apprêtent donc, à ne pas voter le budget !

Alors je voudrais revenir sur le discours de M. GROS, il faudra qu'il me le refasse parce que moi, je n'ai rien compris !

Et d'ailleurs les Messins ...

**M. le Maire** - De grâce ... ? Ne demandez pas d'explication, ils vont recommencer ! Non, non, non ! De grâce ...

**Mme GENET** - Je ne vois pas encore ... et les Messins non plus, d'ailleurs ne comprennent pas comment on peut leur faire des propositions, leur promettre des choses sans s'en donner les moyens.

Alors il paraît que je ne m'exprime pas assez, j'ai lu ça sur un drôle de papier.

Alors c'est vrai que je préfère de loin agir plutôt que de "blablater" pour ne rien dire !

**M.** ... Très bien ! Très bien !

**Mme GENET** - Ou tout et son contraire et surtout ne rien faire !

Alors ce soir, moi je le voterai ce budget !

Ce budget va me permettre de mener à bien, en particulier, la politique d'action sociale à Metz, et c'est un bon budget, dynamique, qui nous permettra de répondre aux attentes des familles messines dans tous les domaines de compétences, sans toutefois augmenter la pression fiscale grâce à une gestion rigoureuse.

Alors bon, moi aussi j'ai envie de parler un peu du canton de Metz I.

Vous pouvez remarquer mes Chers Collègues, comme il devient attractif ce canton de Metz I - d'ailleurs rien que son nom Metz I - il appartient depuis toujours à la Ville de Metz, quoi qu'on en dise.

Alors je note avec satisfaction, moi aussi, qu'une somme de 200 000 euros a été inscrite pour l'aménagement et la restructuration du Pontriffroy.

Autour de M. André NAZEYROLLAS, nous nous sommes réunis avec les Présidents des différentes copropriétés et le travail que nous menons et que nous continuerons de mener ensemble, je dois dire, les satisfait pleinement.

Il n'écoute plus M. GROS, il est bouche-bée !

- rires -

Satisfaction également de constater que vous avez retenu une somme pour le lancement des études sur les zones d'urbanisation future.

Je sais, et les habitants aussi, que là aussi, aux côtés de M. André NAZEYROLLAS, nous pourrions compter sur un véritable schéma-directeur d'urbanisme.

Je souhaiterais néanmoins, M. le Maire, que l'on n'oublie pas de poursuivre le traitement des friches industrielles, plus particulièrement celles de la route de Lorry et de la route de Woippy.

Alors le social ? Mais l'investissement mes amis, c'est du social !

L'investissement crée des emplois !

Alors je voudrais aussi parler de la subvention, M. le Maire, que vous nous allouez au C.C.A.S., qui est relativement conséquente et qui, là aussi, nous permettra de mener à bien des projets et des actions qui serviront les Messins.

Alors Mme ISLER-BEGUIN, Internet pour la Petite Enfance, vous le rêvez, mais nous l'avons déjà fait ! Depuis un mois, nous avons un atelier Internet ouvert aux plus petits, dès le plus jeune âge, ouvert aux structures Petite Enfance, aux écoles, aux associations !

Et bien sûr, il y a en plus Internet dans toutes les écoles !

Moi, ce que je voudrais dire encore une fois, c'est que pour moi, c'est un bon budget qui servira les Messins et qui servira pour que notre Ville devienne de plus en plus humaine et solidaire.

Merci.

**M.** ... Très bien !

**M. le Maire** - Dernier orateur M.THIL.

**M. THIL** - M. le Maire, Chers Collègues, nous avons eu un Débat d'Orientation Budgétaire et le budget que vous nous proposez est naturellement la réponse du Maire et de son exécutif à ce débat d'orientation.

Eh bien, moi je voudrais vous remercier de nous avoir entendus et d'avoir parfaitement compris quels étaient les intérêts de la ville.

Face à celui-ci - on nous propose - je sais bien que Sacha Guitry lorsqu'on lui demandait "quoi de neuf ?" Disait : « Molière ! » - mais on nous propose le « Malade imaginaire ! »

Ce que l'on entend sur les rangs, c'est que Metz serait malade alors que l'on sait bien que Metz est dynamique et vivante et est une ville attractive au dernier recensement de l'I.N.S.E.E.

Et vous l'aviez en quelque sorte, et souligné et regretté, M. le Maire, nous étions la seule agglomération et la seule ville qui était dynamique, qui gagnait en emplois, qui gagnait en population, qui gagnait en entreprises.

Et le seul regret que l'on puisse avoir, c'est qu'il n'y ait que Metz en Lorraine qui tire à ce point, je dirai, son épingle du jeu.

Est-ce le fait du hasard ?

Evidemment que non ! Et à côté de cela, c'est dû évidemment, à cette gestion que l'on vous doit, M. le Maire !

Parce que, qui tient les finances ? Qui tient l'économie dans cette ville ?

Le premier Magistrat naturellement et depuis fort longtemps.

Eh bien, grâce à ce taux de fiscalité maintenu depuis extrêmement longtemps à un niveau bas, grâce au fait que nous gardons toutes nos capacités d'investissements, grâce à un taux d'emprunts qui est bas, eh bien, nous sommes inscrits dans un cercle vertueux.

Et parce que Metz se porte bien, on vous propose de rêver que la ville est malade !

Et face à ce « Malade imaginaire » les docteurs Diafoirus de la Gauche vous proposent toujours les mêmes remèdes, c'est-à-dire le social en remède, l'augmentation des emprunts en remède et saigner les investissements !

Or, on le sait très bien, si l'on a un budget qui rétrécit les investissements, qui saigne les investissements, eh bien, on est contre l'emploi - contre l'emploi - parce que c'est bien quand on a une ville qui investit qu'elle fait travailler ses travailleurs !

C'est quand on a une ville qui investit qu'elle prépare l'avenir de demain !

Et c'est le contraire lorsqu'on se réfugie, comme on vous le propose, dans les dépenses de fonctionnement à tout-va !

Eh bien, j'ai même entendu une hérésie budgétaire. On vous a même proposé, M. le Maire, aujourd'hui, d'emprunter pour le fonctionnement.

Or, on sait très bien que si l'emprunt peut être en quelque sorte une solution sur l'investissement - puisque l'investissement est pour les générations à venir - jamais on ne peut emprunter pour le fonctionnement.

Ah, si ! Vous aviez raison ! Une ville l'a fait - c'était Terville - et Terville a fait cela avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. C'est une ville qui est en faillite, et qui est en faillite parce que c'est cette politique de gauche "ultra", que l'on a voulu évidemment dans cette ville.

Eh bien, je dirai que ce budget est naturellement un très bon budget parce qu'il s'inscrit dans ce que j'ai appelé le cercle vertueux !

C'est parce que les taux d'imposition sont faibles que l'on continue à être attractif, et pour les entreprises et pour la population, et grâce à cette attraction, eh bien, naturellement, on crée davantage de richesses.

Ensuite, on dit : Investissements de prestige !

Mais qu'est-ce que cela veut dire ? c'est naturellement un pari extraordinaire sur, non seulement l'avenir, mais la dynamisation de la Cité !

Alors, je ne voulais pas évidemment aborder le Centre Pompidou, que certains continuent à appeler le "Beaubourg Lorrain" comme si on pouvait décentraliser un quartier - mais passons - mais le Centre Pompidou qui est d'ailleurs en fait, financé par la CA2M, - faut-il le préciser ? - ici dans cette ville, aura naturellement une qualité, c'est de pouvoir être encore plus attractif.

Vous savez, Metz, aujourd'hui, tous ceux qui y viennent, reconnaissent que c'est une ville fantastique, une ville magnifique, au patrimoine mirifique et qu'elle a été effectivement embellie dans ces 30 années !

Qu'elle est à la fois une ville de patrimoine, une ville jardin, une ville où il fait bon vivre, une ville où tous ceux qui y viennent, disent : "Eh bien, j'y vivrais !"

La problématique de notre ville située au Nord-Est de la France, c'est qu'encore aujourd'hui, on n'y vient pas de manière naturelle.

Donc, il faut que nous ayons des "phares" en culture, en sport, en animation, qui soient capables de faire parler de notre cité au-delà de nos frontières.

Et c'est comme cela que notre ville sera fidèle, je dirai, à son développement et à l'Europe parce qu'elle est vraiment au cœur de l'Europe.

Donc, M. le Maire, pour tout ça, je dirai que ce budget répond à la fois au quotidien de ses habitants en étant pragmatique, en visant l'éclairage public, la voirie, les écoles, le social, mais c'est surtout aussi un budget qui nous permet d'avoir des perspectives d'avenir, quand on vous propose d'aller dans le mur !

**M. le Maire** – Bien ! Merci.

Je crois que je n'ai plus tellement à répondre parce que M. Patrick THIL l'a fait avec beaucoup plus de talent que je ne saurais le faire et avec beaucoup plus d'élocution ! Oui !

Simplement, je voudrais rebondir sur quelques points que je me suis noté, mais il n'y en a plus beaucoup.

M. le Colonel PLANCHETTE, vous n'avez peut-être pas dit exactement qu'il fallait financer le fonctionnement par des emprunts, mais c'était tout comme, puisque je l'ai noté moi, et que cela figure sur la bande.

Vous nous avez dit, il faudrait augmenter le social de 8 à 10 % et il faudrait financer le social par emprunt. Or, le social, c'est essentiellement du fonctionnement.

Non, non, non ! Vous discuterez quand je vous sortirai la sténo au prochain débat !

Parce qu'on prendra la sténo de la bande et on la lira pour montrer que, soit vous vous exprimez mal, soit vous êtes malhonnête en vous reniant !

**M. PLANCHETTE** - Alors je me suis mal exprimé, parce que ce n'est pas tout à fait ce que je voulais dire. Je voulais dire qu'il fallait financer un peu plus d'investissements par l'emprunt, ce qui aurait dégagé un peu plus pour le fonctionnement - voilà ce que je voulais dire.

**M. le Maire** - Ce n'est pas du tout ce que vous avez dit.

**M. PLANCHETTE** - Excusez-moi !

**M. le Maire** - J'en appelle au témoignage de M. BERTINOTTI qui est plus que moi, connaisseur en la matière.

**M. PLANCHETTE** - Excusez-moi de m'être mal exprimé, mais je maintiens ce que je viens de dire tout à l'heure !

**M. le Maire** - Bien ! Bien ! Bien !

Je dirai à M. BERTINOTTI qui dit, qu'il y a une basse participation électorale que je pense qu'elle touche tout le monde, celle-là !

Ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui sont dans l'opposition, parce que autrement, ceux qui sont dans l'opposition voteraient beaucoup plus que ceux qui ont le pouvoir et ça changerait la majorité.

Pour le moment, cela ne semble pas encore être totalement le cas.

Mais je lui dirai surtout une chose, c'est qu'il ne faut pas critiquer l'augmentation des amendes M. BERTINOTTI - des amendes de police - parce qu'en contre-partie, les accidents ont chutés de 50% et il n'y a plus eu d'accidents graves, ni mortels depuis que cette méthode est appliquée.

Alors même si les gens ont dû payer un peu plus d'amendes parce qu'ils ne respectaient pas le Code de la Route et les prescriptions de sécurité, cela fait quand même du bien de sentir que l'on n'a plus de tués.

Je voudrais dire à Mme BORI, quand elle me parle du logement social, qu'il ne faut pas exagérer. Metz est une ville où il y a 27 % de logements sociaux et l'on continue à en faire, alors que le Gouvernement de gauche avait fixé la base à 20 %. D'accord ?



Je voudrais dire à Mme ISLER-BEGUIN - mais je crois que M. THIL lui a répondu - qui m'a dit : "toutes les villes ont changé"

C'est vrai, dans le dernier classement, paru dans je ne me rappelle plus quelle revue, nous sommes montés en matière d'attractivité de la ville et de beauté de la ville, de la 89<sup>ème</sup> place à la 21<sup>ème</sup> place sur les 100 premières villes.

Toutes les villes ne sont pas montées à la 21<sup>ème</sup> place parce que sans cela, elles seraient toutes ex æquo.

Et quand elle me parle de la "cerise sur le gâteau" quelle appelle Pompidou, je lui dirai qu'elle connaît mal l'histoire municipale mal l'histoire de Metz et de ses trente dernières années, parce qu'il y a eu ce que vous appelez dédaigneusement une "cerise sur le gâteau" à chaque mandat.

Il y a eu le Technopôle, il y a eu l'Arsenal, il y a eu la Gare ! A chaque fin de mandat, il y avait quelque chose d'important qui était inauguré.

Et même, certains de vos Collègues ici autour de vous, ont pris le plaisir d'en inaugurer à mes côtés ... d'accord ?

- rires -

**M.** ... Marcher sur les pieds, M. le Maire !

**M. le Maire** - Non, non, non ! C'est simplement parce qu'avant de dire des choses comme cela, il faut revenir un peu dans l'histoire contemporaine !

Et alors, en ce qui concerne la CA2M, où vous me mettez en garde contre d'éventuels votes de différences ou changement de majorité, Madame, tout est possible dans la vie ; mais seulement, vous le souhaitez probablement, autrement vous n'en parleriez pas comme cela, car pour le moment, la CA2M prend toutes ses décisions à l'unanimité, y compris de l'opposition de gauche qui vote là-bas le budget et qui ne le vote pas au Conseil Municipal, voilà !

Alors je mets aux voix. Qui est contre ?

Très bien ! Qui s'abstient ?

Alors tous les autres sont pour ! Le budget est adopté !

Rapport n° 3, implantation de sanitaires automatiques, Mme STEMART.

Ah ! Excusez-moi !

On avait donc dit qu'il y avait 150 000 euros qui restaient pour des dépenses imprévues.

Là-dessus, la proposition de la Commission d'Administration du 1<sup>er</sup> mars, est de participer à l'opération Norapolis pour 46 580 euros.

Alors la Commission l'a actée, elle vous demande de l'acter également.

Et vous, vous avez une autre demande aussi M. THIL, alors allons-y !

**M. THIL** - M. le Maire, mes Chers Collègues, par rapport à cela, je voudrais ce soir plaider pour un justicier, c'est-à-dire Saint Louis.

La statue de Saint-Louis qui est Place du Change, à proximité de la Place Saint-Louis est, en effet, endommagée depuis plusieurs années.

Saint-Louis a perdu sa première main lorsque la statue a été mise à l'abri pendant la guerre, parce que l'on craignait naturellement que les nazis s'en prennent à elle, et elle a perdu à la fois, son nez et la deuxième main de manière beaucoup plus récente.

Il y a environ deux ans, beaucoup de Messins se sont émus de cette défiguration de Saint-Louis, qui est une figure très emblématique de Metz au Moyen-Age.

Aussi, je proposerai, M. le Maire, que sur cette réserve, on puisse attribuer 10 000 euros pour refaire un nez et des mains à Saint-Louis.

Nous avons étudié cette possibilité, il y a maintenant deux ans, où l'on était à un peu plus de 8 000 euros, mais je souhaiterais plutôt avoir un peu de marge pour voir si l'on est toujours sur cette épure.

Voilà M. le Maire, la proposition que je fais au Conseil Municipal ce soir.

**M. le Maire** - Est-ce que le Conseil Municipal est d'accord pour donner les 46 580 euros à Norapolis et là, 10 000 euros pour Saint-Louis ?

**M. le Maire** - M. NAZEYROLLAS.

**M. NAZEYROLLAS** - Je suis tout à fait d'accord, d'autant que Saint-Louis, l'authentique est mort de la peste. On ne va pas laisser sa statue mourir de la lèpre !

- rires -

**M. le Maire** - Pas d'opposition ?

Adopté.

**M.** ... Excellent !

**M. le Maire** - Rapport n° 3, Mme STEMART.

**POINT 3 - Implantation de sanitaires automatiques publics.**

**Rapporteur : Mme STEMART, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions Compétentes Entendues,

CONSIDERANT que l'importante fréquentation du centre ancien de Metz et l'absence d'équipements sanitaires adaptés dans le secteur de la Cathédrale ont mis en évidence la nécessité de disposer de ce type d'équipement tout en tenant compte des contraintes patrimoniales et d'insertion dans ce site,

VU l'accord préalable de principe de l'Architecte des Bâtiments de France sur ce projet,

VU la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 20, 33 et 57 à 64

DECIDE :

- d'installer deux nouvelles sanisettes place de Chambre et angle rues du Chanoine Collin - Four du Cloître,
- de conclure un nouveau contrat de location-maintenance, d'une durée de dix ans, pour ces deux installations, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et dont le financement sera mis en place dans le cadre du budget,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de Marché Public par voie d'Appel d'Offre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que toutes pièces contractuelles s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget dans les conditions prévues à l'article 19 bis du Code des Marchés Publics,

RENVOIE à la Commission d'Appel d'Offre le soin de désigner l'attributaire du marché.

**M. le Maire - Mme ROEDERER.**

**Mme ROEDERER** - M. le Maire, je voudrais que l'on s'attarde une minute sur un sujet qui n'est pas de haute politique - qui est même très neutre - et qui invitera peut-être des rires "jaunes" de certains de nos Collègues.

Je voudrais m'attarder sur ce sujet, parce que d'abord il s'occupe du bien-être de nos concitoyens, certes, mais aussi de l'esthétique de la ville.

Alors il est vrai que l'Architecte des Bâtiments de France autorise. Je ne suis pas, vous me direz l'Architecte des Bâtiments de France, mais j'ai mon opinion là-dessus.

C'est extrêmement laid !

Il en a été mis un, sans concertation, bien-entendu, avec les habitants, mais quand on veut diriger, il ne faut surtout pas demander l'avis des gens ! au coin du Boulevard Clémenceau et de l'Avenue Kennedy. C'est extrêmement laid, premièrement !

Deuxièmement, je ferai remarquer - permettez-moi d'entrer dans les détails - je fréquente ce boulevard une ou deux fois par jour ou deux ou trois fois, et je n'ai jamais vu quelqu'un y entrer, ni jamais vu quelqu'un en sortir, en dehors des équipes de nettoyage, peut-être des personnes qui ont des seaux ou des je ne sais pas ... jamais, absolument jamais.

Et quand il y a un match de football, permettez-moi de vous dire, c'est un peu trivial ... permettez-moi de vous dire que les Messieurs qui sortent du football, qui ont vu le match et qui ont bu beaucoup de bière, ne vont pas dans les sanisettes. Il y a des arbres partout, tout convient bien, et de même il y a beaucoup de chiens qui viennent là, alors pourquoi pas les Messieurs ?

Pour les dames, je ne crois pas que ce soit un ustensile, si je peux dire, qui leur convienne très bien ? Je ne sais pas ce qu'en pensent mes Collègues, mais pour ma part je n'y suis allée qu'une fois. D'abord, j'ai été terrorisée à l'idée de ne pas pouvoir sortir.

- rires -

Et deuxièmement, on ne peut pas ... oui, je vous fais rire un peu et je vous dis, ce n'est pas un rire "jaune" cela nous change !

Et deuxièmement, on ne peut pas se donner un coup de peigne ; enfin, c'est cela que les dames souhaitent quand elles vont à la toilette, comme on dit à Montréal.

A Montréal, "on va à la toilette."

Alors il y a d'autres solutions à mon avis !

Il y a l'Arsenal, près de l'Arsenal, sur la place de la République, une sanisette qui est un peu moins laide, parce qu'elle est dans une pseudo "colonne Morris" - enfin, cela ne trompe personne - d'ailleurs, personne n'y entre et n'en sort non plus !

**M. le Maire** - Cela serait grave si quelqu'un y entrait et n'en sortait pas.

**Mme ROEDERER-THEIS** - Non, non, mais c'est un sujet qui est important, la preuve, c'est qu'il y a un rapport et que quand même, cela coûte 16 000 euros par an, donc, ce n'est pas de la gnognotte !

Donc, il y a des toilettes dans la galerie marchande de l'Arsenal, de la République qui fonctionnent bien, cela fait un emploi, une dame qui est là !

Moi, j'ai connu autrefois une dame de Borny qui tenait des toilettes, qui était enchantée parce qu'elle avait des pourboires et en plus, elle conversait. Non, mais je veux dire ce n'est pas un

emploi au rabais ; c'est un emploi parmi d'autres, qui ne convient pas à tout le monde, mais qui convient à certaines.

Il y a aussi, il me semble - je n'y suis jamais allée - mais, sous le Marché Couvert il me semble qu'il y a quelque chose, et j'avais entendu dire une fois que place Saint-Jacques, il y a deux entrées souterraines, vous voyez ? En face place Saint-Jacques, je ne peux pas dire autrement, le long de la rue Serpenoise !

Est-ce qu'on ne peut pas réhabiliter cela ?

C'est autrement convenable, infiniment moins laid et en plus, je le répète, pour les dames, c'est très supérieur. Moi je suis très opposée aux sanisettes. Je n'ai pas demandé à mes Collègues, mais je ne crois pas que je voudrais voter ce rapport.

Ce qui n'a pas beaucoup d'importance, il sera voté quand même !

Mais c'est vraiment, très, très laid et l'usage est désagréable et en plus pour ce que je vois, personne n'y va !

Alors est-ce que je peux demander, M. le Maire, un relevé de la fréquentation des sanisettes, en particulier boulevard Clémenceau ?

Je crois que l'on est tous dans le même sac, on a tous besoin de ...

**M. le Maire** - Est-ce que je peux donner la parole pour répondre, à Mme STEMART ?

Vous m'autorisez à lui donner la parole pour vous répondre ?

**Mme ROEDERER** - Pourquoi pas ?

Mais vous êtes trop aimable, M. le Maire !

**M. le Maire** - Non, mais c'est parce que vous n'arrêtez plus, c'est pour cela !

**Mme ROEDERER** - M. le Maire, il y a eu des personnes avant moi qui ont moins arrêté !

J'ai été extrêmement "courte" et sur un sujet - je vous dis - ce n'est pas la peine de vous énerver là-dessus, M. le Maire !

**Mme STEMART** - Bien, Madame - j'ai envie de dire - vos envies vont être comblées !

- rires -

Puisque ces deux équipements vont être installés dans ce que vous aimez, c'est-à-dire, les "colonnes-Morris", que l'on peut trouver près de l'Esplanade. Voilà, premièrement.

Et deuxièmement, comme le souligne l'objet, ce sont des sanitaires automatiques, donc à lavage automatique où il n'y a pas d'interventions avec matériel, tel que vous l'avez expliqué.

Pour la fréquentation, les Messins et les touristes ont l'air d'être satisfaits, puisque pour les 14 sanisettes qui sont installées en ville, nous avons 3500 utilisations par an.

**M. le Maire** - Et un dernier point Madame, comme il n'y en a pas ici dans le quartier, les gens font la queue à l'Office de Tourisme pour aller aux toilettes.

Ce n'est pas tout à fait normal non plus.

Pas d'opposition sur le rapport ?

Il est adopté.

Le point n° 4, réalisation de divers aménagements de voirie, M. GRÉGOIRE.

-----

**POINT 4 - Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière - Programme 2004.**

**Rapporteur : M. GRÉGOIRE, Adjoint au Maire**  
-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

Vu la loi du 8 Février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20,33 et 58 à 65,

CONSIDERANT l'intérêt d'assurer de meilleures conditions de circulation et de sécurité,

DECIDE de procéder à divers aménagements de voirie et de sécurité associés aux actions de communication au plan local,

ACCEPTTE les devis concluant à une dépense globale de 212 800 € , à financer au moyen des crédits disponibles au budget de l'exercice en cours,

ACCEPTTE la participation forfaitaire de la ville de Montigny-les-Metz de 32 000 € pour l'aménagement de la rue Monseigneur Joseph Jean Heintz,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appels d'offres pour les opérations suivantes :

- Carrefour rue de la Grève – rue du Champé : Aménagement de sécurité (53 000 €)
- Rue Monseigneur Joseph Jean Heintz : Aménagement de sécurité (87 000 €)
- Rue Yvan Goll : Aménagement de sécurité (40 000 €)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que toutes pièces contractuelles s'y rapportant y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter le marché et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

RENVOIE à la Commission d'appels d'offres le soin de désigner les attributaires des marchés,

DECIDE de confier la réalisation des projets :

- Rue de Picardie : Neutralisation du stationnement (13 300 €)
- Rue au Bois : Aménagement d'un passage piétons (4 800 €)
- Boulevard André Maginot : Aménagement d'un îlot (1 100 €)
- Carrefour rue des Petites Sœurs – rue Jeanne Jugan : Aménagement d'un îlot (1 000 €)
- Rue de Queuleu : Elargissement du trottoir (12 600 €)

aux entreprises titulaires des marchés en cours pour ce type de prestations.

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la ville de Metz peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.



**M. le Maire** - Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 5, M. GRÉGOIRE.

-----

**POINT 5 - Gros entretien de la voirie - Programme 2004.**

**Rapporteur : M. GREGOIRE, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée "Revêtements et tapis routiers" estimée à 2 058 050 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

VU l'inscription au programme d'investissement d'un crédit global de 15 200 € TTC nécessaire à la réalisation d'études géotechniques et de structures,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération de rénovation de la rue des Murs estimée à 105 000 € TTC,

DECIDE la réalisation de ces opérations dont le financement est assuré au programme d'investissement 2004,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DEFERE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du

ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire - M. DARBOIS.**

**M. DARBOIS** - Enfouissement des câbles électriques c'est bien, nous sommes comme tout le monde, ici, nous sommes très, très sensibles aux belles façades messines, mais je trouve toujours dommage tous ces câbles qui courent n'importe comment le long des murs. Ce n'est pas des câbles électriques, je pense que ce sont des câbles qui pendent assez lamentablement, je ne sais pas ... Cénod, etc ...

Je propose que la Ville de Metz initie une campagne gentiment menée sur le thème "rangez vos câbles" quelque chose qui ne coûterait pas très cher et améliorerait l'esthétique des façades.

C'est simplement une proposition qui ne demande pas de réponse M. le Maire. On pourrait aussi demander aux sociétés, souvent des sociétés sous-traitantes - je ne sais pas - on prend peut-être le moins-disant - pour qu'il fasse le travail aussi correctement, on voit des câbles récemment installés et qui sont faits d'une manière, je trouve, moi, tout à fait incorrecte, techniquement mal posés.

Je vous remercie.

**M. le Maire - M. GREGOIRE.**

**M. GREGOIRE** - M. le Maire, c'est un souci constant, puisque l'on essaie à chaque fois que l'on intervient sur la voirie d'enfouir les câbles correspondants et systématiquement, préalablement à des travaux, on mène une campagne auprès des différents concessionnaires pour les avertir des travaux que nous menons et des possibilités d'enfouissement.

Cela étant, on ne peut pas intervenir sur tous les câbles encore apparents, puisque il faut bien avoir les travaux correspondants.

**M. le Maire - Merci.**

Pas d'opposition ?

Adopté.

Le Point n° 6, M. GRÉGOIRE.

-----

**POINT 6 - Programme d'éclairage public 2004.**

**Rapporteur : M. GREGOIRE, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement 2004 d'un programme d'éclairage public, estimé à 1.386.000 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

DECIDE la réalisation de ce programme,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DEFERE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

CONFIE l'inspection détaillée des équipements d'éclairage public au bureau de contrôle agréé et l'exécution des travaux aux entreprises qui seront titulaires de ces prestations,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se

rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement passées entre la Ville de Metz, l'U.E.M. ou les autres occupants du domaine public,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire - M. THIL.**

**M. THIL - M. le Maire**, simplement pour souligner le grand bonheur que nous avons de voir deux grands établissements du patrimoine mieux illuminés, le vitrail du parvis de l'Eglise Sainte-Thérèse, et puis merci aussi pour l'Opéra-Théâtre qui avait été magnifiquement illuminé pour le 250<sup>ème</sup> anniversaire et qui n'avait pas été doté d'une installation permanente.

Je trouve que c'est une excellent idée et beaucoup de Messines et de Messins trouveront sans doute qu'il y a là de quoi retrouver du prestige de ce plus vieil opéra théâtre de France de 1752, éclairé en parallèle à la façade du Temple Protestant.

Je voudrais aussi, demander à M. Philippe GRÉGOIRE, et je pense qu'il y sera sensible, que dans son programme de l'année prochaine ou de l'année suivante, il pense aussi à la façade de la Basilique-Saint-Vincent, qui le mérite, à mon avis, et je pense que je prêche à un convaincu

**M. le Maire - Pas d'opposition ?**

Adopté.

Le Point n° 7, M. APELLE.

-----

**POINT 7 - Restauration des ouvrages d'art, murs de quais et remparts médiévaux - Programme 2004.**

**Rapporteur : M. APELLE, Conseiller Municipal**

---

Merci M. le Maire, Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement des opérations intitulées "Restauration des Ouvrages d'Art, Murs de Quais et Restauration des Remparts Médiévaux »

DECIDE la réalisation de ces programmes de travaux pour un montant global estimé à 279 100 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DEFERE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ce programme, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre

**M. le Maire - Pas d'opposition ?**

Adopté.

Point n° 8, Mme STEMART.

---

**POINT 8 - Travaux d'aménagement et de rénovation dans les espaces verts - Programme 2004.**

**Rapporteur : Mme STEMART, Adjoint au Maire**

-----

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement des opérations intitulées :

- Square rue de la Caserne : allées	9 000 €
- Rue du Limousin : aménagements des pieds d'immeubles	28 000 €
- Rue du Nid de Sogne : réaménagement du parvis de l'église	28 000 €
- Jardin des Tanneurs : réfection des gradines	22 000 €
- Réfection des allées au Jardin Botanique	9 230 €
- Allée de la Ferme / rue de Mercy : réfection du sentier	14 500 €

CONSIDERANT que le coût total des travaux est estimé à 110 730 € TTC.

DECIDE la réalisation de ce programme à confier aux entreprises titulaires des marchés en cours.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire - Mme BORI.**

**Mme BORI** - Juste une petite remarque, je note avec satisfaction que la rue du Limousin qui se trouve à Borny se trouve aussi dans le programme d'investissement de droit commun comme on appelle et

pas dans des ... et ce n'est pas souvent et c'est pour cela que je le note parce que souvent, on trouve des travaux sur Borny dans le cadre de dispositifs Politique de la Ville.

Donc, je trouve que c'est un progrès et je tenais à la souligner.

**M. le Maire** - Docteur JACQUAT.

**M. JACQUAT** - M. le Maire, je regrette que Mme BORI souffre de myopie, car ici, même au Conseil Municipal de Metz, nous faisons - le Conseil Municipal de Metz - toujours très attention, pour ne pas mettre dans le G.P.V. - ce qui est du droit commun.

Ce serait facile, mais nous ne le faisons pas, et l'année dernière, simplement pour mémoire, je tiens à vous indiquer que nous avons refait le revêtement de la rue D'Artois, de la rue du Boulonnais, de la rue Hainaut et nous avons refait aussi sur la rue de Picardie, ainsi qu'à de nombreux endroits.

Alors votre remarque est bonne, mais le Conseil Municipal le fait déjà depuis deux ans et demi.

**Mme BORI** - Je ne souffre pas de myopie M. JACQUAT, je souffre de presbytie !

- rires -

**M. le Maire** - Pas d'observation ?

**M. JACQUAT** - Je ne voulais pas révéler un secret médical !

**M. le Maire** - Pas d'autres observations ?

Le rapport est adopté.

Le Point n° 9, Mme STEMART

-----

**POINT 9 - Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin - Programme 2004.**

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

Vu la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service publics,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20, 33 et 57 à 64

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée :  
EQUIPEMENT DES AIRES DE JEUX ET ACQUISITION DE MOBILIER DE JARDIN

DECIDE de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour un montant estimé à 171 960 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes pièces contractuelles s'y rapportant y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter le marché et les pièces contractuelles s'y rapportant, et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

RENVOIE à la Commission d'Appels d'offres le soin de désigner l'attributaire du marché

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire - Mme ROEDERER.**



**Mme ROEDERER** - J'interviens toujours sur ce sujet, Mme STEMART me répondra.

Moi, je voudrais que l'on insiste s'il vous plaît - pas seulement pour les enfants - sur les corbeilles à papiers ou petites poubelles, n'est-ce pas ?

Il n'y en pas assez dans la ville de Metz. Les gens ne sont pas très consciencieux, c'est vrai, mais si l'on veut qu'une ville soit propre, et Metz n'est pas mal là-dessus, mais il faut leur mettre à disposition, pas trop loin de là où ils doivent jeter leurs papiers, leurs boîtes de bière ect ... des conteneurs et je pense vraiment qu'il n'y en a pas assez d'une façon générale sur la ville de Metz.

Merci.

**M. le Maire** - Pas de questions ?

M. GROS.

**M. GROS** - On a parlé des amendes et de la propreté ; je voudrais dire, parce que l'on est tous appelés à rencontrer en ce moment, très souvent la population, je pense que sur l'affaire des chiens, un jour ou l'autre, il vaudrait mieux mettre des amendes aussi sur les chiens, sérieusement, une bonne fois pour toutes, parce que cela rend les gens nerveux et d'un mauvais caractère à cause de ces affaires-là.

Vous ne pouvez pas savoir comme c'est important, bien que ce soit apparemment banal !

M. le Maire, vous qui n'avez pas peur de faire augmenter de 34 % ...

**M. le Maire** - M. GROS arrêtez ! L'amende est prise, elle est prise par le Maire, elle est transmise au Procureur, elle a fait l'objet de négociations, mais malgré cela, la Justice estime qu'elle a d'autres "chats à fouetter" que de poursuivre les "chiens" !

Voilà !

**M. GROS** - Je vous soutiens complètement dans ce travail M. le Maire et l'on écrira au Procureur pour lui dire qu'il faut donner suite.

**M. le Maire** - Sur le rapport lui-même, pas d'observations ?

Adopté.

Le Point n° 10, Maître SCHAEFER.

-----

**POINT 10 - Immeubles Municipaux - Travaux d'Investissement 2004.**

**Rapporteur : M. SCHAEFER, Adjoint au Maire**

-----

M. le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

VU le Code des Marchés Publics du 7 janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26 et 57 à 59,

VU l'inscription au programme d'investissement 2004 des opérations suivantes :

<b>Immeuble 4/6 rue des Robert (Centre République) :</b> Clôture du jardin à l'arrière du bâtiment :	2 900 €
<b>Immeuble 13 rue des Mésoyers :</b> <b>Réfection de la cage d'escalier :</b>	3 000 €
<b>Salle OCHS 10/12 rue des Trinitaires :</b> Etude acoustique :	12 000 €
<b>Immeuble 69/73 Rue Mazelle :</b> Remplacement de menuiseries :	17 500 €
<b>Immeuble 43 rue Taison :</b> Réfection de la cage d'escalier :	18 900 €
<b>Immeuble 26 rue au Bois :</b> <b>Réfection toiture et électricité garage :</b>	20 000 €
<b>Immeuble 55 rue des Allemands :</b> Réfection de la façade arrière :	32 000 €

**Immeuble 1, Place de la Comédie :**

Réfection de la cage d'escalier :	12 800 €
Rénovation logement 1er étage :	29 900 €
Conformité gaz cage d'escalier :	12 000 €
Conformité gaz appartements :	10 450 €

**Immeuble 1 rue de Tivoli :**

**Rénovation et mise en sécurité :** 312 000 €

Dont les coûts s'élèvent à 483 450,- €

**DECIDE :**

- la réalisation de ce programme à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres ouverts ;
- de déférer à la Commission d'Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics ;
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire** - Pas d'observations ?

Adopté.

Le Point n° 11, M. VETTER.

-----

**POINT 11 - Acquisitions de terrains (4 cas).**

**Rapporteur : M. VETTER, Conseiller Municipal**

-----

Merci M. le Maire, Chers Collègues,

**1er cas**

**OBJET** : ACQUISITION DE DEUX TERRAINS INCORPORÉS DE FAIT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, SITUÉS RUE CLAUDE BERNARD A METZ BORNLY ET APPARTENANT A L'ETAT (MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE).

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

**CONSIDERANT :**

- qu'à l'occasion de vérifications cadastrales, il est apparu que deux terrains appartenant à l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) étaient incorporés de fait depuis plusieurs années dans le domaine public communal, rue Claude Bernard ;
- qu'il importe de régulariser cette situation et d'acquérir les terrains en cause d'une superficie totale de 02 a 12 ca ;

**VU :**

- L'accord de l'Etat, qui a accepté la cession de ces terrains à titre gratuit ;

**DECIDE :**

- 1 - d'acquérir de l'Etat les parcelles situées, rue Claude Bernard et cadastrées sous :

**BAN DE BORNLY :**

Section BI – n ° 411 – rue Claude Bernard - 1 a 95 ca  
Section BI – n ° 453 – rue Claude Bernard - 0 a 17 ca

en vue de leur intégration dans le domaine public communal ;

- 2 - de réaliser cette acquisition à titre gratuit dans la mesure où la Ville de Metz entretient les terrains en cause depuis plusieurs années ;
- 3 - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- 4 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

**2ème cas**

**OBJET** : INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE FONCIÈRE SITUÉE RUE ROCHAMBEAU A METZ ET APPARTENANT À L'OPAC DE METZ.

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

**CONSIDERANT :**

- que le tracé de véloroute initié par la Ville de Metz empiète sur une parcelle appartenant à l'OPAC de Metz au droit de son immeuble situé rue Rochambeau ;

- qu'afin de réaliser ce projet, il importe d'acquérir cette emprise, d'une superficie approximative de 40 m<sup>2</sup> ;

**VU :**

- l'accord de l'OPAC qui a accepté la cession de son terrain pour le prix symbolique d'un Euro et sa prise de possession anticipée ;

**DECIDE :**

1 - d'acquérir une emprise foncière d'une surface approximative de 40m<sup>2</sup> à distraire du terrain cadastré sous :

**BAN DE METZ :**

Section 4 - n° 27 – rue Rochambeau - 25 a 29 ca

et appartenant à l'OPAC de Metz ;

2 - de réaliser cette acquisition moyennant le prix symbolique d'un Euro, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

3 - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

4 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

**3ème cas**

**OBJET** : ACQUISITION PAR LA VILLE DE METZ DE TERRAINS SITUÉS SUR LE BAN DE PLANTIÈRES-QUEULEU.

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

**CONSIDERANT :**

- que la Ville de Metz envisage d'acquérir deux délaissés de terrains d'une superficie de 22 a 06 ca situés rue des Prés à Queuleu et appartenant à la Congrégation des Sœurs de la Charité Maternelle afin

de permettre la réalisation du débouché d'un sentier existant, selon un aménagement paysager à définir ;

## VU

- l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;
- l'accord de la Congrégation des Sœurs de la Charité Maternelle sur l'estimation des Services Fiscaux de la Moselle ;

## DECIDE :

1 - d'acquérir deux parcelles situées rue des Prés à Queuleu et cadastrées sous :

### **BAN DE PLANTIÈRES-QUEULEU :**

Section RN – n° 83 – L'Hôpital – 15 a 39 ca

Section RN – n° 85 – L'Hôpital – 6 a 67 ca

appartenant à la Congrégation des Sœurs de la Charité Maternelle – 7, rue du haut de Sainte Croix - Metz ;

2 - de réaliser cette opération immobilière pour le prix de 7 060 € correspondant à l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;

3 - de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte et honoraires de notaire ;

4 - d'ordonner l'ouverture des inscriptions budgétaires correspondantes ;

5 - de requérir l'exonération des droits de timbres et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des impôts ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

## **4ème cas**

**OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE DE METZ DE TERRAINS SITUÉS ROUTE DE BOUZONVILLE.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

## **CONSIDERANT :**

- que les conjoints LECOMTE-KAMURA, propriétaires de terrains situés route de Bouzonville ont proposé à la Ville de Metz la cession d'une superficie de 58 a 39 ca ;

- que ces parcelles sont situées partiellement en zone naturelle ND6 et en zone d'urbanisation future 2NA7 ;

- que la localisation de celles-ci et leur superficie non négligeable pourraient justifier la constitution d'une réserve foncière à long terme pour la Ville de Metz.

**VU**

- l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;
- l'accord des copropriétaires sur le prix établi par les Services Fiscaux de la Moselle ;

**DECIDE :**

1 - d'acquérir les parcelles situées route de Bouzonville et cadastrées sous :

**BAN DE VALLIÈRES :**

Section VA- n° 1824/402 – Nochain –	29 a 82 ca
Section VA – n° 442 – Nochain –	11 a 20 ca
Section VA – n° 1822/401 – Nochain –	<u>17 a 37 ca</u>
	58 a 39 ca

appartenant à Mme LECOMTE Josette - rue Charles Woïrhaye 57000 - Metz et à Mme KAMURA née LECOMTE Christine – 6, rue Saint Claude 75003 – PARIS ;

2 - de réaliser cette opération immobilière pour le prix de 28 600 € correspondant à l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle ;

3 - de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte et honoraires de notaire ;

4 - d'ordonner l'ouverture des inscriptions budgétaires correspondantes ;

5 - de requérir l'exonération des droits de timbres et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des impôts ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

**M. le Maire** - Pas d'opposition ?

Merci.

Adopté.

Le Point 12, M. SAPAC.

-----

**POINT 12 - Programme d'investissement 2004 - Travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs et socio-éducatifs.**

**Rapporteur : M. SAPAC, Conseiller Municipal**

-----

Merci M. le Maire.

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement 2004 des enveloppes d'entretien et de travaux neufs sur les équipements sportifs et socio-éducatifs,

VU le Code des Marchés Publics du 7 Janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26, et 57 à 59

DECIDE la réalisation des opérations suivantes, pour un montant total de 744 940 euros.

**I - EQUIPEMENTS SPORTIFS**

**1) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 336 840 euros**

- Gymnase Fournier (Ancienne Ville) : 20 640 euros  
\* remplacement des plaques de plexiglas
- Gymnase Metz Nord (Rue des Intendants Joba) : 80 000 euros  
\* Réhabilitation des vestiaires, couloirs et sanitaires
- Gymnase Abbé Risse (Metz Centre) : 51 000 euros  
\* remplacement du plancher par un sol sportif
- Vestiaires stade de Belletanche : (Borny) 63 000 euros  
\* rénovation intérieure des vestiaires
- Gymnase rue de Périgueux (Bellecroix) : 31 700 euros  
\* rénovation étanchéité toiture vestiaire, faux plafonds, rideau métallique
- Salle d'escrime (Borny) : 10 500 euros  
\* Pose d'un filet protection contre oiseaux
- Installation d'alarmes dans 16 gymnases : 65 000 euros  
\* Dauphiné, Paul Valéry, Malraux, Intendants Joba, Hannoncelles, Queuleu Périgueux, René Paquet, Arsenal, Fournier, Bourdon...
- Gymnase Hannoncelles (Sablon) : 15 000 euros



\* Divers travaux de réfection

**2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DANS LES CENTRES BALNEAIRES : 59 900 euros**

- Piscine Olympique, rue Lothaire : 43 900 euros
  - \* réaménagement caisse accueil et local visiteur
  - mise en sécurité des sols carrelés dans vestiaires bassins et dans les bâches tampons
- Piscine Belletanche (Borny) : 16 000 euros
  - \* mise en sécurité du vestiaire “ handicapés ”
  - réaménagement du contrôle d'accès aux vestiaires

**3) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR : 34 000 euros**

- Bassin de la Pucelle : 15 000 euros
  - \* tranche annuelle de travaux d'entretien
- Stade du Plateau (Magny) : 5 000 euros
  - \* remplacement de pare ballons
- Stade Baron Dufour (Devant lès Ponts) : 2 500 euros
  - \* remplacement de pare ballons
- Ronde Pétanque (Longeville lès Metz) : 11 500 euros
  - \* aménagements pistes de lyonnaise et modification accès

**4) REFECTION ET ENTRETIEN DES PLATEAUX SPORTIFS ET COURTS DE TENNIS : 103 500 euros**

- \* COURTS DE TENNIS : 10 000 euros
  - \* tranche annuelle d'entretien
- \* PLATEAUX SPORTIFS : 93 500 euros
  - Rue Rochambeau (Les îles) : 2 500 euros
    - \* remplacement du bac à sable
  - Rue Charles Nauroy ( Metz Nord) : 15 000 euros
    - \* réfection du revêtement
  - Rue des Déportés (Queuleu) : 26 000 euros
    - \* réfection du revêtement et pose de panneaux basket
  - Rue du Bourdon (Magny) : 17 000 euros
    - \* réfection du revêtement
  - Rue de Mercy (Grange aux Bois) : 15 000 euros
    - \* réfection du revêtement
  - Rue René Paquet (Devant lès Ponts) : 18 000 euros
    - \* réfection du revêtement

5) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS DIVERS : **56 100 euros**

- Salles de sports et stades ---> 44 000 euros
- Centres Balnéaires ---> 12 100 euros

**II - EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS : 154 600 euros**

- Maison des Associations (maison rouge) 1 rue du Coëtlosquet: 55 600 euros  
\* rénovation auditorium et travaux de peinture
- Centre Victor Desvignes, 2, 4 rue Paul Chevreux : 52 900 euros  
\* réfection des façades et travaux d'étanchéité
- Centre socioculturel de la Grange-aux-Bois, rue du Bois de la Dame : 39 600 euros  
\* réfection intérieure des locaux
- MJC 4 Bornes rue Etienne Gantrel : 6 500 euros  
\* installation climatisation salle informatique

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres pour l'exécution des travaux ;

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres le soin de désigner l'attributaire du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter le marché ainsi que toute pièce contractuelle s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire** - Pas d'observation ?

Adopté.

Le Point n° 13, Mme LEMOINE.

-----

**POINT 13 - Transformation de terrains stabilisés en synthétique aux stades de l'Avenue de Lyon à Bellecroix et de la rue Lothaire au Sablon.**

**Rapporteur : Mme LEMOINE, Conseiller Municipal**

---

M. le Maire, Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics du 7 Janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26 et 57 à 59,

VU la nécessité pour l'Entente Sportive Messine et le Club Omnisports de Metz Bellecroix de disposer de créneaux supplémentaires d'entraînement sur les stades qu'ils utilisent respectivement rue Lothaire au Sablon et avenue de Lyon à Bellecroix,

DECIDE de transformer ces terrains stabilisés en synthétique, pour un coût global estimé à 700 000 euros, à financer au moyen des crédits prévus au Programme d'Investissement 2004,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres pour l'exécution des travaux,

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres le soin de désigner l'attributaire du marché,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter le marché ainsi que toute pièce contractuelle s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'Article 19 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire - Merci.**

Pas d'opposition ?

Le Point n° 14, Mme WAGNER-PETITDEMANGE.

-----

**POINT 14 - Travaux de rénovation intérieure du COSEC des Déportés, rue des Déportés et du Gymnase Malraux, avenue André Malraux (Queuleu et Sablon).**

**Rapporteur : Mme WAGNER-PETITDEMANGE, Conseiller Municipal**

-----

M. le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'état de vétusté du COSEC des Déportés, rue des Déportés et du Gymnase Malraux, avenue André Malraux,

VU l'inscription au Programme d'Investissement 2004, des travaux de rénovation intérieure des équipements précités,

VU le Code des Marchés Publics du 7 Janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26 et 57 à 59,

DECIDE la réalisation de ces travaux pour un montant de 342 000 euros se répartissant comme suit :

- COSEC des Déportés, rue des Déportés :  
coût : 85 300 euros
- Gymnase Malraux, avenue André Malraux  
coût : 256 700 euros

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux,

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres le soin de désigner l'attributaire du marché,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et exécuter le marché ainsi que toute pièce contractuelle s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire** - Pas d'observation ?

Adopté.

Le Point n° 15, Mme THULL.

-----

**POINT 15 - Programme 2004 de travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service et cours d'écoles.**

**Rapporteur : Mme THULL, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement d'un crédit de 845 000 € destinés aux travaux à réaliser dans les écoles, restaurants scolaires et logements de fonction,

DECIDE la réalisation des travaux à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, selon le détail ci-après :

### **I - PROGRAMME DE GROSSES REPARATIONS : 665 000 €**

#### Rénovation des écoles

- Ecole Elémentaire Maurice Barrès 1 3, rue du Roussillon	60 000 €
- Ecole Elémentaire Maurice Barrès 2 5, rue du Roussillon	132 000 €
- Ecole Maternelle Hauts de Vallières 10 bis Rue des Carrières	115 000 €
- Restaurant scolaire Hauts de Vallières 10 bis rue des Carrières	45 000 €
- Ecole Elémentaire Ste Thérèse 8/10, rue du XX° Corps Américain	47 000 €
- Ecole Maternelle les Plantes 2, rue André Theuriet	83 000 €
- Ecole Elémentaire Chemin de la Moselle 4, rue Yvan Goll	133 000 €
- Ecole Elémentaire Jean Monnet 11, Avenue de Lyon	50 000 €

### **II - REFECTION COURS D'ECOLES : 30 000 €**

- Ecole Maternelle Le Pommier Rose 13, rue Christian Pfister	25 000 €
- Ecole Maternelle Le Pigeonnier 1, rue des Déportés	2 500 €
- Ecole Maternelle La Roselière 1, rue du Roussillon	2 500 €

### **III -PROGRAMME DE RENOVATION DES RESTAURANTS : 50 000 €**

- Remplacement et équipements divers dans les différents restaurants  
Mise en conformité locaux – restaurant

### **IV - PROGRAMME DE REFECTION DES BATIMENTS LOGEMENTS DE FONCTION : 100 000 €**

- Travaux divers dans les logements  
(chauffage, électricité, peinture...)

CHARGE Monsieur le Maire de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué, conformément aux dispositions des articles 19 et 118 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**M. le Maire - M. DARBOIS.**

**M. DARBOIS** - On entretient nos bâtiments, nos façades, etc ... c'est tout à fait normal, c'est bien !

Je voudrais simplement dire qu'il faudrait que la Ville de Metz, le Maire en l'occurrence, oblige par un moyen, au moins des recours, pour que les autres, je pense aux autres instances et je pense notamment au Conseil Général, je pense à certains bâtiments du Conseil Général qui sont dans un état lamentable et je pèse mes mots.

Je vous remercie.

**M. le Maire** - Pas d'opposition ?

Adopté.

Le Point n° 16, Mme WORMS.

-----

**POINT 16 - Participation financière aux classes à Projet Artistique et Culturel (classes à PAC).**

**Rapporteur : Mme WORMS, Conseiller Municipal**

-----

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la circulaire n°2001-104 Education Nationale et Culture et Communication du 14 juin 2001 instaurant les classes à projet artistique et culturel (classes à P.A.C.)

VU les demandes d'aide financière aux projets élaborés dans ce cadre, déposées par les établissements scolaires messins du 1er degré

DECIDE d'accorder une aide complémentaire aux financements de l'Etat en versant les subventions suivantes aux écoles messines, pour leur permettre de mener à bien leurs projets au titre de l'année scolaire 2003-2004,

- Ecole élémentaire PILATRE DE ROZIER (2 classes) 1 rue du Pâtural Barbet	608 €
- Ecole élémentaire DE LA SEILLE (1 classe) 199 avenue André Malraux	300 €
- Ecole élémentaire ERCKMANN CHATRIAN 1(1 classe) 9 rue du Dauphiné	305 €
- Ecole élémentaire ERCKMANN CHATRIAN 2 (1 classe) 9 rue du Dauphiné	305 €
- Ecole élémentaire JULES VERNE (3 classes) 11 rue de Pange	915 €
- Ecole élémentaire JEAN MONNET (2 classes) 11 avenue de Lyon	600 €
<b><u>TOTAL</u> :</b>	<b>3 033 €</b>

Les crédits sont disponibles au Budget de l'exercice en cours.

**M. le Maire** - Pas d'observation ?

Le Point n° 16 est adopté.

Le Point n° 17, M. THIL.



**POINT 17 - Versement de diverses subventions à des associations culturelles.****Rapporteur - M. THIL, Adjoint au Maire**  
-----

M. le Maire et Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 2 mars 2004,

DECIDE

- l'attribution de subventions pour un montant total de 457 313 € , selon un détail dont vous m'allègerez que je ne le décline pas et chacun pourra voir ainsi les efforts consentis par la Ville à de nombreuses associations, à la fois, musicales, théâtrales et dans tous les domaines artistiques.

J'en profite simplement pour dire qu'avec M. Sylvain KASTENDEUCH, qui a géré aussi le secteur des associations, nous sommes très attentifs et nous attendons naturellement que les associations fonctionnent pour le bien de tous les Messins, qu'elles créent et qu'elles soient vivantes et performantes aussi.

Il ne suffit pas seulement d'entendre la C.B., comme je l'ai entendu tout à l'heure sur les rangs, lors du débat budgétaire.

Merci.

**Aides au fonctionnement**

-ALCEMS	3 810 €
(Association Lorraine des Chorales et Ensembles Instrumentaux Scolaires)	
-AMECI	310 €

(Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux)	
-Anamorphoses	1 000 €
-Arsenic	6 870 €
-Centre d'Etudes Grégoriennes	8 550 €
-Cercle Mandoliniste Messin	310 €
-Croch'Cœur	150 €
-Ecole de Musique Agréée de Metz-Sablon	93 750 €
	(dont 23 438 € déjà versés)
et Montigny-lès-Metz	
-Ecole de Musique de la Grange-aux-Bois et de Pouilly-Fleury	160 €
-Fondation Jeunes Talents	5 000 €
-Fragment	1 000 €
-INECC	3 050 €
(Institut Européen de Chant Choral)	
-Intermède	310 €
-Maîtrise de la Cathédrale	4 600 €
-Mettensis Symphonia	2 300 €
-Musiques Volantes	40 000 €
-Orchestre de Chambre de Metz	8 000 €
-Plein Jeu	610 €
-Psalette	1 000 €
-Pushing	1 000 €
-Syntagma	1 830 €
-Tourdion	1 500 €
-Trimazo	310 €
-Union Saint Martin	1 680 €
-Villageoise	610 €
-Villanelle	310 €
-Alouette	610 €
-Atelier la Chimère	1 000 €
-EPRA	20 000 €
(Salle Braun)	
-Metz Ville Tango	500 €
-Nunatak	5 000 €
-Ph7	12 000 €
	(dont 3 000 € déjà versés)
-Atelier d'expression par la peinture	310 €
-Faux Mouvement	40 000 €
	(dont 7 875 € déjà versés)
-IECART	2 290 €
-Maison de la Culture et des Loisirs	30 490 €
	(dont 7 623 € déjà versés)
(Galerie R. Banas )	
-AACPR	9 100 €
(Association pour l'Animation Culturelle du Patrimoine Régional)	
-ARVMPL	770 €
(Association pour la Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains)	
-CHEL	770 €
(Comité d'Historicité Européenne de la Lorraine)	
-SHAL	1 500 €
(Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine)	
-SHNM	500 €
(Société d'Histoire Naturelle de la Moselle)	
-SHS	770 €
(Société d'Histoire du Sablon)	
-Photo Forum	3 900 €

-Bibliothèque pour tous	1 400 €
-Café littéraire	610 €
-Cercle Jean Macé	460 €
-Cercle Lorrain de Philosophie	610 €
-Le Livre à Metz	76 230 €
	(dont 19 056 € déjà versés)
-Couleurs gaies	300 €
-Groupe Folklorique Lorrain	1 525 €
-LICRA	160 €
(Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme)	

### Aides au Projet

-ACUENIM	8 000 €
-Cie Astrov	17 000 €
-Café littéraire	1 000 €
-Concert Spirituel	3 000 €
-Consistoire Israélite	500 €
-Fondation Maison des Sciences de l'Homme	10 000 €
-Jeunes Lectures	1 500 €
-Les Amis de Gérard Fénéon	763 €
-Présence du Souvenir Bourbonnien en Lorraine	200 €
-Théâtre vingt-sept	15 000 €
-Tournoi des Voix d'Or	1 525 €

VOTE un crédit d'égal montant,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats avec les associations bénéficiaires, ainsi que leurs avenants.

**M. le Maire** - Pas d'observations ?

M. DARBOIS.

**M. DARBOIS** - Merci M. le Maire.

Les subventions aux diverses associations, telles que je les comparais, je voudrais que l'on nous donne simplement une explication parce qu'effectivement, avec l'imbrication de la CA2M, les comparaisons entre les années sont peut-être difficiles.

Je n'ai pas tenté de le faire, parce que je me suis dit que vous alliez nous l'expliquer ce soir.

Si on compare bêtement - j'allais dire bêtement, oui, - les sommes de l'année dernière et celles de cette année, si j'ai bien comparé, cela fait 30 % de moins.

Je ne prends pas l'explication comme cela, je ne prends pas l'analyse comme cela, je pense qu'il y a une explication, que vous allez nous donner certainement.

On ne voit pas apparaître les refus, j'aimerais bien savoir s'il y en a ?

Et s'il y en a, lesquels ?

Et puis, je n'ai pas vu beaucoup ... et c'est une critique que je fais - une critique négative - que je fais régulièrement et qui ne plaît peut-être pas, mais elle l'est ; j'ai l'impression que l'on évacue de plus en plus les compagnies de théâtre.

Alors comme beaucoup, je tiens à rajouter - comme beaucoup - et comme je l'ai encore entendu il n'y a pas longtemps, la politique, globalement, la politique culturelle de la Ville de Metz me trouble.

Je le dis avec beaucoup de correction, parfois, on me le dit beaucoup plus brutalement, mais je le dis aussi fermement. Il y a des choses qui ne me vont pas et depuis longtemps, pas du tout !

J'en profite pour revenir - parce que les Trinitaires sont fermés - se prolonge au-delà de ce qui ... la fermeture se prolonge, au-delà de ce qui me semble acceptable.

On avait parlé de dates, on ne voit toujours rien, cela ne bouge pas du tout. J'aimerais quand même, qu'en dehors d'un espèce de lyrisme "langue de bois" que l'on nous fait de temps en temps, que l'on nous donne des explications, nettes, correctes, précises et pas un long discours.

Je vous remercie.

**M. THIL** - Bien ! Je dirai d'abord que si M. DARBOIS avait été présent aux dernières Commissions Culturelles avec un "s", il serait pleinement informé sur toutes les questions qu'il vient de poser.

Ensuite, je lui dirai qu'il aurait lu la réponse à sa première question puisque un certain nombre de demandes de subventions étaient reportées à une autre date, ce qui explique bien entendu que parce que des dossiers étaient incomplets ou sur lesquels nous voulions avoir l'avis d'un certain nombre de personnes, on a reporté le débat sur un certain nombre d'associations, ce qui explique naturellement qu'il ne peut pas comparer entre l'année dernière et cette année puisque tout n'a pas été vu.

Enfin, il me permettra de lui dire qu'on ne répondra aux refus que lorsque l'ensemble des demandes de subventions auront été effectivement examinées par le Conseil Municipal et il aura donc réponse, mais de tout, il en aurait eu plus que vent, mais il aurait été parfaitement informé lors des Commissions.

Et enfin sur les Trinitaires, je dirai à M. DARBOIS, que je lui rappelle que les Trinitaires, c'est l'association qui a fait faillite, malgré 47 % d'augmentation en 3 ans de la subvention municipale, malgré l'investissement considérable fait par la Ville sur les locaux et que si aujourd'hui, nous sommes effectivement impatients, c'est tout simplement parce qu'il faut aussi réserver les délais judiciaires et que dans cette affaire, eh bien, les choses sont un peu compliquées.

Il a fallu recenser le patrimoine, voir ce qui appartenait à la Ville, voir ce qui appartenait à l'Association des Trinitaires.

Un certain nombre de choses ont été faites et je dois dire que cela avance vite !

Et que donc, dès lors que l'on sera sorti de cette phase purement juridictionnelle, eh bien, nous nous emploierons à faire rouvrir les Trinitaires.

Mais j'observe - j'observe - et il observera avec moi puisqu'il est quand même un grand observateur de la vie culturelle - paraît-il - que les Trinitaires ne sont pas fermés, comme il dit, puisque les lieux sont occupés par un certain nombre d'associations, de spectacles où la Ville gère directement.

C'est comme cela que l'on a vu le chanteur de chansons françaises Lucas, que l'on a vu le Théâtre de l'Atelier de Madame Colette Allègre..., que l'on a vu des concerts rock et de musiques actuelles qui ont été programmés pendant toute cette saison et ce n'est pas de ma faute si, lui, a perdu l'habitude de s'y rendre !

Merci.

**M. DARBOIS** - Juste un mot M. le Maire, parce que je ne supporte pas, effectivement, j'ai été absent, j'ai eu une réponse et c'est pour cela que je pose des questions, parce que le Conseil Municipal, c'est fait pour poser des questions M. THIL et j'en poserai que cela vous plaise ou que cela ne vous plaise pas !

J'ai été effectivement absent, je tiens à le dire puisque vous le dites. J'ai une vie professionnelle active et je ne gagne pas ma vie en ne faisant que de la politique !

**M. le Maire** - Mais on ne vous a rien demandé !

Il a fait un constat en disant que si vous aviez été là, vous auriez entendu ! Mais on ne vous demande pas ce que vous faites en dehors du Conseil Municipal et encore !

Ça ne va pas ! Vous n'êtes pas tenu à rendre des comptes, vous n'êtes pas un gosse ici !

Vous n'êtes pas attaché à votre maman !

**M. DARBOIS** - Je trouve tout à fait maladroit que l'on reproche une absence ; je le trouve tout à fait maladroit.

**M. GROS** - Il est obligé de gagner sa vie en travaillant, c'est tout !

**M. JACQUAT** - Et les autres ! Eh c.....d !

**M. ...** On n'est pas préretraité et payé 100 % !

**M. le Maire** - Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'observations ?

Il est adopté.

M. THIL, travaux dans les édifices culturels.

-----

**POINT 18** - Réalisation de travaux dans les édifices culturels et culturels municipaux et versement de subventions d'équipement à des Conseils de Fabrique - Programme 2004.

**Rapporteur : M. THIL, Adjoint au Maire**

-----

Merci, M. le Maire.

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

VU la nécessité de réaliser certains travaux dans les édifices culturels et culturels municipaux,

VU les demandes de participations financières sollicitées auprès de la Ville par différents organismes,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

**I – DECIDE** la réalisation du programme suivant de travaux pour un montant de 300.000 € :

- Eglise Sainte-Lucie (Metz-Vallières) : réfection des grilles de protection des vitraux, remplacement des baies du clocher ainsi que restauration de la toiture quart nord-est et de la faîtière au dessus de la porte d'entrée de l'église : 44.100 € ;

- Eglise Sainte-Ségoène à Metz-Ancienne Ville : remplacement d'une fenêtre de la sacristie, révision complète des couvertures et traitement contre les remontées d'humidité dans les murs : 151.000 € ;

- Eglise Immaculée Conception à Metz-Queuleu : traitement de la charpente contre le capricorne : 21.000 € ;

- Eglise Saint-Clément (Metz-Les Iles) : remplacement du plancher sous les bancs : 49.900 € ;

- Eglise Saint-Pierre (Metz-Borny) : réfection de la couverture du clocher : 8.300 € ;

- Maison Rabelais (Metz-Ancienne-Ville) : vérification des installations électriques du rez-de-chaussée et de la cage d'escalier : 4.300 € ;

- Provision pour travaux : 21.400€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations d'entreprises correspondantes par appels d'offres, marchés négociés ou procédure adaptée et à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics.

DEFERE à la Commission d'Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

**II – DONNE** un avis favorable à la réalisation des travaux par les Conseils de Fabrique tels que précisés ci-après,

DECIDE le versement de subventions d'équipement pour un montant de 31.392€ à ces organismes sur présentation de justificatifs :

- Conseil de Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Lourdes (Metz-Devant-lès-Ponts) : travaux de remplacement d'une porte de secours et rénovation des fenêtres –face-Nord- du premier étage de la salle paroissiale : 3.922 € (soit 50 % du coût total des travaux) ;

- Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Martin (Metz-Centre) : travaux de rénovation des locaux du presbytère réservés à l'accueil du public : 19.000 € (soit 50 % du coût total des travaux) ;

- Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Martin (Magny) : travaux de relevage de l'orgue : 8.470 € (soit 25 % du coût total des travaux) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces subventions.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**M. le Maire** - Sur le rapport lui-même, pas d'observation !

Il est adopté.

Le Point n° 19, Maître SCHAEFER.

-----

**POINT 19 - Braderie 2004.**

**Rapporteur : M. SCHAEFER, Adjoint au Maire**

-----

M. le Maire, Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de reprendre en charge l'organisation de la Braderie pour des raisons de sécurité publique à compter de l'année 2004,

CONSIDERANT que la Fédération des Commerçants de Metz participe et apporte son concours à l'organisation de cette manifestation conformément à la convention ci-annexée,

DECIDE

1) de fixer le tarif d'occupation de la voie publique pour la Braderie 2004 à 25 euros le mètre linéaire pour la rue Serpenoise, la rue des Clercs et la rue du Petit Paris et à 16 euros le mètre linéaire pour toutes les autres rues et places du périmètre concerné, payable d'avance et remboursable en cas de force majeure empêchant le commerçant de participer à la Braderie ;

2) de fixer les frais d'inscription à la Braderie à 80 euros par commerçant, non remboursables en cas de force majeure empêchant le commerçant de participer à la Braderie ;

3) de verser une subvention à la Fédération des Commerçants de Metz pour sa participation dans ce cadre selon la convention ci-annexée, pour un montant de 61 000 euros ;

4) d'inscrire au budget en cours les crédits correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce s'y rapportant

M. le Maire – Pas d'observations ?

Le Point n° 19 est adopté.

Le Point n° 20, M. TRITSCHLER.

-----

**POINT 20 - Promotion de la Foire de Mai.**

**Rapporteur : M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire**  
-----

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics notamment ses articles 30 et 80,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 fixant le montant des droits de place pour l'année 2004,

CONSIDERANT la demande des représentants des forains participant à la Foire de Mai de transférer à la Ville de Metz la prise en charge des mesures d'information et de promotion de cette manifestation ;

**DECIDE**

1) d'assurer la promotion et l'information relative à la Foire de Mai pour l'année 2004. Les actions à mener consistant en des campagnes d'affichage, de promotion dans la presse, de jalonnement et dans l'organisation d'évènements comme des feux d'artifices sont estimées à 70 000 euros ;

2) de créer pour 2004 un forfait d'inscription s'établissant comme suit :

- 18 euros par mètre linéaire par boutique ;
- 800 euros forfaitaires par Grand Tournant ;
- 800 euros forfaitaires par Train Fantôme ;
- 220 euros forfaitaires par manège enfantin jusqu'à 10 mètres linéaires auxquels se rajoutent 5 euros supplémentaires par mètre linéaire au-delà des 10 mètres ;
- 800 euros forfaitaires pour les brasseries dépassant les 21 mètres de long ;
- 610 euros forfaitaires pour les brasseries jusqu'à 21 mètres linéaires ;
- 400 euros forfaitaires par labyrinthe ;
- 500 euros forfaitaires par kermesse ;
- 380 euros par snack et par buvette ;
- 610 euros forfaitaires par boîte à rire.

- 3) d'inscrire les sommes correspondantes en dépenses et en recettes au budget de l'exercice en cours ;
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager et à mener à son terme les procédures de marché public selon la procédure allégée (art 30 du Nouveau Code des Marchés Publics) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces s'y rapportant, notamment contractuelles, y compris les avenants éventuels au marché susvisé, dans la limite des crédits à voter.

**M. le Maire** - Pas d'observations ?

Adopté.

Maître SCHAEFER, point n° 21, avenant à la convention du 29 décembre 2000.

-----

**POINT 21 - Avenant n° 3 à la convention du 29 décembre 2000 (Café - Théâtre - Place de Chambre).**

**Rapporteur : M. SCHAEFER, Adjoint au Maire**

-----

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'accord de la SARL « PINO » sur le projet d'avenant autorisant la location-gérance sollicitée initialement ;

DECIDE

1) d'autoriser les locations-géranes sous réserve de l'accord express, écrit et préalable de la Ville de Metz

2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-joint.

**M. SCHAEFER** - Je souligne simplement qu'il n'y a aucun risque pour la Ville puisque nous gardons la maîtrise du choix du locataire-gérant puisque son approbation est subordonnée à notre accord.

**M. le Maire** - Pas d'observations ?

Adopté.

M. TRITSCHLER, point n° 22, désignations diverses.

-----

**POINT 22 - Désignations diverses.**

**Rapporteur : M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire**

-----

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Notre Collègue Sylvain KASTENDEUCH, pour des raisons - disons - de disponibilité professionnelle, souhaitait se retirer de certains Conseils de classes.

Raisons pour lesquelles il y a quelques changements qui y sont apportés.

Alors je voudrais revenir sur la motion, M. le Maire. Dans la motion on parlait de l'école maternelle des Petits Poucets à Plantières-Queuleu ; il s'agit en réalité de l'école de l'Ile-aux-Enfants à Plantières-Queuleu.

Et pour ces établissements, nous voyons donc :

- Pour l'Ile-aux-Enfants, la désignation, la proposition de Madame Isabelle VIALLAT comme titulaire.

- Il y a "Dominique Macherez", c'est-à-dire l'école primaire de Queuleu - Isabelle Lux en qualité de titulaire.

Et l'organisme pour l'Institut de la Salle, M. Gérard VETTER titulaire.

Le Conseil Municipal

VU la nécessité de compléter diverses représentations dans des établissements scolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

DECIDE DE DESIGNER :

**Ecole maternelle – L'Ile aux Enfants – à Plantières-Queuleu**

Titulaire : Madame Isabelle VIALLAT, Conseiller Délégué  
en remplacement de Madame Isabelle LUX, Conseiller Municipal

**Ecole primaire Queuleu (Dominique Macherez)**

Titulaire : Madame Isabelle LUX, Conseiller Municipal  
en remplacement de Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, Adjoint au Maire

**Organisme de gestion de l'Institut De LA SALLE**

Titulaire : Monsieur Gérard VETTER, Conseiller Municipal  
en remplacement de Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, Adjoint au Maire.

**M. le Maire - Pas d'observations ?**

Adopté.

Le Point n° 23, M. TRITSCHLER.

**POINT 23 - Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.**

**Rapporteur : M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire**

---

M. le Maire, mes Chers Collègues,

Les quatre Conseils de Quartiers se sont réunis, comme prévu d'ailleurs par les textes et la loi durant ce trimestre.

Donc, chaque rapporteur est invité à présenter succinctement la synthèse des travaux de son Conseil de Quartier.

Mais en l'absence de deux de nos Collègues, M. le Maire, qui sont Madame GENET et M. GRÉGOIRE, je me permettrai de présenter un peu, disons rapidement le travail fait par les Conseils, donner les dates et éventuellement, un petit peu, la projection qu'ils font de l'avenir.

Et je me permettrai également de le faire pour les autres Cantons, du Docteur JACQUAT ainsi que pour Madame GRIESBECK, ce qui facilitera la lecture du rapport.

Pour Madame GENET, il y a une réunion le 3 février 2004, pour le Quartier de Devant-les-Ponts.

De nombreux thèmes ont été évoqués, l'urbanisme, la sécurité, la propreté et toutes les petites interventions concernant le quotidien ont été traitées par le service des Mairies de Quartiers.

D'autres réunions sont prévues dans l'avenir.

En ce qui concerne, le secteur II donc de M. GREGOIRE, il y a une réunion qui était prévue et qui était fixée également. Beaucoup de problèmes ont été soulevés par les habitants et c'était le 25 février 2004.

Par ailleurs, une organisation de cinq réunions a été envisagée avec la participation des habitants, car la formule est toujours d'avoir le contact avec les habitants, travail de proximité, et ces cinq réunions sont déjà fixées sur des thèmes très précis.

En ce qui concerne le canton III - Mme GRIESBECK - le Conseil de Quartier s'est donc réuni le 24 février 2004. Il y a eu un changement d'ailleurs, je tiens à le signaler, M. TIERCELIN a succédé à Mme ROEDERER-THEIS - démissionnaire - et après avoir écouté les habitants les séances précédentes, les membres du Conseil ont choisi de faire des rencontres thématiques.

L'une des prochaines réunions aura pour thème "La place de l'école dans le quartier".

Vous voyez un peu que, dans chaque Conseil de quartier, les thèmes sont différents et je crois que cela donne tout l'intérêt, effectivement de ces rencontres avec la population.

Enfin pour le quatrième - Docteur JACQUAT - le Conseil de Quartier s'est réuni donc le 27 janvier 2004 et était consacré au quartier de la Grange-aux-Bois. Là aussi, nous avons rencontré les associations, les habitants et il y a toute une programmation pour l'avenir qui a été faite, mais je crois que c'est programmé pour les semaines et les mois à venir.

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la Démocratie de Proximité,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son nouvel article L 2143-1,

VU sa délibération en date du 27 février 2003,

PREND ACTE que chaque Conseil de Quartier s'est réuni en séance plénière au cours du premier trimestre aux dates suivantes :

- le 03 février 2004 pour le Conseil de Quartier du Canton I,
- le 25 février 2004 pour le Conseil de Quartier du Canton II,
- le 24 février 2004 pour le Conseil de Quartier du Canton III,
- le 27 janvier 2004 pour le Conseil de Quartier du Canton IV.

PREND CONNAISSANCE des travaux des Conseils de Quartiers dont la synthèse est présentée par chacun des Rapporteurs.

**M. le Maire - M. GROS, M. BERTINOTTI et M. DARBOIS.**

**M. le Maire - M. GROS.**

**M. GROS** - M. le Maire, Chers Collègues.

M. le Maire, en particulier, tout à l'heure, vous avez indiqué que par mon intervention, je faisais campagne pour les élections cantonales. Je voudrais simplement vous faire remarquer que je suis encore ici, que nous sommes au travail et que par courtoisie pour le Conseil Municipal, je me suis bien gardé d'organiser une réunion ce soir.

Et donc, je veux intervenir sur ce point-là !

M. ... Et eux c'est par courtoisie vis-à-vis des électeurs ...

**M. le Maire** - Bon ! M. BERTINOTTI ...

**M. GROS** - Je n'ai pas terminé ...

Je voulais simplement dire que les travaux du Conseil de Quartier qui a été mis en place et auquel je participe m'amènent à faire deux réflexions :

- La première, c'est que l'on s'aperçoit l'évidence dans le fonctionnement dans le Conseil de quartier, que l'on est obligé d'organiser des réunions par sous-quartiers.

Pourquoi ? Parce que les gens n'ont pas les mêmes centres d'intérêts quand ils sont au Pontiffroy, quand ils sont à Devant-les-Ponts ou quand ils sont encore dans d'autres quartiers.

Et je fais remarquer ce qui se passe chez nous ! Je le fais en l'absence de la Présidente, mais je le fais remarquer.

Et donc, je souhaiterais qu'il soit pris acte du fait que dans un certain nombre de circonstances, pour pouvoir faire travailler entre eux, les gens qui veulent bien s'investir dans ce type de structures - ce que je souhaite - eh bien, il serait opportun d'organiser, comme nous l'avions demandé dès le départ, non pas des Conseils de Quartiers cantonaux - puisque je rappelle que les habitants de Metz ont beaucoup de mal à se situer dans les différents cantons dans lequel ils résident - mais plutôt par quartier. Il y a une douzaine de quartiers à Metz et je pense que ce serait plus fécond.

La seconde remarque que je voudrais faire, c'est que, quand j'envoie par écrit une demande de modification du projet de compte-rendu, en fonction de ce que j'ai dit, j'aimerais bien qu'il en soit tenu compte dans le compte-rendu définitif.



Merci.

**M. le Maire - M. BERTINOTTI.**

**M. BERTINOTTI - M. le Maire, Chers Collègues,** juste quelques mots d'observations sur le Conseil de Quartier ... du canton de Metz IV.

Alors, j'ai vu effectivement - je n'ai pas pu y assister à la dernière réunion - j'ai vu effectivement, dans le compte-rendu que l'on avait convoqué et discuté avec les associations. C'est un progrès puisqu'effectivement on a là un contact avec les intermédiaires.

Mais je rappellerai nos positions sur ce sujet. Nous pensons quand même que les Conseils de Quartiers doivent permettre le contact direct avec la population.

Je crois que cette campagne électorale que l'on mène, tant pour les cantonales que pour les régionales, nous fait sentir à chacun et je pense que tous les candidats peuvent faire ce constat, qu'il y a quand même, pour le moins du scepticisme, pour ne pas dire de la méfiance, pour ne pas dire un rejet parfois du Politique, et cela, je crois que c'est un point très important et je crois que la démocratie de proximité, les Conseils de Quartiers - le bon fonctionnement de ces Conseils - c'est un des moyens de redonner confiance, de permettre à nos citoyens de reprendre confiance dans la politique.

Alors c'est bien de faire des réunions - c'est déjà mieux que de faire des réunions entre élus - c'est bien de faire des réunions avec les associations et les représentants de ces associations, cela serait quand même mieux de pouvoir organiser dans les quartiers - et là, évidemment, je rejoins ce que vient de dire M. Dominique GROS, c'est-à-dire, qu'il faut effectivement avoir des Conseils qui soient plus adaptés aux quartiers et pas simplement aux cantons - de pouvoir faire des réunions dans les quartiers, de façon à ce que les habitants puissent suivre l'action municipale.

Je crois que c'est un moyen, je crois que si l'on veut ramener les électeurs aux urnes, on ne pourra le faire que si les gens se rendent compte que leurs propos servent à quelque chose, et que si, effectivement leurs revendications, d'une manière ou d'une autre, sont prises en compte, cela ne veut pas dire nécessairement satisfaites, mais en tous les cas, prises en compte.

Donc, je crois que même s'il y a une amélioration sur le fonctionnement de ces Conseils dits de Quartiers, je crois qu'il faut aller plus loin et organiser notamment - véritablement par quartier - un contact direct avec la population.

Je vous remercie.

**M. le Maire - M. DARBOIS.**

**M. DARBOIS -** Merci, M. le Maire.

Je ne vais donc pas répéter parce que je suis absolument d'accord avec ce qui vient d'être dit.

C'est vrai qu'il y a un progrès, mais on revenait de loin, on revenait de Conseils de cantons entre élus, ce qui était tout à fait ridicule.

Aujourd'hui, on a bien compris, on a vite compris, qu'un canton ce n'est pas un quartier et que les ... en ce qui concerne le canton II, les soucis des gens de Bellecroix et ceux de Queuleu, ceux d'Outre-Seille, ne sont pas du tout les mêmes.

C'est vrai qu'il y a une progression, mais comme l'a dit très justement M. Pierre BERTINOTTI, cela ne suffit pas !

Moi, je souhaiterais que l'on aille beaucoup plus loin ; je crois pouvoir, M. le Maire, vous dire, n'ayez pas peur, n'ayez pas peur des gens qui pensent et qui pensent tout haut et devant tout le monde.

Je vous remercie.

**M. le Maire -** Oui, Madame !

**Mme STEMART -** J'aurais juste une question !

Je voudrais savoir comment les Messins sont invités à ces Conseils de quartiers et puisque les élus sont des relais de proximité ... ?

**M. le Maire -** Il faut vous inscrire quand on demande qui veut parler !

**Mme STEMART -** Excusez-moi, oui !

**M. le Maire -** M. TRITSCHLER répond en deux minutes ...

**M. TRITSCHLER** - Je réponds, M. le Maire ...

**M. le Maire** - Vous répondez à Mme STEMART !

**M. TRITSCHLER** - A Mme STEMART ?

Oui, c'est donc le Conseil de Quartiers qui cible les invités. C'est donc le rapporteur qui, lui-même, et on demande à chaque Conseiller de donner une liste suivant le thème, l'importance et effectivement - disons ce que l'on recherche - qui donne une liste des personnes que l'on veut bien inviter et on les invite donc à cette réunion.

Mais c'est donc tout le Conseil, enfin les cinq membres qui donnent une liste de personnes qu'ils veulent bien rencontrer et nous nous retrouvons donc, avec ces différentes personnes désignées.

Voilà !

**M. le Maire** - Bien ! Sur le rapport lui-même ?

**M. TRITSCHLER** - Non, M. le Maire !

On me pose une question - les élus de quartiers - non, n'en font pas partie !

Non, c'est le Conseil de Quartier qui a effectivement, je dirai cette motivation.

Alors je voudrais simplement sans répondre, M. le Maire, ce sont des observations qui ont été faites et j'ai quand même noté - j'ai tout noté - mais, on m'a dit qu'il y a quand même des progrès, ce que j'approuve et donc, c'est bien il y a un progrès.

On revient de loin donc, on y est bien, mais mon Cher Collègue, avec le temps... d'accord, ? tout s'arrange, on y veillera !

Voilà !

**M. le Maire** - Bien ! Pas d'autres observations ?

Dont acte.

**POINT 24 - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs, les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2002, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.**

**Rapporteur : M. le Maire**

-----

**1er cas**

**Décision prise par M. le Maire**

**1°**

**Recours contentieux de la commune**

OBJET	DATE DU RECOURS	JURIDICTION COMPETENTE
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " SOTRAMEUSE " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site	11 février 2004 18 février 2004	Tribunal de Grande Instance de Metz
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant illégalement divers terrains municipaux sis : - rues de Picardie et du Barrois - rue du 18 juin 1940	3 février 2004 24 février 2004	Tribunal de Grande Instance de Metz
Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 7 octobre 2003	3 février 2004	Cour Administrative d'Appel de Nancy

**1er cas****Décision prise par M. le Maire****2°****Décisions rendues par les diverses juridictions**

JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	DECISION
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain " Sotrameuse " en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003	11 février 2004 19 février 2004	L'expulsion est ordonnée.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant illégalement divers terrains municipaux sis : rue de Picardie et rue du Barrois - rue du 18 juin 1940	5 février 2004 24 février 2004	L'expulsion est ordonnée sans délai et sous astreinte de 152,45 € par jour de retard.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation de la délibération n°6 du 3 juillet 2003.	6 février 2004	Désistement du requérant.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de liquidation judiciaire de l'indemnisation des postes de préjudice soumis aux recours des 1/3 payeurs dans le cadre d'un accident du travail	6 janvier 2004	L'assurance de l'auteur des faits est condamnée à verser notamment à la Ville de Metz la somme de 14 739,57 € à titre de préjudice et 500 € au sens de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation de la décision du 28 mars 2000 portant réduction de la superficie d'une terrasse sur le domaine public	12 février 2004	Désistement des requérants constaté par ordonnance de la Vice-Présidente du Tribunal Administratif.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Violences et outrages à agents chargés d'une mission de service public	31 janvier 2004	Le prévenu est notamment condamné à verser aux agents outragés 400 € et 200 € à titre de dommages et intérêts ainsi que 300 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation de l'arrêté municipal du 25 janvier 2002 portant refus de délivrance d'un permis de construire	10 février 2004	La requête est rejetée.

Tribunal Administratif de Strasbourg	Recours en indemnités contre l'entreprise générale et l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre des désordres constatés au niveau de la Piscine de Belletanche	17 février 2004	L'équipe de maîtrise d'œuvre est condamnée globalement à payer à la Ville de Metz 479 152 € d'indemnités (ces sommes portant intérêt au taux légal à compter du 18 avril 2001) 14 642,20 € au titre des frais d'expertise et 770 € au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative. La Ville de Metz est également condamnée à payer la somme de 770 € au sens de ce même article du Code de Justice Administrative à l'encontre de deux sociétés injustement mises en cause.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Outrage à personnes dépositaires de l'autorité publique	26 novembre 2003	Le prévenu est condamné à un mois d'emprisonnement avec sursis et à payer à chaque agent 100 € à titre de dommages et intérêts et 200 € pour l'ensemble des parties civiles au sens de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
Tribunal de Grande Instance de Metz	Outrage à personne chargée d'une mission de service public	14 novembre 2003	Le prévenu est condamné à payer à l'agent 250 € à titre de dommages et intérêts et 150 € au sens de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

### **1er cas**

#### **Décision prise par M. le Maire**

### **3°**

Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 17 novembre 2003 par l'Association des Témoins de Jéhovah de Metz-Nord, relative à la demande d'acquisition d'un immeuble bâti sis 31, rue de la Patrotte à METZ-Devant

les Ponts et cadastré sous section HD n° 91 d'une superficie totale de 3 a 70 ca (zone UOA du Plan Local d'Urbanisme -ex P.O.S.-), le prix de vente déclaré étant de 150 000,- Euros,

VU la situation et la consistance de ce bien ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 19 Décembre 2003 référencée sous numéro 2003-1794/463 Devant-les-Ponts,

#### DECIDE

1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "Droit de Préemption Urbain" et d'acquérir ledit immeuble à un prix différent de celui déclaré et par conséquent, de notifier au propriétaire - pour l'acquisition de ce bien cédé libre de toute location ou occupation, charges et hypothèques - une offre de prix de 126 000,00 Euros (Cent vingt-six mille euros), conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle ;

2° - à défaut d'accord amiable sur le prix du bien, de saisir, le cas échéant, la juridiction compétente en matière d'expropriation en vue de sa fixation ;

3° - de procéder à cette acquisition afin de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet notamment de mettre en œuvre la politique locale de l'habitat, d'accueillir des activités économiques et de réaliser des équipements collectifs ;

4° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;

5° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

6° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;

7° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

#### **1er cas**

#### **Décision prise par M. le Maire**

#### **4°**

Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de la Ville de METZ,

VU l'article L. 210-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux droits de préemption,

VU les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme concernant l'exercice du droit de préemption urbain D.P.U.,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ en date du 29 septembre 1994 instituant le droit de préemption urbain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2122-22, alinéa 15, permettant au Conseil Municipal de déléguer ses pouvoirs au Maire pour l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2002, déléguant à Monsieur le Maire l'exercice des compétences figurant à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la déclaration formulée le 4 Février 2004 par les Consorts MOLINERIS, relative à l'intention d'aliéner des propriétés non-bâties sises lieudit "Champ Mirvaux" à METZ-Vallières et cadastrées sous section VA n° 986 - 23 a 78 et VA n° 1396 - 3 a 74, soit une superficie totale de 27 a 53 ca (zone 2 NA 8 du Plan Local d'Urbanisme -ex P.O.S.-), le prix de vente déclaré étant de 8 390, 85 Euros,

VU la situation et la consistance de ce bien ainsi que les besoins exprimés sur ledit secteur,

VU l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle en date du 25 Février 2004 référencée sous numéro 2004-463V0367 Vallières,

## DECIDE

1° - d'exercer, à l'occasion de l'aliénation envisagée, le droit de préemption dont la Ville de METZ est titulaire dans le cadre du "Droit de Préemption Urbain" et d'acquérir lesdits immeubles aux prix et conditions indiqués dans la déclaration, soit au prix déclaré de 8 390,85 € (Huit mille trois cent quatre-vingt dix euros et quatre-vingt cinq centimes) conformément à l'évaluation de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle, lesdits biens étant cédés libres de toute location ou occupation, charges et hypothèques ;

2° - de procéder à cette acquisition afin de constituer une réserve foncière en vue de compléter l'ensemble foncier communal existant, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet notamment l'urbanisation future du secteur concerné (mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, réalisation d'équipements collectifs, accueil d'activités économiques) ;

3° - de prendre les frais d'acte à la charge de la Ville de METZ ;

4° - de prélever les dépenses des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

5° - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 696 du Code Général des Impôts ;

6° - de charger Monsieur l'Adjoint Délégué au Patrimoine de régler les détails de l'opération et de représenter la Ville de METZ.

## 2ème cas

### Décision prise par M. THIL, Adjoint au Maire

Monsieur Patrick THIL, Adjoint au Maire de la Ville de Metz délégué aux Affaires Culturelles ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles en date du 2 mars 2004 ;



DECIDE de fixer comme suit les tarifs du Service Bibliothèques-Médiathèques à compter du 30 mars 2004.

(Tableau en annexe)

Est-ce qu'il y a des remarques sur les communications ?

Il n'y en a pas non plus ?

Dont acte.

Je vous remercie.

Questions diverses ....

**M. GROS** - J'en avais une, je voudrais que vous nous tiriez un petit peu au clair ce que l'on a vu dans la presse, en ce qui concerne la situation de Sotrameuse !

Donnez-nous un peu plus de détails si c'est possible ?

Ah ! Il y a une question orale ? Au temps pour moi.

-----

**POINT 25 - Questions orales.**

**Question orale n° 1 posée par Madame ROEDERER-THEIS, Conseiller Municipal, concernant les conditions d'hébergement sur les aires de stationnement pour les gens du voyage.**

**M. le Maire** - Mme ROEDERER-THEIS.

**Mme ROEDERER-THEIS** - Justement, je réponds un peu à la demande de mon Collègue.

Question orale, M. le Maire, le Républicain Lorrain du 19 mars, relate une fois encore l'expulsion des gens du voyage du terrain mis provisoirement à leur disposition, en attendant ceux prévus au schéma départemental, le terrain Sotrameuse.

Inutile de se presser, on a le droit de ne rien faire pendant encore deux ans !

Le 18 Mars, donc, parce qu'elles avaient dépassé le temps imparti, des familles étaient expulsées à l'heure où les enfants partaient pour l'école. Le plus grave n'est pas cette expulsion, dérisoire puisque chacun sait que le soir même ces familles peuvent revenir, mais le terrain lui-même : équipé d'une distribution d'eau, mais pas d'une évacuation des eaux usées, créant ainsi de mauvaises conditions d'hygiène ; équipé d'une arrivée d'électricité, mais inutilisable pour cause de vandalisme passé ; et pour la location de ce terrain sous-équipé, la Ville réclame maintenant 25 euros par semaine et par caravane.

Il faut savoir que de nombreuses familles préfèrent plusieurs petites caravanes à une seule grande : petite caravane-cuisine, petite caravane pour les enfants la nuit, caravane familiale, le tout sur un seul emplacement : voilà une famille taxée à 75 euros par semaine.

Il faut savoir aussi que si la taxation par caravane est couramment acceptée, le taux en France est généralement compris entre 6 et 15 euros par semaine selon les terrains ; le taux maximum de 15 euros s'entend eau et électricité comprises, pour un terrain avec plantations entre les emplacements, douches et toilettes en dur, salle de réunion, gardiennage ...

Monsieur le Maire, une visite, par exemple à Bourg-en-Bresse, serait riche d'enseignements sur ce que l'on peut gagner des deux côtés en respectant la dignité des gens du voyage. Certes, tout n'est pas simple avec eux ; ce ne sont pas forcément toujours des enfants de chœur et ils renâclent parfois à assumer leurs devoirs ; mais pas plus que beaucoup de nos concitoyens sédentaires.

Les familles expulsées le 18 mars avaient, quinze jours auparavant, obtenu un entretien avec votre adjoint Monsieur SCHAEFER, pour lui présenter les souhaits des usagers : remise en état de la distribution électrique, avec compteurs pour pouvoir payer les consommations, et retour à la taxation par emplacement.

De l'attitude de M. SCHAEFFER et de ce qui leur a été dit, ils avaient cru pouvoir déduire qu'ils avaient été entendus ...

Faut-il craindre, M. le Maire, que pendant les deux années que pourra durer cette période transitoire où la Ville de Metz ne subira pas les contraintes de la loi, elle ne fera pas ce qu'il faut pour assurer à nos concitoyens « voyageurs » des conditions de vie décentes ?

Qu'elle ne saura pas entendre les justes doléances et porter remède aux problèmes s'ils sont réels ?

Qu'elle ne fera rien pour éviter que ne reviennent des incidents dommageables pour ceux qui les subissent directement, mais aussi désastreux pour les relations entre concitoyens, ceux qui «voyagent» et ceux qui ne voyagent pas ?

Je vous remercie.

-----

**Question orale n° 2 posée par Monsieur GROS, Conseiller Municipal, concernant la mise à disposition des salles pour les réunions organisées par des élus.**

**M. le Maire - M. GROS.**

**M. GROS - M. le Maire, Chers Collègues.**

Tous les élus ont la même valeur aux yeux du suffrage universel. Pourtant, depuis plus de vingt ans, vous interdisez aux élus d'Opposition de Metz, d'organiser des réunions avec nos compatriotes dans des salles appartenant à la Ville et confiées par convention aux associations socioculturelles.

Cette interdiction faite aux élus de Gauche, ne vous empêche pas de donner une salle à votre ami politique, le député UMP François GROSDIDIER qui, absent le jour de la réunion qu'il a lui-même organisée, en fait profiter son adjoint à la mairie de Woippy, Monsieur CRIPPA, pour animer un débat sur la sécurité à Metz-Nord.

Cette politique est très mal perçue par les responsables associatifs qui savent l'importance de la vie démocratique, mais redoutent les représailles de votre part s'ils ouvrent les salles.

Il est temps de mettre fin au scandale de la situation actuelle, unique en France, et que soit trouvée une solution pour que, dans chaque secteur de la ville, au moins une salle soit ouverte aux réunions organisées par des élus, quel que soit leur couleur politique.

Je vous le demande solennellement en vous assurant qu'une fois la Gauche majoritaire dans cette ville, nous veillerons à ce que les élus de Droite, minoritaires, puissent se réunir à leur guise avec nos concitoyens !

Je vous remercie.

**M. le Maire** - Première réponse à Mme ROEDERER-THEIS par Maître SCHAEFER.

**M. SCHAEFER** - La Ville de Metz a créé un terrain provisoire pour l'accueil des gens du voyage, qui a été ouvert le 29 avril 2003 sur la base d'un arrêté en date du 25 avril 2003, qui régleme le fonctionnement de ce site dans les mêmes conditions depuis cette date.

Ce terrain d'accueil provisoire a été doté des équipements afférents aux équipements des aires de grand passage, c'est-à-dire doté de points d'eau et d'électricité.

Le montant de la redevance qui a été fixé dès le départ à 25 euros par semaine et par caravane, comprend donc, l'emplacement et la consommation d'eau pour une durée limitée à quatre semaines consécutives. L'électricité ne devait être fournie aux intéressés qu'après abonnement auprès de l'Usine d'Electricité de Metz.

Il n'y a donc pas eu de modification sur la tarification et je vous invite à vous reporter à l'arrêté du 25 avril 2003 qui a toujours fixé le prix de 25 euros par caravane et non pas par emplacement, comme il est faussement allégué.

Les ordonnances appliquées le 18 mars 2004 par la force publique ont été prises par le Juge en raison des dettes, des personnes qui sont visées. Le dépassement de la durée d'hébergement n'a pas été invoqué par la Ville de Metz et n'a jamais été effectivement à la base d'une décision d'expulsion. Toutes celles-ci sont intervenues sur la base de non-paiement total des redevances d'occupation.

Les frais de consommation d'eau constatés par la Ville de Metz sur l'exercice 2003 s'élève pour les 8 premiers mois de l'année 2003 à 9 000 euros, ce qui ramène le prix effectif du droit de place à 14 euros, donc dans la fourchette des prix appliqués en la matière. L'exemple des tarifs pratiqués par la commune de Bourg-en-Bresse ne comprend pas, contrairement à ce que vous affirmez, la récupération des fluides puisque après renseignements pris auprès de Bourg-en-Bresse, la consommation d'eau et d'électricité s'ajoute au prix de 14 euros que vous mentionnez.

En ce qui concerne les éléments de confort, la Ville de Metz a toujours été claire, en réservant les emplacements en question aux caravanes munies de cuves. Elle a également limité la durée d'hébergement à la durée d'autonomie que permettent lesdites cuves, soit à un mois.

En ce qui concerne l'électricité, le terrain a été doté des équipements nécessaires, mais comme vous le savez, ceux-ci ont été totalement détruits par les occupants du terrain, de même que le transformateur U.E.M. qui desservait ces armoires.

L'absence de dignité des personnes hébergées résulte donc davantage du non-respect de l'arrêté susvisé que de l'aménagement de l'aire d'accueil.

Il est rappelé que selon un premier devis qui a été établi, le remplacement des équipements à charge des Messins s'élève à environ 16 500 euros.

Lors de l'entretien que j'ai eu avec quelques représentants des gens du voyage il y a environ 15 jours, j'ai effectivement indiqué que je ne serais pas opposé à revoir les conditions de fonctionnement et de tarification, à condition que les gens du voyage participent à la remise en état des équipements électriques et nous permettent d'assurer la pérennité de celles-ci.

**M. le Maire** - Une minute !

**Mme ROEDERER-THEIS** - Merci pour votre réponse, mais on dit la même chose, vous dites que c'est 25 euros par caravane, alors que justement les gens du voyage aimeraient que ce soit par emplacement.

Parce que, quand ils ont plusieurs caravanes sur un même terrain cela fait trop cher. Vous dites la même chose que moi !

**M. SCHAEFER** - J'ai bien compris votre question ...

**Mme ROEDERER-THEIS** - Donc ce n'est pas erroné ce que je dis !

**M. SCHAEFER** - Mais vous avez prétendu d'ailleurs, beaucoup de gens ont prétendu, faussement, que la Ville de Metz avait modifié dernièrement son mode de tarification, en demandant un prix par caravane ... c'est encore écrit dans une lettre de M. BAYER de la Ligue des Droits d'Homme, à laquelle je m'appête d'ailleurs à répondre et c'est d'ailleurs ce qui a été dit également par beaucoup de personnes.

Le tarif dès le départ a été fixé par caravane et non pas par emplacement, alors que les gens du voyage qui, effectivement, ont maintenant deux, trois caravanes voudraient les mettre sur un seul emplacement et ne verser que la somme de 25 euros pour la totalité des trois caravanes.

Or, il faut savoir que trois caravanes, c'est trois branchements électriques, c'est trois branchements d'eau, c'est quand même plus de consommation, et effectivement, on ne peut pas mettre forcément trois caravanes sur un seul et même emplacement.

Donc c'est comme cela que l'arrêté, dès le départ, a été fixé et c'est le tarif que nous appliquons et que nous continuons d'appliquer tout simplement.

**Mme ROEDERER-THEIS** - C'est ce que je regrette ...

**M. le Maire** - M. GROS, la question a été posée il me semble si mes souvenirs sont exacts, le mois dernier, déjà par M. PLANCHETTE qui a eu réponse.

Il n'y a qu'un élément nouveau, c'est la réunion sollicitée par le premier magistrat d'une commune limitrophe et membre de la CA2M à laquelle vous faites référence et cette réunion avait pour objet des débats portant sur des questions de dossiers d'actualité locale, intéressant la vie quotidienne des citoyens.

Alors la mise à disposition des salles municipales fait l'objet d'une réglementation par convention, intervenue entre la Ville de Metz et leurs gestionnaires et qui prévoit notamment les modalités de mise à disposition en période électorale, ceci, afin de respecter un traitement égalitaire de tous les candidats demandeurs et sous réserve de ne pas préjudicier au fonctionnement des autres activités.

Voilà !

La séance est levée !

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 H 20.

**Le Président :**

**signé Jean-Marie RAUSCH**

# **ANNEXES AUX POINTS**

-----

**2 – 3 - 5 – 6 -**

-----

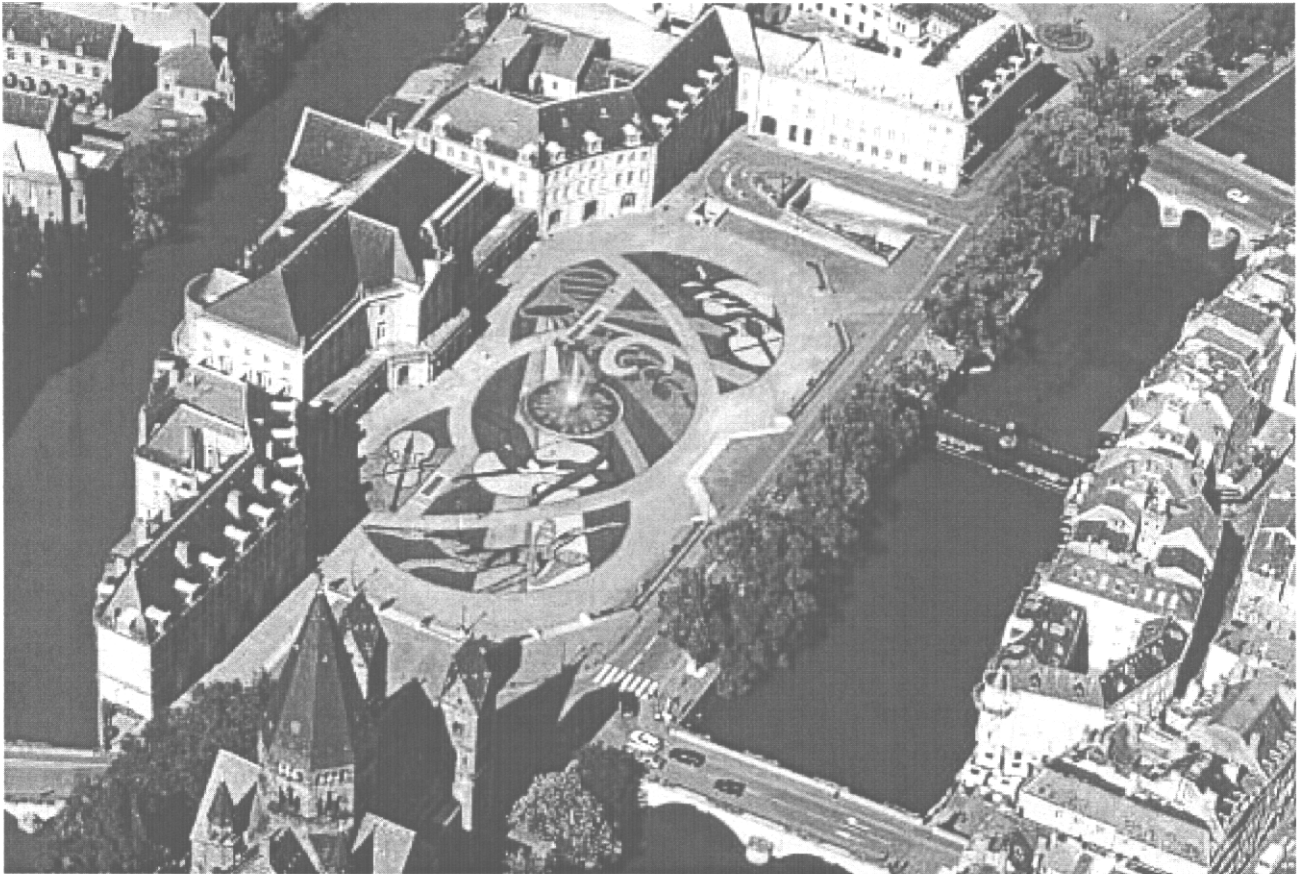
**19– 21 – 24**

-----



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**METZ**



# BUDGET PRIMITIF

de l'exercice

2004

***Rapport de présentation***

## RAPPORT DE PRESENTATION

---

### BUDGET PRIMITIF 2004

---

L'année 2004 est une année charnière à divers titres.

Les grandes opérations du plan quinquennal 2002-2006 sont désormais bien avancées :

- **le Quartier de l'Amphithéâtre** se dessine. L'architecture du Centre Pompidou-Metz est connue. Elle est l'œuvre de l'équipe d'architectes : Jean de Gastines, Shigeru Ban et Philip Gumuchdjian. La réflexion sur les aménagements et structures de desserte immédiatement proches, à partir de l'ancienne gare évolue.
- **le Grand Projet de Ville de Metz Borny (G.P.V.)**. Après les démolitions de 2002-2003, de nouveaux aménagements vont progressivement apparaître visant à désenclaver le quartier.

L'année 2004 verra aussi la **recomposition du paysage administratif local** avec la montée en puissance de l'intercommunalité pour la troisième année consécutive.

Après sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'ancien **District, devenu Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M)**, s'est vu doté de compétences nouvelles en matière de collecte et de traitement des déchets, de délivrance des documents d'urbanisme, de la gestion pluviale et du développement économique intégrant la Vie Universitaire et les Grandes Ecoles.

Forte aujourd'hui de 37 communes, la CA2M a défini l'intérêt **communautaire en matière culturelle** et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 prend en charge quatre des équipements majeurs de la vie culturelle messine :

- l'Opéra-Théâtre
- les Musées de la Cour d'Or
- le Conservatoire National de Région
- l'Ecole Supérieure d'Arts

auxquels se rajouteront la salle de spectacle de **l'Arsenal** dès le 1<sup>er</sup> Janvier prochain et le futur Centre Pompidou-Metz opérationnel en 2007.

De la même manière, la CA2M se substitue à la Ville de Metz en qualité d'interlocuteur premier pour le Contrat de Plan Etat-Région.

Cela se traduit par une **perte de potentialités de recettes d'investissement** de 4.500.000 €, pour les années 2004 à 2006, ce qui a conduit la Ville de Metz à réajuster le plan quinquennal 2002-2006.

## **I - LE CADRE URBAIN**

### **A) Urbanisme et beauté architecturale de la Ville**

#### **Quartier de l'Amphithéâtre**

Par délibération en date du 27 Février 2003, la Ville de Metz décidait d'accueillir la première antenne décentralisée du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, dénommée depuis lors « Centre Pompidou-Metz », et lançait un concours international d'architecture.

Le 28 Avril 2003, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole décidait d'élever au rang d'intérêt communautaire la gestion de certains équipements culturels dont celui du Centre Pompidou-Metz, disposant ainsi désormais de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Elle décidait par la suite de solliciter l'assistance de la Ville de Metz, et de lui confier un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Parmi les 157 candidats, le jury proposait courant mai de retenir 6 équipes, avant de classer en première position, fin novembre, celle conduite par Jean de Gastines (Paris), Shigeru Ban (Tokyo) et Philip Gumuchjian (Londres).

La CA2M ayant confirmé ce choix, les études se poursuivent et les travaux débuteront mi 2005. L'ouverture au public du Centre Pompidou-Metz est prévue en 2007, année du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Centre Pompidou-Paris et de l'arrivée du T.G.V. à Metz.

En 2003, le projet urbain du quartier de l'Amphithéâtre a également été élaboré, sur la base d'un marché de définition. Trois équipes ont développé une proposition. Après examen, et reconnaissant la qualité des trois options d'aménagement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu le projet de Nicolas MICHELIN.

L'année 2004 sera pour ce quartier une année de poursuite des études qui commenceront rapidement à être opérationnelles. L'équipe de Nicolas MICHELIN s'attachera en particulier à établir le « schéma directeur » de l'opération et à développer plus finement les études sur le secteur Nord de la ZAC en articulation avec le projet du Musée d'Art.

Sur la base de la Déclaration d'Utilité Publique, l'EPFL réalisera l'acquisition des derniers terrains inscrits dans le périmètre de l'opération. La Ville de Metz quant à elle poursuivra de manière échelonnée le rachat du foncier dont l'Etablissement Public assure le portage.

Enfin 2004 permettra un travail partenarial avec la SNCF et RFF pour engager les études préalables à la réalisation des ouvrages liés aux voies ferrées.

#### **Grand Projet de Ville**

Elaboré dans un cadre pluriannuel (2001-2006) pour 10,5 millions d'euros à parité entre l'Etat et la Ville de Metz (hors crédits de droit commun) et ayant pour ambition de réintégrer le quartier de Borny dans le tissu urbain, le G.P.V. se poursuit sous la conduite de l'équipe d'urbanistes REICHEN et ROBERT.

L'année 2004 verra la mise en œuvre des opérations votées lors des séances du Conseil Municipal d'octobre et novembre 2003 :

- réaménagement en concertation avec les habitants du quartier, des espaces en pieds d'immeubles redéfinis à la suite du fractionnement en 2002-2003 de la barre d'immeubles DUBUISSON située rue d'Anjou et de Normandie (510.260 €)
- déplacement des jardins familiaux situés rue de Bourgogne vers la plaine du Barrois (779.000 €)
- aménagement d'une pépinière sur les terrains libérés par la démolition d'un immeuble rues de Bourgogne/du Barrois, assurant une gestion transitoire du site tout en produisant une partie des végétaux nécessaires à la végétalisation du projet urbain (307.000 €)
- poursuite de l'aménagement du Pôle des Lauriers. L'OPAC de Metz ayant libéré les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages du bâtiment, les services administratifs de la Politique de la Ville et du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) s'installeront en étage. Le rez-de-chaussée pourra accueillir un nouvel espace multimédia. L'accueil d'une Maison de la Justice et du Droit est également à l'étude. Enfin, un second étage, au terme de son aménagement, permettra notamment le regroupement de services et structures oeuvrant dans le domaine de l'emploi (Emploi Insertion, permanence de la Délégation à l'Emploi, la Mission Locale...).

Enfin, le Conseil Municipal du 26 Février 2004 a décidé la création, sur le périmètre du GPV d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont l'aménagement est confié à la SAREM.

La phase opérationnelle 2004 consistera dans la détermination du nouvel axe Nord Sud - c'est-à-dire depuis le futur rond point sur la RN 3 vers la ZAC Sébastopol - et à l'aménagement de la rue de Bourgogne. Les travaux porteront essentiellement sur des démolitions de voirie, des fouilles archéologiques et des modifications de réseaux.

#### Autres actions d'urbanisme

La Ville de Metz financera la fin de l'aménagement de la ZAC Ilôt de Turmel pour 370.000 €.

Par ailleurs, 3.369.400 € seront consacrés à des opérations visant le réaménagement urbain :

#### Aménagement de places

Dans le souci de conforter l'attractivité de l'hyper-centre de Metz, une stratégie de redéploiement des parkings en ouvrage couplée à un projet de réaménagement urbain qualitatif des places va être mise en œuvre. Les études et sondages envisagés s'inscrivent dans l'étude de faisabilité et la définition des pré-programmes de ces opérations ambitieuses (300.000 €). Les études porteront entre autres sur le devenir de la Place de la République (actuellement parking aérien) ainsi que sur la possibilité de réaliser un parking souterrain Place Mazelle.

#### Aménagement et restructuration urbaine du Pontiffroy

Poursuite des sondages et études d'urbanisme destinés à l'élaboration d'un projet urbain pour ce site (200.000 €).

Etudes primaires sur le quartier de Devant les Ponts

Lancement des études sur le développement des zones d'urbanisation futures du quartier (100.000 €).

Logement social

La Ville de Metz participera notamment pour 665.600 € à la réhabilitation de 64 logements de l'OPAC situés Quai du Rimport et Boulevard Paixhans conformément à la délibération prise le 30 Octobre 2003.

Divers

- Quartier de la Grange aux Bois : réalisation d'un mur anti-bruit	780.000 €
- Véloroute seconde tranche du projet	268.000 €
- Plan lumière	150.000 €
- Aménagement Rue Clérisseau	90.000 €
- Chemin des Vignerons viabilisation	540.800 €

Dans le cadre de la mise en place par la CA2M du plan d'aménagement urbain, la Ville de Metz sera amenée à procéder à des aménagements de voirie. Une provision de 200.000 € est prévue à cet effet.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours bénéficieront d'action d'accompagnement pour 75.000 €.

Enfin, un crédit d'un montant de 100.000 € est prévu pour la définition d'un projet urbain dans le cadre de la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU).

**B) Cadre de Vie**

1 - Espaces Verts

L'enveloppe globale 2004 se monte à 1.051.320 € comprenant les opérations suivantes :

Les Isles

- Square de la Caserne * réfection des allées	9.000 €
--	---------

Ancienne Ville

- Aménagement de berges * Pont des Grilles vers Saint-Julien	114.340 €
* Pont Sainte-Barbe / Rue du Général Ferré	91.470 €

Plantières-Queuleu

- Fort de Queuleu * aménagement de sécurité	15.240 €
- Avenue de Strasbourg (CALP) * aménagement d'un square	106.680 €
- 45 Rue de Queuleu * espaces verts	28.000 €

.../...

### Nouvelle Ville

- Jardin Botanique  
\* rénovation des toitures des serres 80.000 €

### Sablon

- Place du Souvenir Français  
\* réfection et mise en place d'aires de jeux 60.980 €

### Magny

- Ecole Van Gogh vers Peltre 106.710 €  
\* cheminement piéton de liaison

### Borny

- Rénovation de pieds d'immeubles rue du Limousin 28.000 €

### Grange aux Bois

- Rue du Nid de Sogne  
\* rénovation du parvis de l'église 28.000 €
- Plan d'Eau  
\* rénovation de l'aire de jeux 50.000 €

### Divers quartiers

- Equipement et entretien des aires de jeux et jardins 121.960 €
- Confortement et mise en valeur des cours d'eau 38.110 €
- Travaux de grosses réparations dans les espaces verts 45.730 €

Le patrimoine vert de la Ville occupe une surface d'environ 470 hectares ; son entretien par les Espaces Verts ou par entreprise nécessite une dotation de fonctionnement de 1.074.804 € comprenant notamment 205.000 € pour l'achat de végétaux et de fournitures horticoles et 58.500 € pour l'outillage.

### 2 - Propreté

La collecte des ordures ménagères est transférée, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002, à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole qui désormais prend en charge :

- la collecte des ordures ménagères (déchets incinérables et déchets issus du tri sélectif)
- l'achat et la distribution des sacs plastique
- le règlement au SIVOM du traitement des déchets et la participation au titre des valoricentres
- la mise en décharge directe de déchets divers.

Pour sa part, la Ville de Metz continue d'assurer le nettoyage des voies publiques qui requiert 220.087 € dont 20.000 € pour la campagne de propreté canine et le fonctionnement des toilettes publiques pour un montant de 263.780 €. De plus, 19.976 € sont prévus pour financer l'enlèvement des tags sur le patrimoine municipal et sur celui des particuliers.

### 3 - Environnement

Complétant notre action en matière de qualité de la vie à travers le budget des Espaces Verts et celui de la Propreté, un crédit global de 1.163.428 € sera affecté à des actions liées à l'environnement. Une somme de 76.000 € sera notamment affectée à des opérations de sensibilisation dans ce domaine, 50.000 € seront consacrés à des études et des mises en conformité au regard de la législation en matière d'amiante et de légionellose sur le patrimoine municipal, 200.000 € seront consacrés au traitement des espaces urbains dégradés.

#### C) Voirie – Eclairage Public – Circulation - Parking

Un effort d'entretien particulier sera mené en matière de voirie.

2.058.050 € sont consacrés à des actions de reconstruction et de réfection des chaussées et trottoirs, travaux réalisés par entreprise ou en régie directe par les services techniques municipaux.

107.000 € sont réservés pour la surveillance et la réparation des ouvrages d'art et murs de quais et 172.100 € pour la restauration et le confortement à la confluence Seille / Moselle des remparts.

Par ailleurs, 1.446.500 € permettront des extensions, réaménagements ou alignements de chaussées, de places, de rues dans divers quartiers :

- Place Saint-Martin	740.000 €
- Rue du Tombois	250.000 €
- Place du Pont à Seille	272.800 €
- Rue des Murs	105.000 €
- Rue Amable Tastu	48.700 €

Le programme 2004 d'éclairage public quant à lui comprend l'inspection détaillée et la mise en conformité électrique des installations, l'amélioration et l'extension du réseau (1.310.000 €). Par ailleurs, les interventions sur les installations en façades et l'enfouissement de réseaux aériens (76.000 €) représentent un objectif permanent de la Ville qui propose sur chaque opération aux partenaires institutionnels ou non de s'inscrire dans une démarche environnementale volontariste.

Indépendamment de l'entretien de la voirie, un crédit de 1.011.200 € est consacré cette année à l'amélioration de la sécurité qui se traduit par différentes actions :

#### \* Aménagements de sécurité

- Mise en place d'un système de contrôle automatique des infractions	400.000 €
- Plan local de sécurité routière	15.300 €
- Aménagements légers de sécurité - divers quartiers	69.900 €
- Aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite	15.000 €
- Rue Monseigneur Heintz	87.000 €
- Rue de la Grève / Rue du Champé	53.000 €
- Chemin de la Moselle	40.000 €

**\* Aménagements divers**

- |   |           |
|---|-----------|
| - Signalisation lumineuse et régulation du trafic | 300.000 € |
| - Jalonnement                                     | 31.000 €  |

Enfin, la rémunération de l'exploitant des parcmètres est estimée à 460.000 € (baisse de 29 %, liée à la renégociation du contrat) ; la recette prévisionnelle des stationnements payants sur voirie est évaluée à 1.700.000 € et les parcs concédés apporteront une recette de 1.336.000 €.

**D) Domaines et bâtiments administratifs**

Diverses opérations immobilières seront réalisées en 2004, représentant 763.000 € en dépenses et 2.557.264 € en recettes.

Par ailleurs, la bonne conservation du patrimoine immobilier de la Ville nécessite chaque année des travaux d'entretien et de réparation réalisés, soit par entreprise, soit par les services techniques municipaux.

L'enveloppe globale 2004 se monte à 2.351.300 €.

Devant-les-Ponts

- |   |          |
|---|----------|
| - 13 Rue des Mésoyers<br>* réfection cage d'escaliers | 3.000 €  |
| - Rénovation du Centre Horticole (tranche annuelle)   | 22.870 € |

La Patrotte - Metz Nord

- |  |           |
|--|-----------|
| - Immeuble 144 Route de Thionville                                       | 17.250 €  |
| - Bâtiments des Services Techniques Municipaux<br>* réfection toiture    | 150.000 € |
| - Garages municipaux<br>* mise aux normes des installations de chauffage | 35.000 €  |

Les Iles

- |   |          |
|---|----------|
| - 1 Place de la Comédie<br>* réfection cage d'escaliers   | 12.800 € |
| * rénovation logement 1 <sup>er</sup> étage   | 29.900 € |
| * conformité gaz cage d'escaliers   | 12.000 € |
| * conformité gaz appartements   | 10.450 € |
| - Ecole Fort Moselle Rue Rochambeau<br>* mise aux normes de la sous-station de chauffage urbain | 94.000 € |
| - Cimetière Chambièrre<br>* remplacement des 2 portes de hangar                                 | 3.100 €  |
| - Cimetière Saint-Simon<br>* sablage du monument aux morts                                      | 2.800 €  |



### Ancienne Ville

- 10/12 Rue des Trinitaires ancien Carmel (salle OCHS) 12.000 €  
\* étude acoustique
- 69/73 Rue Mazelle 17.500 €  
\* remplacement de menuiseries
- 55 Rue des Allemands 32.000 €  
\* réfection de la façade arrière

### Queuleu - Plantières

- Centre culturel 1 Rue de Tivoli 312.000 €  
\* rénovation et mise en conformité
- Cimetière de l'Est 120.000 €  
\* restructuration du carré historique  
\* remplacement de conduites d'évacuation d'eaux pluviales 4.000 €  
\* réfection allées, murs de clôture et création niche pour point d'eau 40.550 €

### Metz-Centre

- 43 Rue Taison 18.900 €  
\* réfection cage d'escaliers
- Hôtel de Ville 30.500 €  
\* travaux de sécurité incendie
- Square Boufflers 200.000 €  
\* rénovation des garde-corps

### Sablon

- 4/6 Rue des Roberts - Centre République 2.900 €  
\* clôture du jardin à l'arrière du bâtiment
- Cimetière du Sablon 50.100 €  
\* réfection d'une allée et du mur de clôture du nouveau cimetière

### Magny

- 26 Rue au Bois 20.000 €  
\* réfection toiture et électricité du garage
- Cimetière de Magny 26.900 €  
\* Colombarium et Jardin du Souvenir

### Vallières

- Cimetière de Vallières 10.700 €  
\* réfection du mur de clôture de l'ancien cimetière
- Rue de la Corchade 31.000 €  
\* réalisation d'une fresque

.../...

## Divers

- Jardin Botanique * restructuration des ateliers et des bureaux annexes rue du Canal (1 <sup>ère</sup> tranche)	385.550 €
- Réfection de logements de service	120.000 €
- Travaux de sécurité	80.000 €
- Mobilier urbain	23.000 €
- Terrain d'accueil pour gens du voyage	150.000 €
- Amélioration des bassins et fontaines	15.240 €
- Lac aux Cygnes * amélioration et mise en conformité	30.490 €
- Création et rénovation de jardins familiaux dans divers quartiers	20.000 €
- Travaux dans les établissements recevant du public	46.000 €
- Mise en conformité du matériel incendie	30.000 €
- Travaux d'hygiène et de sécurité dans les bâtiments communaux	22.900 €
- Dotation de petits équipements	80.000 €
- Rénovation d'installations de chauffage	25.900 €

## II - ACTION SCOLAIRE

Dans le domaine scolaire, la municipalité intervient au niveau de l'entretien des écoles et de leurs annexes, ainsi qu'au niveau des participations financières à l'enseignement public et privé.

### A) Entretien des écoles

Une enveloppe de 665.000 € est provisionnée pour divers travaux de réfection, d'aménagement et de grosses réparations pour l'ensemble des écoles :

- Maternelle Hauts de Vallières	115.000 €
- Maternelle Chemin des Plantes	83.000 €
- Elémentaire Maurice Barrès I	60.000 €
- Elémentaire Maurice Barrès II	132.000 €
- Elémentaire Sainte-Thérèse	47.000 €
- Elémentaire Chemin de la Moselle	133.000 €
- Elémentaire Jean Monnet	50.000 €
- Restaurant scolaire Hauts de Vallières	45.000 €

Par ailleurs, 30.000 € serviront à la mise en conformité, au réaménagement et à l'équipement des cours d'écoles.

Le remplacement de mobilier et matériel scolaires ainsi que le programme annuel d'équipement en matériels divers (jeux d'enfants,...) s'élèvent à un montant de 320.000 € et 50.000 € seront consacrés pour la mise en conformité des restaurants et à l'achat de matériel.

Enfin, le nettoyage des locaux scolaires est budgété à hauteur de 880.000 €.

.../...

## **B) Participation au coût de fonctionnement des écoles**

L'enveloppe relative à la gratuité scolaire figure dans le budget 2004 pour un montant de 323.691 €.

Les dotations par élève mises à disposition des directeurs d'écoles s'élèvent à 26,70 € en classe maternelle, à 29,75 € en classe primaire et à 35,85 € en classe de perfectionnement.

Pour l'application de la loi "Guermeur", une participation aux frais des écoles privées a été budgétée pour 220.008 €.

Par ailleurs, depuis 1999 une contribution estimée à 22.800 € est versée par les communes d'origine pour les élèves non messins scolarisés à Metz.

La dotation relative au transport des élèves dans le cadre du ramassage scolaire s'élève pour 2004 à 54.807 €.

Le transport des enfants des écoles aux restaurants scolaires nécessite un crédit de 149.325 €.

Environ 250.000 repas seront servis en 2004 dans les différents restaurants scolaires messins et la distribution de lait sera poursuivie dans les écoles maternelles pour un coût global de 633.165 €.

Une enveloppe de 129.000 € est réservée pour les activités dans les écoles :

- Animations périscolaires
- Classes de découvertes, sorties pédagogiques,
- Activités pédagogiques,
- Classes de patrimoine.

La participation de la Ville de Metz aux frais de séjour des enfants messins en centres aérés, colonies de vacances s'élève à 60.000 €.

## **C) Enseignement Supérieur**

Les subventions destinées à soutenir le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche relèvent depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2003 de la compétence de la CA2M.

## **III - JEUNESSE ET SPORTS**

Dans ce domaine, l'action de la municipalité se situe tout d'abord au niveau de travaux neufs et de travaux d'entretien, ensuite au niveau des acquisitions de matériel, enfin par des aides financières accordées aux différentes associations pour promouvoir le sport et les loisirs.

### **A) Travaux**

#### **Bellecroix**

- Stade Rue du C.E.F.
- \* transformation en terrain synthétique du terrain d'entraînement 350.000 €

.../...

### Queuleu-Plantières

- COSEC Rue des Déportés  
\* rénovation intérieure 85.300 €

### Sablon

- Complexe sportif E.S. Metz  
\* transformation en terrain synthétique du terrain d'entraînement 350.000 €
- Gymnase Avenue André Malraux  
\* rénovation intérieure 270.000 €

### Borny

- Rue Henri Bergson  
\* gymnase Paul Valéry II 730.000 €
- COSEC Rue du Dauphiné  
\* rénovation intérieure 296.428 €

En matière d'entretien annuel, une dotation globale de 972.840 € est inscrite dans ce budget pour assurer la conservation des équipements et de leurs abords par entreprise ou en régie directe. Il s'agit :

- d'entretenir et améliorer les installations sportives couvertes et d'assurer la maintenance des piscines (650.740 €)
- de réaliser différents travaux d'entretien sur les terrains de plein air (167.500 €)
- d'entretenir les bâtiments socio-éducatifs (154.600 €)

### B) Matériel

52.100 € sont prévus pour l'achat ou le remplacement de divers matériels sportifs pour les stades, les gymnases, les centres balnéaires et les centres socioculturels.

### C) Subventions

L'enveloppe 2004 des subventions pour l'encouragement aux sports s'élève à 1.197.292 €. Sont inclus dans cette dotation :

- les aides destinées aux clubs sportifs amateurs et de haut niveau (906.820 €), dont 53.358 € à titre de participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif de l'ASPTT Metz rue des Hauts Peupliers
- les subventions pour manifestations sportives (46.000 €)
- l'animation sportive estivale (153.000 €)
- le financement de postes d'animateurs d'écoles de sports (91.472 €)

Par ailleurs, l'association FC Metz bénéficiera d'une subvention de 1.000.000 € et les participations de la Ville de Metz à la Coupe Davis et à l'Open de Moselle de Tennis s'élèvent respectivement à 178.250 € et 150.000 €.

L'intervention de la commune dans le domaine socio-éducatif se traduit par sa participation financière au fonctionnement des associations ainsi que dans le cadre du conventionnement avec les MJC, les centres sociaux et socioculturels.

.../...

Pour 2004, les subventions d'action socio-éducative ont été établies comme suit :

- fonctionnement et conventionnement (482.295 €)
- animations et manifestations (172.197 €)
- personnel administratif et d'animation (711.316 €)

soit un crédit global de 1.365.808 €.

#### IV - CULTURE

La politique culturelle municipale se traduit par la poursuite de grands chantiers, le fonctionnement des équipements existants et les subventions allouées aux organismes culturels.

##### A) Travaux

Il s'agit notamment :

- Construction d'une salle de répétition pour l'Orchestre National de Lorraine (1<sup>ère</sup> tranche) 600.000 €  
Coût total de l'opération : 3.600.000 €  
Participation du Conseil Régional : 1.500.000 €

##### Travaux de restauration et d'entretien des Monuments Historiques

- Eglise Saint-Martin 153.000 €  
\* restauration des sacristies médiévale et du XIXème ainsi que des fonts baptismaux
- Eglise Saint-Eucaire 269.100 €  
\* restauration des couvertures des bas côtés de la nef et du chœur  
\* projet architectural et technique, couverture de la sacristie
- Eglise Saint Vincent 89.800 €  
\* étude préalable visant la confortation de la nef  
\* projet architectural et technique de restauration du chevet
- Eglise Notre-Dame 41.860 €  
\* projet architectural et technique visant la restauration des élévations latérales

Gros entretien monuments historiques 53.360 €

Travaux de gros entretien dans divers bâtiments culturels et culturels 300.000 €

Etudes nouveaux équipements culturels et culturels 35.000 €

- Archives :
  - \* renouvellement de mobilier et de matériel culturel 7.700 €
  - \* restauration de documents anciens 15.240 €
  - \* numérisation de documents 15.240 €

.../...

**- Bibliothèques :**

* acquisition d'un manuscrit de Paul Verlaine	337.600 €	
Une participation de 168.800 € est attendue de l'Etat et 84.400 € sont escomptés de la Région Lorraine		
* enrichissement de collections	412.780 €	
- subvention du Centre National du Livre : 8.820 €		
* restauration de documents anciens	9.150 €	
* reliures d'art	9.150 €	
* Médiathèque du Pontiffroy :		
- travaux de sécurité (1 <sup>ère</sup> tranche)		11.000 €
* Bibliothèque de Bellecroix :		
- rénovation intérieure		21.000 €
* Médiathèque de Borny :		
- remplacement grille d'entrée		3.500 €
* remplacement de mobilier et acquisition de matériel spécifique	45.730 €	

**B) Fonctionnement des équipements existants (hors frais de personnel)**

Le budget global de fonctionnement des Bibliothèques-Médiathèques s'élève à 311.805 €, celui des Archives Municipales à 32.100 € et 10.516 € pour l'Harmonie Municipale.

**C) Manifestations et organismes culturels**

L'enveloppe globale destinée au subventionnement des divers organismes d'action culturelle régulièrement aidés par la Ville s'élève à 949.188 €. Il s'agit de participer notamment aux animations et aux manifestations (720.715 €) ainsi qu'à Metz en Fête et à l'Animation Estivale (182.881 €).

Une dotation de 1.798.637 € a été prévue à titre de participation au financement du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Lorraine.

En 2004, l'association de gestion de "l'Arsenal" se verra attribuer une subvention de fonctionnement de 2.410.580 € et une subvention d'équipement de 164.510 €.

**V - COMMUNICATION**

La municipalité poursuit toujours son effort en matière de communication pour améliorer, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies, la productivité des services municipaux, l'information des administrés et leurs relations avec notre Administration ; par ailleurs, il s'agit de promouvoir la Ville à des fins de développement économique.

**A) Multimédia, informatique et nouvelles technologies**

Le budget de fonctionnement des services chargés du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication s'élève à 840.587 € dont 424.406 € pour la seule maintenance.

Indépendamment du renouvellement ou de la mise à niveau des matériels, logiciels, et systèmes ressources (888.000 €), le budget d'investissement sera doté des moyens nécessaires aux extensions des projets en cours et 100.000 € seront consacrés à l'extension du réseau municipal.

Les autres axes seront le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.).

La Ville de Metz souhaite poursuivre ses initiatives pour l'accompagnement des citoyens dans la société d'information :

- **Info-mobilité** vise à la diffusion d'information pratique pour les citoyens en déplacement : rendre accessible, sur différents terminaux collectifs ou individuels des informations liées aux différents modes de transport, au tourisme et au patrimoine des villes.
- **Carte vie quotidienne** : ce projet a pour objectif de développer des bouquets de services locaux dématérialisés accessibles par une carte personnelle délivrée par la collectivité. Jusqu'à présent différents services existaient sur différentes cartes (cantine scolaire, culture, transport...). Le projet vise l'émergence d'offres enrichies de services en favorisant la mutualisation des moyens et des supports.
- **MEDIANET** vise à faciliter l'accès de tous à Internet et en particulier les personnes handicapées ou âgées. En 2004, l'environnement MEDIANET sera développé, il proposera un bouquet de contenus numériques et d'outils spécifiques pour les personnes à besoin particulier. Par ailleurs, des Ateliers ThémaTICs seront proposés pour l'initiation et la formation de cette communauté dans les espaces multimédia.

Dans le domaine des relations transfrontalières, des initiatives communes sur les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.) seront prises entre les villes regroupées dans les projets Quattropole et le Sillon Lorrain. La part de la Ville de Metz est estimée à 127.000 €.

### B) Participations diverses

De plus, 529.648 € de crédits sont prévus pour l'organisation des traditionnelles fêtes et manifestations messines et 70.890 € seront consacrés à l'achat et au renouvellement du matériel pour ces manifestations.

Il s'agit notamment de la Fête de la Mirabelle (251.541 €), du 14 Juillet (22.867 €), Saint-Nicolas (28.940 €), etc...

Pour le dynamisme du commerce de la Ville, il convient d'inscrire une subvention de 228.675 € à la Fédération des Commerçants et 125.020 € permettront d'améliorer les illuminations de fin d'année.

## VI - SOLIDARITE ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

### A) Contrat de Ville et Politique de la Ville

En plus d'une nouvelle tranche du Contrat de Ville de 914.700 €, et à côté du Grand Projet de Ville dont il a été question précédemment, l'action sociale de la Ville de Metz se traduit pour la municipalité par des concours financiers apportés aux divers organismes sociaux ou chargés du secteur social, notamment la subvention au C.C.A.S. 8.293.842 € pour le fonctionnement et 254.160 € pour son équipement.

S'agissant particulièrement de la Politique de la Ville, la municipalité s'attachera à une répartition équitable des crédits vers les quartiers en difficulté.

Ces concours permettent notamment de soutenir les actions en faveur des personnes défavorisées, des personnes âgées ou de la petite enfance.

## **B) Actions en faveur de l'emploi**

En outre, la Municipalité poursuivra en 2004 son action directe en faveur de l'emploi à travers le Service de la Délégation à l'Emploi, qui dispose d'un budget de 325.719 € et permet de subventionner notamment la mission locale pour l'insertion professionnelle des jeunes (175.000 €) et le fonds local d'aide aux jeunes (24.392 €).

## **VII - MOYENS DES SERVICES**

### **A) Mobilier administratif**

Un crédit de 50.000 € permettra de renouveler certains mobiliers et matériels administratifs vétustes des services municipaux, 50.000 € seront consacrés au remplacement de photocopieurs et 171.220 € seront consacrés à la location de machines d'imprimerie en remplacement du matériel désuet.

### **B) Télécommunications**

Le fonctionnement et la maintenance du réseau téléphonique municipal nécessitent une dotation de 657.800 € et 139.000 € sont prévus pour des travaux sur les réseaux téléphoniques et l'acquisition d'outillage.

### **C) Parc automobile**

Une somme de 1.000.000 € émerge au programme d'investissement 2004 pour procéder au remplacement des véhicules et des engins.

### **D) Energie**

Pour 2004, les divers postes de dépenses d'énergie se situent comme suit :

- Electricité :	1.163.586 €
(baisse de 6,91 % liée au transfert des 4 équipements culturels)	
- Chauffage, gaz et fioul :	1.899.713 €
(baisse de 8,7 % liée au transfert des 4 équipements culturels)	
- Eau	628.150 €

### **E) Participations à des organismes ou instances extérieurs**

Les contributions annuelles de la Ville s'établissent comme suit pour 2004 :

- Amicale du Personnel Municipal :	915.984 €
- Office du Tourisme :	942.040 €
- Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin (SIVT) :	27.265 €
- Syndicat Mixte de la Madine :	60.000 €

### **F) Dette**

L'annuité de la dette réelle représente un montant global de 8.155.242 € (intérêts + capital), et baisse de 20,12 % par rapport à l'année précédente compte tenu des remboursements anticipés d'emprunts réalisés.

Le ratio d'endettement par habitant (dette communale) s'établit ainsi : 333 € en 2004 au lieu de 407 € en 2003.



### **G) Personnel**

La masse salariale baisse de 8,94 % en raison du transfert à la CA2M des personnels des 4 équipements culturels, tout en prenant en compte :

- la hausse des salaires de 0,5 % du 1<sup>er</sup> Janvier
- le relèvement de 0,4 % de la cotisation employeur CNRACL (seconde année consécutive de hausse)
- l'avancement du personnel
- la refonte du régime indemnitaire
- le recensement
- les élections de Mars et Juin 2004

### **H) Assurances**

Une enveloppe globale de 1.160.802 € figure dans le budget 2004 pour le paiement des primes d'assurances contractées par la Ville dont notamment la Police Auto, la Police Incendie et la Police Responsabilité Civile.

### **I) Finances**

La disparition d'une recette très évolutive comme la taxe professionnelle, dont bénéficie dorénavant la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole par l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique en 2002, ainsi que les divers transferts de compétences successifs conduisent, en 2004 comme en 2003, à la diminution de la masse globale du Budget Primitif de la Ville.

Le montant total des dépenses et des recettes réelles est :

- en 2003 : 171.483.669 Euros

- en 2004 : 159.423.830 Euros

soit une diminution des dépenses et des recettes de 12.059.839 Euros (- 7,03 %).

Néanmoins, le Budget Primitif 2004 présenté préserve les grands équilibres, pour l'avenir :

#### **1) Evolution contenue des dépenses réelles de fonctionnement**

Ces dépenses étaient de 129.057.794 € en 2003. Elles sont de 116.818.504 € en 2004. Abstraction faite des quatre équipements transférés à la CA2M au 1<sup>er</sup> Janvier 2004 (l'Opéra-Théâtre, les Musées de la Cour d'Or, le Conservatoire National de Région et l'École Supérieure d'Arts), le Budget Primitif 2004 évolue réellement en fonctionnement de 766.684 € (+ 0,59 %) par rapport à 2003.

La part relative aux dépenses de personnel représente 55,32 % en 2004, alors qu'elle représentait 56,60 % en 2003.

#### **2) Maintien d'un haut niveau d'investissement**

Le montant des dépenses réelles d'investissement est de 42.605.326 € en 2004, alors qu'il était de 42.425.875 € en 2003. En 2004, ces dépenses constituent 26,7 % des dépenses réelles totales. En 2003, elles en constituaient 24,7 %.

La section d'investissement prévoit un recours à l'emprunt pour 12.000.000 € (12.500.000 € en 2003) ainsi qu'un autofinancement à hauteur de 17.400.000 € (14.800.000 € en 2003).



## GROS ENTRETIEN DE LA VOIRIE PROGRAMME 2004

### ANNEXE A LA D.C.M. DU 25.03.2004

Dans le cadre du programme d'investissement 2004, une somme de 2 178 250 € TTC a été réservée à la réalisation des opérations suivantes :

#### **I - REVÊTEMENTS ET TAPIS ROUTIERS : 2 058 050 € TTC**

- OPÉRATIONS LIÉES A L'INTERVENTION DES CONCESSIONNAIRES :

A l'occasion des travaux effectués par les concessionnaires, le Service Travaux entreprend des restaurations élargies des trottoirs et chaussées touchés par des tranchées.

Les prévisions portent sur un besoin annuel évalué à 76 200 €.

- TAPIS ROUTIERS, RENFORCEMENTS DE STRUCTURES, REVÊTEMENTS SUPERFICIELS ET AMÉNAGEMENTS DE TROTTOIRS :

Le gros entretien de la voirie communale se traduit par des actions de reconstruction et restauration des chaussées et trottoirs, dont le coût prévisionnel se monte globalement à 1 981 850 € dont 457 350 € pour les interventions en régie directe.

Ces travaux comportent notamment :

- la reprise des structures de chaussée,
- la réfection de bordures et caniveaux,
- l'application de revêtements routiers,
- l'aménagement de trottoirs,
- la réfection de revêtement en asphalte

Les textes réglementaires, relatifs à la coordination des travaux, imposent la communication à tous les intervenants du programme annuel des travaux à réaliser sur les voies communales. La liste ci-annexée a été élaborée en tenant compte des intentions connues des gestionnaires des réseaux souterrains, mais peut subir quelques modifications si des travaux imprévisibles doivent être exécutés par ceux-ci en cours d'exercice.

#### **II - ETUDES GEOTECHNIQUES ET DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE : 15 200 € TTC**

L'optimisation de la programmation annuelle de l'entretien de la voirie et l'amélioration des outils de mesure de son état général nécessitent le lancement ponctuel d'études.

#### **III - RENOVATION DE LA RUE DES MURS : 105 000 € TTC**

Suite aux travaux de réhabilitation du collecteur d'assainissement, il est prévu de reprendre à l'identique les voiries et d'améliorer le réseau d'éclairage public ainsi que de procéder à divers aménagements spécifiques rue des Murs depuis la rue de l'Abbé Risse jusqu'à l'arrière de l'Institut Européen d'Ecologie et des Archives Municipales.

# PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2004

QUARTIER	RUES	LOCALISATION	MONTANT EN € TTC
11	LOUIS BERTRAND	Trottoir face aux 37a et 37b	3 500
11	RENE PAQUET	Trottoir du N° 10 au N° 16	10 440
11	XAVIER ROUSSEL	Trottoirs partiels	18 900
12	CHARLES NAUROY	Chaussée de Woippy au N°4	103 400
12	VILLARS	Trottoirs devant Eglise	6 100
13	BELLE ISLE	Trottoirs et parking devant hôpital	20 600
13	BLIDA	Chaussée	11 900
13	ROBERT SEROT	Chaussée de Saulcy à Pont des Morts	12 500
13	SAULCY	Chaussée côté habitat. (Serot/Pont des Morts)	5 900
21	CHEVREMONT	Parking arrière musée	14 000
21	GENERAL FOURNIER	Chaussée parking	73 000
21	HACHE	Chaussée	13 700
22	CLERMONT FERRAND	Chaussée et trottoirs	29 000
22	PERIGUEUX	Trottoirs et parking	12 000
22	PETITES SŒURS	Chaussée de Europe à Alfred Krieger	74 285
X 22	SAINT VINCENT DE PAUL	Trottoirs partiels	27 000
23	DUPLOYE	Trottoirs	7 400
23	GEORGES DUCROCQ	Trottoir de Amiral Guepratte à Turgot	25 000
23	GODRON	Création trottoir le long des E.V.	12 000
23	GOUSSEL FRANCOIS	Chaussée de Laurent Charles Maréchal à Coutié	35 000
23	JEAN CHARLES CHENU	Chaussée	24 800
23	JOSEPH HENOT	Chaussée	212 700
23	LOREDAN LARCHEY	Chaussée	21 300
23	LORRAINE	Trottoirs	50 000
23	QUEULEU	Chaussée de Roi Albert à Queuleu	5 900
31	ESTREES	Chaussée pavés	34 000
31	LAFAYETTE	Chaussée de Sébastien Leclerc à Sablon	117 100
31	PRINCERIE	Cour de la Princerie	9 200
32	DE LATTRE DE TASSIGNY	Trottoirs, chaussée et caniveaux partiels	3 600
32	GEORGES CLEMENCEAU	Chaussée de JFKennedy à Joffre	41 000
32	MANGIN	Chaussée de Pont a Mousson à XX ème C.A.	104 100
32	MARNE	Trottoirs de Bécoeur à Drogon	8 900
32	PASTEUR	Chaussée partielle	6 800
32	PIERRE MORLANNE	Trottoirs	10 300
32	XX EME CORPS AMÉRICAIN	Trottoirs impairs de Mangin à Begin	11 000
33	ANDRÉ MALRAUX	Trottoir le long de la place Henri Frecot	4 900
33	ARENES	Chaussée de Argonne à pont Saint Clément	129 400
X 33	ARGONNE	Trottoirs de Mazarin à Arènes	900
33	GEORGE ROBINSON	Chaussée et trottoirs	22 100

# PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE 2004

QUARTIER	RUES	LOCALISATION	MONTANT EN € TTC
33	HENRI FRECOT	Trottoirs de A.Malraux à Hannaux	22 000
33	LOTHAIRE	Trottoir de Sente A My à Saint Pierre	13 300
33	SAINT LIVIER	Chaussée de Chapelle à Graouly	73 400
33	SOUVENIR FRANÇAIS	Trottoir de Noisseville à Malgré nous	30 000
33	VICTOR JACOB	Chaussée et Trottoirs	7 000
34	AUBÉPINE	Trottoirs partiels	7 000
34	JONCS	Chaussée partielle	64 500
34	PRE CARRE	Cheminement reliant la route de Pouilly	1 000
34	PRÉSIDENT ROOSEVELT	Parking	7 700
34	ROSEAUX (1)	Trottoirs de l'école à Liserons	16 000
34	ROSEAUX (2)	Chaussée de Pouilly à Aubépine	65 600
41	BLEUETS	Parking et trottoirs partiels	9 210
41	COQUELICOTS	Trottoirs	9 000
41	DAHLIAS	Chaussée	14 000
41	GENTIANES/PIVOINES	Trottoirs	17 000
41	GRANDE CHAVOTTE	Trottoirs	2 600
41	LOUIS DE LESCURE	Trottoirs	4 000
41	SAINTE LUCIE	Trottoirs	1 800
41	SAULNOIS	Trottoirs partiels	8 100
42	BÉARN	Trottoirs	13 000
42	CLAUDE BERNARD	Chaussée de l'hôpital à Poulue	55 400
42	GUYENNE	Chaussée de Pange à Provence	111 000
42	MAINE	Trottoirs	13 000
	<b>BOUCLES ET PEINTURE</b>		<b>26 870</b>
	<b>DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE</b>		<b>35 490</b>
	<b>PONTAGE FISSURES</b>	sur différentes rues	<b>20 255</b>
		<b>MAINTENANCE VOIRIE TAPIS ET REGIE :</b>	<b>1 981 850</b>
		<b>COORDINATION CONCESSIONNAIRES :</b>	<b>76 200</b>
		<b>COUT GLOBAL :</b>	<b>2 058 050</b>



**Chantiers susceptibles de connaître un début d'exécution avant fin mars**

## PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2004

## ANNEXE A LA D.C.M. DU 25.03.2004

**I) AMELIORATION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU****12 - LA PATROTTE/METZ-NORD**

Echangeur A 31/Rte de Thionville	20.000 €
Route de Woippy (tronçon rte Thionville/Louis Godard)	50.000 €

**13 - LES ILES**

Echangeur rue du Fort Gambetta/avenue de Blida	50.000 €
Square du Luxembourg (côté rue de la Piscine)	6.000 €
Place Gabriel Hocquard	20.000 €

**21 - ANCIENNE VILLE**

Quai Félix Maréchal	25.000 €
Rue de Turmel	10.000 €
Secteur sauvegardé	20.000 €

**22 - BELLECROIX**

Rue de Périgueux	25.000 €
Rue de Clermont Ferrand	25.000 €

**23 - PLANTIERES/QUEULEU**

Promenade de la Seille	80.000 €
Rue Duployé	6.000 €
Rue Georges Ducrocq (tronçon Turgot-Guépratte)	45.000 €
Rue de Lorraine	30.000 €

**31 - CENTRE VILLE**

En Nexirue et rue Poncelet	45.000 €
Rue du Coëtlosquet	8.000 €
Rue du Pont Moreau	20.000 €

**32 - NOUVELLE VILLE**

Rue Mangin (tronçon 20° Corps Américain /Pt à Mousson)	25.000 €
Rue de la Marne	30.000 €

**33 - SABLON**

Rue George Robinson	9.000 €
Rue Victor Jacob	6.000 €
Avenue André Malraux (1 <sup>ère</sup> tranche Arênes/Lothaire)	50.000 €

#### 41 - VALLIERES

Rue de la Grande Chavotte	15.000 €
Rue Louis de Lescure	15.000 €
Impasse Sainte Lucie	15.000 €

#### 42 - BORNAY

Boulevard Solidarité (2 <sup>ème</sup> tranche)	330.000 €
---	-----------

#### TOUS SECTEURS

Remplacement de candélabres après test	30.000 €
Remplacement d'armoires EP	50.000 €
Coordination de travaux et dépannages	50.000 €
Diagnostic de conformité des candélabres	90.000 €

---

<b>TOTAL</b>	<b>1.200.000 €</b>
--------------	--------------------

#### II) ILLUMINATION DU PATRIMOINE

Eglise Sainte Thérèse (vitrail du parvis)	40.000 €
Opéra Théâtre (façade)	70.000 €

---

<b>TOTAL</b>	<b>110.000 €</b>
--------------	------------------

#### III) INTERVENTIONS SUR FACADES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS

---

	<b>76.000 €</b>
--	-----------------

---

<b>TOTAL</b>	<b>1.386.000 €</b>
--------------	--------------------

**PROJET DE CONVENTION TYPE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE METZ ET LES ASSOCIATIONS  
RECEVANT ENTRE 23.000 ET 150.000 EUROS DE SUBVENTIONS PAR AN**

**Entre :**

1) La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 25 mars 2004, ci-après désignée par les termes la Ville,

**d'une part,**

**Et**

2) l'Association dénommée « Fédération des Commerçants de Metz », représentée par son Président, Monsieur Philippe GUILLAUME, domiciliée 9 rue des Clercs 57000 Metz.

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**PRÉAMBULE**

La Ville de Metz a été saisie en août 2003 par les sapeurs-pompiers, qui ont constaté que la sécurité n'était plus assurée lors de la Braderie 2003, en raison notamment de diverses installations de stands empêchant les véhicules de secours d'accéder au site.

Face aux risques encourus par les personnes et les biens et les dérapages constatés, la Ville de Metz a décidé de prendre en charge l'organisation de cette manifestation à compter de 2004, en collaboration et avec le concours de la Fédération des Commerçants de Metz.

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions allouées par la Ville à la Fédération des Commerçants de Metz pour son implication dans la manifestation susvisée, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.



## **ARTICLE 2 - OBJECTIFS**

Les missions exercées par la Fédération des Commerçants de Metz auront pour objectif de :

- prendre en charge toute action de communication par voie de presse ;
- participer à la définition des mesures nécessaires à la maîtrise du site durant la manifestation, en aidant à la définition des missions et des rôles de tous les intervenants concernés et en participant à la coordination de ceux-ci ;
- de participer à la mise en oeuvre de ces mesures par la mise à disposition de personnel de gardiennage et d'intervention ;
- de participer à la définition des emplacements à attribuer aux commerçants ;
- d'apporter son aide à l'attribution des emplacements aux commerçants non sédentaires (mise à disposition de personnels durant les périodes de permanence réservées aux commerçants non sédentaires, soutien administratif : distribution de circulaires et courriers aux commerçants sédentaires, contrôle des occupations des places pendant la manifestation et mise à disposition de personnels en renfort des effectifs municipaux etc...)
- d'apporter tout conseil à la Ville de Metz pour le bon déroulement de cette manifestation.

## **ARTICLE 3 - CREDITS DE FONCTIONNEMENT**

Les crédits de fonctionnement sont attribués par la Ville à la Fédération des Commerçants de Metz pour contribuer à couvrir le coût de ses services visant au bon déroulement de la Braderie 2004. Le montant de la subvention est de 61 000 euros.

Après l'adoption de son Budget Primitif, la Ville adressera à la Fédération des Commerçants de Metz, une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

## **ARTICLE 4 - COMPTES-RENDUS ET CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ**

La Fédération des Commerçants de Metz transmettra à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La Ville de Metz aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville de Metz sont sauvegardés.

La Fédération des Commerçants de Metz devra également communiquer à la Ville tous les

procès-verbaux de ses Assemblées Générales ainsi que de son Conseil d'Administration.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville de Metz se réserve le droit de demander à l'association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

Un remboursement total ou partiel de ladite subvention pourra également être demandé par la Ville de Metz lorsque l'association aura, volontairement ou non, cessé en cours d'exercice tout ou partie des actions visées par la présente convention.

#### **ARTICLE 5 - DURÉE**

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel la subvention est octroyée, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

#### **ARTICLE 6 - RESILIATION**

Si pour une cause quelconque résultant du fait de la Fédération des Commerçants de Metz la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

#### **ARTICLE 7 - LITIGE**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

Le Président  
de la Fédération des  
Commerçants de Metz

Le Maire :

## AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU DOMAINE PUBLIC DU 29 DECEMBRE 2000

Par devant nous, Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, ont comparu :

Maître Jacques SCHAEFER, Adjoint au Maire de la Ville de Metz, agissant au nom et pour le compte de cette collectivité en vertu de la délibération du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégation du 1er juillet 2002 ;

Ci-après dénommé  
Le bailleur ;

et

Messieurs PLONQUET Christian et ZAMBITO Balthazar, gérants de la SARL PINO, 16 Place de Chambre à METZ ;

Ci-après dénommés  
Le Preneur

Entre lesquels il a été exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSE

Les gérants de la Société à Responsabilité Limitée "Pino" ont dernièrement sollicité la Ville de Metz dans le cadre de négociations actuellement menées par leurs soins, en raison de l'interdiction faite par la convention de mise à disposition des locaux du 16 Place de Chambre, propriété communale, de consentir des sous-locations ou des locations gérances.

Afin de ne pas entraver leurs démarches, la Ville de Metz accepte de réviser la convention initiale comme suit :

### ART. 1 - OCCUPATION - SOUS-LOCATION - CESSION - REGIME JURIDIQUE

L'article 7 de la convention du 29 décembre 2000 est modifiée dans la mesure où la Ville de Metz n'interdit plus la location gérance. Celle-ci ne pourra toutefois porter sur une durée supérieure à la convention de mise à disposition dont bénéficie la S.A.R.L. PINO. Cependant elle subordonne la conclusion de tels contrats à son accord express, écrit et préalable. Par ailleurs, le preneur sera dans l'obligation de notifier l'acte de location-gérance à la Ville de Metz dans un délai de 15 jours à compter de sa signature

## **ART. 2 - CLAUSE DE RESILIATION**

La précédente disposition est à compléter de la façon suivante : En cas d'inobservation des réserves de la Ville dans la rédaction du contrat de location-gérance, la Ville de Metz se réserve le droit de résilier de plein droit le présent bail sans qu'il soit besoin de le demander en justice. Il en est de même en cas d'opposition, de refus manifesté par la Ville d'opérer la sous-location projetée. La Ville de Metz se réserve également le droit de résilier le présent bail pour toute inobservation de quelque clause que ce soit.

## **ART. 3 - DIVERS**

Les autres dispositions demeurent inchangées.

## **ART. 4 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties font élection de domicile :

- le bailleur : l'Hôtel de Ville
- le preneur : dans les lieux loués

Fait à Metz, le

En deux exemplaires

Le preneur :

Le bailleur :

Le Maire de la Ville de Metz  
Jean-Marie RAUSCH

BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUES

Direction  
PLo/NBI

TARIFS AU 30/03/2004

La plupart des services proposés sur place dans les différents points du réseau des bibliothèques-médiathèques municipales de Metz sont gratuits et ne nécessitent pas de carte d'emprunteur : consultation de livres, de revues, de dossiers, de cédéroms ; écoute de disques et de cassettes ; visionnement de cassettes vidéos, de DVD et de diapositives ; utilisation du laboratoire de langues de la médiathèque du Pontiffroy ; utilisation des machines de la logithèque ; accès à l'internet (sur rendez-vous et sous réserve de disponibilité d'une machine).

Un abonnement annuel de base, valable de date à date, permet d'emprunter les documents à domicile. Il donne droit à l'emprunt gratuit de livres, de revues, de partitions, de textes enregistrés (cassettes ou disques) et de disques pour enfants.

Une pièce d'identité est nécessaire. La carte est valable sur l'ensemble du réseau.

L'abonnement annuel de base est nécessaire pour souscrire des abonnements supplémentaires.

Sur décision de l'Adjoint chargé des Affaires Culturelles, la gratuité des abonnements peut être accordée lors de circonstances particulières.

	Euro
<b>1 ABONNEMENT ANNUEL DE BASE</b>	
• Jeunes de moins de 18 ans (Messins et non messins)	gratuit
• Adultes messins	12 (10)
• Adultes non-messins	24 (20)
• Ecoles maternelles et primaires de Metz Structures "petite enfance" de Metz (Ccas et Cogeham)	gratuit
• Associations et autres établissements d'enseignement messins	36 (30)
• Associations et établissements d'enseignement non-messins	72 (60)
<b>2 ABONNEMENTS ANNUELS SUPPLÉMENTAIRES</b>	
• Disques + cédéroms	24
• Vidéos + cédéroms	24
Par trimestre ou fraction de trimestre (tout trimestre commencé étant dû)	6
<b>3 PHOTOCOPIES</b>	
• Photocopie ou sortie d'imprimante noir et blanc, la page A4	0,15
- à partir de 100 pages demandées en 1 fois, la page A4	0,1
• Photocopie, la page A3	0,3
- à partir de 100 pages demandées en 1 fois, la page A3	0,15
• Reproduction à partir d'un microfilm, la page A4	0,3
• Reproduction à partir d'un microfilm, la page A3	0,5
• Copie(s) ou reproduction(s) réalisée(s) par opérateur : frais fixes par commande	5
• Carte (manuelle ou magnétique) de 12 unités de photocopies (12 A4 ou 6A3)	1,5
• Carte (manuelle ou magnétique) de 35 unités de photocopies	4
• Carte magnétique de 100 unités de photocopies	8
• Photocopie ou sortie d'imprimante couleurs : la page de texte A4	0,5
• Photocopie ou sortie d'imprimante couleurs : la page (ill. < A5)	1
• Photocopie ou sortie d'imprimante couleurs : la page (ill. > A5)	1,5
• Cople-écran internet, la page A4	0,05
• Carte (manuelle ou magnétique) de 25 copies-écran Internet	1
• Copie-écran des catalogues informatisés des bibliothèques-médiathèques de Metz	gratuit
<b>4 DIVERS</b>	
• Carte d'emprunteur valable un mois	6
• Remplacement de la carte d'emprunteur	3
• Remboursement d'un boîtier (CD audio, cassette audio ou vidéo, cédérom)	1,5
• Réservations (livres, disques, vidéos, cédéroms)	gratuit

	Euro
<b>5 RETARDS</b>	
Retards (par document et par jour de retard) (arrondis au 0,50 € inférieur avec un minimum de perception : 0,50 €)	
- livres, revues, partitions, textes enregistrés	0,08
Pénalités limitées à 3 € pour les avis de facturation (3e rappel) et à 5 € pour les recouvrements gérés par la trésorerie municipale.	
- Autres documents	0,15
Pénalités limitées à 6 € pour les avis de facturation (3e rappel) et à 10 € pour les recouvrements gérés par la trésorerie municipale.	
<b>6 DROITS DE REPRODUCTION</b>	
Publication de documents appartenant aux fonds de la Médiathèque	
Edition de livres, périodiques ou cédéroms	
• couverture ou cédérom, 5 ex publiés et pour chaque document	80
• > la 1/2 page : 5 ex. publiés et pour chaque document	40
• ≤ la 1/2 page : 5 ex. publiés et pour chaque document	25
ou forfait de 10 exemplaires de l'ensemble des titres de l'éditeur	
Edition de publicité et remise de 5 exemplaires de la publication	250
Edition électronique (réseau non commercial)	80
<b>7 MICROFILMS ET PHOTOGRAPHIES</b>	
<b>a) Format 24 x 36</b>	
• Microfilm	
- frais fixes par commande	5
- chaque prise de vue	0,15
• Négatif noir et blanc	
- frais fixes par film	6
- chaque prise de vue	0,5
• Négatif couleurs	
- frais fixes par film	10
- chaque prise de vue	1
• Diapositives couleurs et noir et blanc	
- frais fixes par film	15
- chaque diapositive	1,5
- chaque diapositive (sous cache de verre)	2
<b>b) Prise de vue numérique</b>	
- frais fixes par commande	5
- chaque prise de vue (support fourni par le demandeur)	0,15
<b>c) Format 4 x 5 inches</b>	
• Diapositives couleurs	
- frais fixes par tranche de 10 vues	50
- chaque diapositive	40
• Négatif noir et blanc	
- frais fixes par tranche de 10 vues	15
- chaque prise de vue	25
<b>d) Format 120</b>	
• Négatif noir et blanc	
- frais fixes par film	10
- chaque prise de vue	1
• Négatif couleurs	
- frais fixes par film	15
- chaque prise de vue	1
• Diapositives couleurs	
- frais fixes par film	15
- chaque diapositive	1,5

	Euro
<b>e) Tirage papier noir et blanc</b>	
• frais fixes par commande	8
• jusqu'au 13 x 18	2
• 18 x 24	8
• 24 x 30	10
• 30 x 40	12
<b>8 VIDÉO</b>	
<b>a) Cession de cassettes vidéo (hors coût du support)</b>	
• aux particuliers pour usage privé, le titre	40
• aux organismes pour diffusion interne (Association, bibliothèque, Maison de la Culture...) selon la durée :	
- moins de 30 minutes, le titre	80
- plus de 30 minutes, le titre	150
- diffusion sur câble (un passage) et à l'étranger, le titre	300
- diffusion sur antenne, le titre	800
<b>b) Tarif du support</b>	
• Cassette U-MATIC	30
• Cassette VHS	5
<b>c) Location de cassettes pour diffusion interne</b>	
• Sur support VHS	
1 jour	30
1 semaine	60
• Sur support U-MATIC	
1 jour	40
1 semaine	80
<b>9 MODULES DE FORMATION ET DE RECHERCHES SPECIALISEES</b>	
Module de formation à appliquer aux établissements d'enseignement et aux associations demandant la participation du service à des formations bibliothéconomiques	80
Recherche spécialisée et remise de 2 exemplaires, en cas de publication.	8
Recherche approfondie et remise de 5 exemplaires, en cas de publication	80
<b>10 CATALOGUES ET PUBLICATIONS</b>	
Lettres de Saint-Clément et d'ailleurs : Bernard-Marie Koltès	7
Jean Vodaine, le passeur de mots	7
Bibliothèque lorraine de la Renaissance : les cent livres	7
Senteurs, saveurs et festins. Collections gastronomiques messines	10
Bibliothèques offertes	4
Metz à table	7
Dédicaces à Paul Verlaine	9
Relieurs d'art aujourd'hui	15
Reliure d'art du XXe siècle - Bibliothèque Nationale du Luxembourg	7
Variations sur un thème : 24 reliures décorées sur un livre identique - Bibliothèque Nationale du Luxembourg	7
Instants du livre : Joël Leick	4
Metz enluminée	10
Entre Meuse et Vosges : Les Naudin et la Lorraine	12
Albert Haefeli dessinateur d'ex-libris	12
La Bibliothèque de Koltès : réécritures et métissages	8
Épreuves du temps : 200 ans de la Bibliothèque de Metz	30